

RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Présenté

au Sénat académique

du 11 mars 2016

Préparé par le Secrétariat général

TABLE DES MATIÈRES

1. Modifications aux programmes de biologie	2
2. Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en travail social	89
3. Conditions de maintien au programme de Baccalauréat en travail social (programme régulier)	118
4. Modification aux règlements de cycle supérieur 22.2, 31 et 32	129
5. Modification aux règlements 2 (Programmes), 2.01 (Programmes reconfigurés) et 1.6.3 (Cours au choix)	135
6. Reconfiguration du Baccalauréat en commerce	151
7. Reconfiguration du B.A.-B. Éd.....	240
8. Abolition de la Maîtrise ès sciences (études familiales)	280
9. Reconfiguration des programmes en sciences de l'éducation – B.A.-B. Éd. (majeure en histoire, majeure en géographie, majeure en anglais et majeure en études françaises).....	286
10. Nouveau règlement 3.7 – Programmes de majeure et mineure, de baccalauréat multidisciplinaire ou de double majeure	420
11. Modification du texte de présentation des programmes des sciences à régime coopératif.....	430
12. Reconfiguration du programme de la Mineure en développement personnel et social	435
13. Propositions de modifications au programme d'immersion en français langue seconde	475
14. Modifications aux cours et programme de Mineure en français langue seconde	484
15. Projet de règlement sur le plan de cours.....	495
16. Projet de modification du règlement 2.01.6.1 sur le baccalauréat multidisciplinaire.....	500
17. Projet de modification de la Mineure en musique	504
18. Résolutions transmises pour information	515
18.1. Créations de cours	515
18.2. Modifications de cours.....	516
18.3. Abolition de cours	517
18.4. Reconfiguration des programmes	520
18.5. Autres	520

1. **MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE BIOLOGIE**

R : 10-CPR-151106

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux conditions d'admission (autres exigences du programme) du programme de Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie) - régime coopératif. »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

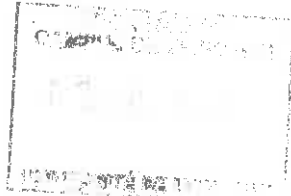
« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission (autres exigences du programme) du programme de Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie) - régime coopératif. »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Le 20 mai 2015

Monsieur André Samson
Président
Comité des programmes
Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
Pavillon Taillon
Université de Moncton



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

25 AOÛT 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Objet : Modifications aux objectifs de la spécialisation (rég. et Coop) en biologie
Modifications du programme de majeure (rég. et Coop) en biologie
Modification au cours BIOL3123
Abolition de BIOL2461 et BIOL2463
Création des cours BIOL3461 et BIOL3463

Monsieur le Vice-recteur,

Veillez trouver en pièces jointes, la documentation demandée par le CPR pour compléter l'information relative aux modifications apportées à des cours et aux programmes de biologie (CPR-150317). Les modifications proposées étaient les suivantes :

- 1) une modification aux objectifs de la spécialisation en biologie (CPR-1 et CPR-2) programmes régulier et COOP;
- 2) une modification au préalable et à la description du cours *BIOL3123 Écologie générale*;
- 3) l'abolition de BIOL2461 et BIOL2463 qui sont remplacés par BIOL3461 *T.P en embryologie* et BIOL3463 *Embryologie moléculaire*. J'aimerais préciser que les cours BIOL2461 et BIOL2463 n'ont encore jamais existé. Ils ont reçu l'assentiment du CPR en 2014, dans le cadre de la reconfiguration, pour être créés en juillet 2015, mais n'ont jamais vu le jour.

Aux modifications déjà demandées, l'UARD de biologie ajoute des modifications à la majeure afin de rendre sa présentation conforme à celle de la spécialisation. Comme le CPR a demandé une nouvelle documentation concernant les programmes de majeure (rég et Coop) à sa réunion de mars 2015, le département a jugé bon de modifier ces programmes afin de les aligner avec la présentation de la spécialisation au niveau des cours à option en biologie. En effet, le programme de majeure reconfiguré avait été adopté bien avant celui de la spécialisation. Le CPR avait demandé des modifications quant à la présentation des cours à option en biologie dans la spécialisation, mais ne l'avait pas fait pour la majeure. Le registraire nous a suggéré d'aligner la présentation de la majeure sur celle de la spécialisation.

Vous trouverez en pièces jointes une lettre provenant du professeur Gilles Miron, directeur du Département de biologie ainsi que les différents formulaires nécessaires. Ces recommandations ont été adoptées par l'UARD de la discipline.

Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

D6

Je vous prie de bien vouloir soumettre ces propositions au Comité des programmes. Veuillez agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments distingués.

La vice-doyenne,
Faculté des sciences


Louise Girard

PJ

CC : Monsieur Francis LeBlanc, doyen, Faculté des sciences



12 mai 2015

M. Francis LeBlanc, doyen
Faculté des sciences
Pavillon Rémi-Rossignol

Objet : suivi vis-à-vis les demandes du CPR (modifications des objectifs de programmes, abolition/création de cours en embryologie, modifications au cours d'écologie générale)

Bonjour,

Tel que demandé par le Comité des programmes (procès-verbal de la réunion du 17 mars 2015), vous trouverez ci-joint les CPR-1 et CPR-2 des programmes de spécialisation, spécialisation en régime COOP, majeure et majeure en régime COOP. Les CPR-10 et CPR-11 sont également présentés. Nous espérons que ces nouveaux documents permettront au Comité de programmes de donner suite à notre demande :

1) d'abolition des cours de BIOL2461 (T.P. embryologie animale) et BIOL2463 (Embryologie animale) et leur remplacement par les cours BIOL3461 (T.P. embryologie) et BIOL3463 (Embryologie moléculaire);

2) de modifications des objectifs des programmes de spécialisation et de spécialisation en régime COOP qui apparaîtront au Répertoire du 1^{er} cycle.

Notez que les cours de BIOL2461 (T.P. embryologie animale) et BIOL2463 (Embryologie animale) et leur remplacement par les cours BIOL3461 (T.P. embryologie) et BIOL3463 (Embryologie moléculaire) n'apparaissent pas dans les programmes puisqu'ils étaient et seront des cours qui apparaissaient ou apparaîtront dans la liste des cours au choix. Ceci est indiqué dans les différents formulaires CPR dans les *Commentaires pour le CPR* (en gras).

Nous espérons également que notre demande de modifications au cours BIOL3123 (Écologie générale), présentement en suspens, puisse recevoir l'aval du Comité des programmes.

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Les documents CPR-10 et CPR-11 de la Majeure en biologie (et Majeure en régime coop) ont été modifiés afin de tenir compte de la nouvelle présentation des deux orientations offertes en Écologie et Physiologie/Biotechnologie (orientations non obligatoires) dans les programmes de la Spécialisation et de la Spécialisation en régime COOP. Ces deux programmes spécialisés ont été adoptés après l'adoption des programmes de la majeure par les différents paliers universitaires. Les deux présentations étant différentes, nous avons optés pour une présentation calquée sur celle des programmes de spécialisation où les listes de cours recommandés ne sont présentées que sur les feuilles de route.

Veillez accepter, Monsieur le doyen, mes salutations les plus distinguées.



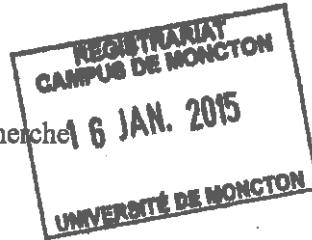
Gilles Miron, directeur
Département de biologie

- Pj
- CPR-1 Énoncé de programme Spécialisation en biologie
 - CPR-1 Énoncé de programme Spécialisation en biologie/régime COOP
 - CPR-1 Énoncé de programme Majeure en biologie
 - CPR-1 Énoncé de programme Majeure en biologie/régime COOP
 - CPR-2 Proposition de modification de programme Spécialisation en biologie
 - CPR-2 Proposition de modification de programme Spécialisation en biologie/régime COOP
 - CPR-2 Proposition de modification de programme Majeure en biologie
 - CPR-2 Proposition de modification de programme Majeure en biologie/COOP
 - CPR-4 BIOL3461 T.P. en embryologie (Nouveau cours)
 - CPR-4 BIOL3463 Embryologie moléculaire (Nouveau cours)
 - CPR-5 BIOL3123 Écologie générale (Modifications)
 - CPR-6 BIOL2461 T.P. en embryologie animale (Abolition)
 - CPR-6 BIOL2463 Embryologie animale (Abolition)
 - CPR-7 Modification à la banque de cours
 - CPR-10 Information nécessaire pour la mise à jour du Répertoire – Spécialisation en biologie
 - CPR-10 Information nécessaire pour la mise à jour du Répertoire – Spécialisation en biologie/Régime COOP
 - CPR-10 Information nécessaire pour la mise à jour du Répertoire - Majeure en biologie
 - CPR-10 Information nécessaire pour la mise à jour du Répertoire - Majeure en biologie/régime COOP
 - CPR-11 Feuille de route de la Spécialisation en biologie
 - CPR-11 Feuille de route de la Spécialisation en biologie/Régime COOP
 - CPR-11 Feuille de route de la Majeure en biologie
 - CPR-11 Feuille de route de la Majeure en biologie/régime COOP



Le 15 janvier 2015

Monsieur André Samson
Président
Comité des programmes
Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
Pavillon Taillon
Université de Moncton



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

16 JAN. 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

**Objet : Modification aux objectifs de la spécialisation en biologie (CPR-10)
Modification au cours BIOL3123
Abolition de BIOL2461 et BIOL2463
Création des cours BIOL3461 et BIOL3463**

Monsieur le Vice-recteur,

Lors de sa réunion du 18 décembre 2014, le Conseil de la Faculté des sciences a accepté plusieurs propositions de l'UARD de biologie concernant :

1) une modification aux objectifs de la spécialisation en biologie (CPR-10) programmes régulier et COOP; 2) une modification au préalable et à la description du cours *BIOL3123 Écologie générale*; 3) l'abolition de BIOL2461 et BIOL2463 qui sont remplacés par BIOL3461 T.P embryologie animale et BIOL3463 Embryologie animale. J'aimerais préciser que les cours BIOL2461 et BIOL2463 n'ont encore jamais existé. Ils ont reçu l'assentiment du CPR en 2014, dans le cadre de la reconfiguration, pour être créés en juillet 2015, mais n'ont jamais vu le jour.

Le corps professoral de la discipline ayant beaucoup changé ces dernières années, ces modifications mettent en lumière les nouvelles expertises acquises.

Vous trouverez en pièces jointes une lettre provenant du professeur Gilles Miron, directeur du Département de biologie ainsi que les différents formulaires nécessaires. Ces recommandations ont été adoptées par l'UARD en décembre dernier.

Je vous prie de bien vouloir soumettre cette proposition au Comité des programmes. Veuillez agréer, Monsieur Samson, l'expression de mes salutations distinguées.

La vice-doyenne,
Faculté des sciences

Louise Girard

PJ

CC : Monsieur Francis LeBlanc, doyen, Faculté des sciences



4 décembre 2014

M. Francis LeBlanc, doyen
Faculté des sciences
Pavillon Rémi-Rossignol

Objet : modifications apportées aux objectifs des programmes spécialisés de biologie et à certains cours

Bonjour,

Lors de sa réunion le 2 décembre dernier, le UARD de biologie a proposé de modifier les libellés des objectifs des programmes spécialisés de biologie (spécialisation et spécialisation en régime COOP) devant apparaître au Répertoire avec la mise en place des programmes reconfigurés (proposition UARD 2014 12 02 03). Ces modifications, mineures, découlent des discussions tenues par le Comité de recrutement et le Comité des études de premier cycle du Département de biologie quant aux actions à entreprendre pour attirer les étudiantes et les étudiants du secondaire vers nos programmes. Les nouveaux libellés soulignent plus clairement les grands domaines enseignés par notre corps professoral, fortement remanié depuis quelques années, et contextualisent nos programmes face au marché du travail. Vous trouverez en annexe les modifications proposées dans les CPR-10 du programme de la spécialisation ainsi que du programme de la spécialisation sous régime COOP. Le UARD de biologie s'attaquera aux libellés des autres programmes de biologie (mineure, majeure, majeure en régime COOP) plus tard.

Lors de la même réunion, l'UARD de biologie a proposé l'abolition des cours BIOL2461 (T.P. embryologie animale) et BIOL2463 (Embryologie animale) pour les remplacer par les cours BIOL3461 (T.P. embryologie) et BIOL3463 (Embryologie moléculaire). Ces changements (proposition UARD 2014 12 02 05) assureront la modernisation de ces cours particulièrement au niveau des techniques aujourd'hui utilisées ainsi que des avancées dans ce domaine. Le passage de ces cours du niveau 2000 au niveau 3000 est nécessaire étant donné les besoins en cours préalables : BIOL2313 (Biologie cellulaire) ou BIOL2613 (Introduction à la génétique). Les documents nécessaires à l'analyse de ce dossier sont fournis (CPR-4 et CPR-6). Je tiens à vous rappeler que ces nouveaux cours (BIOL3461 et BIOL3463) remplacent les cours BIOL2461 et BIOL2463 qui ne sont pas encore au Répertoire. Les cours BIOL2461 et BIOL2463 devaient

18, avenue Antonine-Mallet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

remplacer le cours BIOL2364 aujourd'hui au Répertoire. Tel qu'argumenter auparavant, nous tenons à ce que ce cours de 4 crédits soit transformé en deux cours, un cours de trois crédits (bases théoriques) et un cours d'un crédit (aspects pratiques). Ce cours d'un crédit supporte des travaux pratiques qui permettront aux étudiants d'approfondir leur rigueur scientifique, de développer une éthique de travail, d'acquérir des compétences techniques et d'obtenir des compléments d'informations qui débordent du cadre du cours théorique. Les modifications à la banque de cours sont également incluses (CPR-7).

Finalement, l'UARD de biologie propose de modifier le cours BIOL3123 (Écologie générale) (proposition UARD 2014 12 02 06). Les modifications apportées touchent aux cours préalables ainsi qu'au remplacement de la dernière phrase dans la description du cours. La modification des préalables permettra le délestage des cours BIOL1113 (Biologie générale I) ou BIOL1123 (Introduction à la biologie I) comme préalables. Ces cours, contrairement aux cours BIOL1213 (Biologie générale 1) ou BIOL1223 (Introduction à la biologie II), ne couvrent pas les notions d'écologie fondamentales nécessaires au cours BIOL3123 (Écologie générale). Les modifications assureront également un meilleur arrimage entre les cours préalables et obligatoires qui seront proposés dans le cadre de la création d'un nouveau programme de Mineure en environnement. Ce nouveau programme sera présenté sous peu en collaboration avec les départements de chimie et de biochimie et d'histoire et géographie. Le CPR-5 associé aux modifications du cours BIOL3123 (Écologie générale) est fourni.

Le UARD de biologie aimerait donc obtenir votre appui ainsi que celui du Conseil de la Faculté pour l'ensemble de ces modifications.

Veillez accepter, Monsieur le Doyen, mes salutations les plus distinguées.



Gilles Miron, directeur

Département de biologie

- Pj
- CPR-10 Objectifs du programme de la spécialisation
 - CPR-10 Objectifs du programme de la spécialisation (régime COOP)
 - CPR-4 BIOL3461 T.P. en embryologie (Nouveau cours)
 - CPR-4 BIOL3463 Embryologie moléculaire (Nouveau cours)
 - CPR-6 BIOL2461 T.P. en embryologie animale (Abolition)
 - CPR-6 BIOL2463 Embryologie animale (Abolition)
 - CPR-7 Modifications à la banque de cours
 - Tableau des cours mutuellement exclusifs
 - CPR5 BIOL3123 (Modifications)

CPR-1-Énoncé de programme (Programmes spécialisés, combinés, articulés, de spécialisation, de majeure et bidisciplinaire)

**L'Énoncé de programme
Document-cadre pour la reconfiguration d'un programme existant**

1. Identification du programme

1.1 Faculté : Faculté des sciences

1.2 Unité responsable du programme : Biologie

1.3 Titre du programme : Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie)

1.4 Diplôme accordé : B.Sc. (spécialisation en biologie)

1.5 Date d'entrée en vigueur : Juillet 2014

2. Description générale du programme

2.1 Objectifs

Le programme de Baccalauréat avec spécialisation en biologie a pour but d'offrir une formation théorique et pratique de base dans le domaine **des sciences de la vie**. Il permet de s'orienter éventuellement vers différentes disciplines spécialisées **reliées à la santé et à l'environnement : biologie marine, biotechnologie, écologie, physiologie, génomique**. La formation reçue permet d'entrer directement sur le marché du travail **dans des postes exigeant la spécialisation, ou de poursuivre des études supérieures en vue d'occuper un emploi en recherche scientifique, en gestion ou en enseignement supérieur**. Cette dernière voie devient de plus en plus celle à privilégier. Pour certaines et certains, ce sera un avenir dans le secteur privé ou professionnel qui se concrétisera. Quel que soit le milieu d'emploi, les diplômées et diplômés en biologie doivent être des scientifiques compétents et capables d'entretenir cette compétence au fil du temps et des circonstances. Il est essentiel que ces personnes puissent être préparées à développer de nouvelles compétences.

2.2 Stratégies pédagogiques

Une formation scientifique s'acquiert en tirant profit d'une gamme diversifiée d'approches pédagogiques : cours magistraux, activités de travaux pratiques en laboratoire ou en milieu naturel, travail individuel ou en équipe, apprentissage par problèmes, recherche d'information publiée et développement de la rédaction scientifique, de l'analyse critique de réalités pertinentes aux enjeux actuels et de la communication scientifique par écrit et par voie orale. Les cours obligatoires et à option de la formation fondamentale assurent l'acquisition du vocabulaire disciplinaire, spécifient les concepts fondamentaux, décrivent et mettent en perspective les méthodes propres de la discipline, encadrent la capacité d'auto-apprentissage, et permettent d'offrir un premier contact avec les multiples sous-disciplines biologiques. La composante des travaux pratiques, des exercices à ciblage qualitatif ou quantitatif et la rédaction scientifique sont de première pertinence car ces activités exigent de pouvoir associer le vécu scientifique réel aux notions de référence. Les cours de plusieurs disciplines connexes élargissent la portée de l'apprentissage et consolident les cours disciplinaires tout en offrant des connaissances conceptuelles et pratiques pertinentes. Beaucoup d'entre elles constituent des compléments importants dans la perspective de la multidisciplinarité.

L'organisation du programme tient compte des compromis inévitables qui découlent de la diversité de ce qui peut y faire suite sur le plan professionnel. La biologie est une vaste discipline scientifique et l'éventail des orientations et des emplois possibles est à la mesure de cette étendue. Par ailleurs, en réponse aux besoins contemporains de la société, la poursuite aux études supérieures constitue une voie qui est de plus en plus à privilégier. Le programme avec spécialisation veut aussi offrir la flexibilité souhaitée par les personnes qui rejoignent la formation biologique après l'obtention du Diplôme des sciences de la santé. Ce dernier contexte constituant d'ailleurs l'essence de la recommandation 2 du rapport de l'évaluation externe des programmes de biologie en 2006. Une partie du programme est ainsi influencée par la reconnaissance des axes de développement du Département de biologie : l'écologie, la biologie marine et la physiologie / biotechnologie.

2.3 Résultats attendus

Au terme de leur formation académique, les diplômées et diplômés du Baccalauréat ès sciences avec spécialisation sont en mesure de faire preuve de compétence quant aux connaissances acquises, quant à leur capacité d'en dériver des applications réelles tout en ayant développé une bonne capacité d'autonomie responsable. Les étudiantes et étudiants sont en mesure de travailler comme biologistes au sein des ministères fédéraux et provinciaux touchant notamment à la forêt, à l'environnement, à l'agriculture, aux pêcheries et aux parcs et ce, tant sur le terrain qu'en laboratoire. D'autres peuvent agir comme consultants ou consultantes ou bien devenir entrepreneurs dans un domaine d'application de la biologie.

Le programme permet également aux diplômées et diplômés qui le désirent de poursuivre des études supérieures en biologie ou dans d'autres disciplines en lien avec la biologie.

3. La formation fondamentale

La formation fondamentale (Tableau 1) s'acquiert par le biais de cours disciplinaires de sigle BIOL et de cours de disciplines connexes CHIM, PHYS, MATH, BICH, STAT. Même si la majorité d'entre eux est administrée par des cours magistraux présentés en classe, la formation pratique en environnement de laboratoire ou en milieu naturel est considérée incontournable et essentielle en sciences.

L'UARD de biologie partage cette conviction de haute pertinence des travaux pratiques et tient à conserver à la mesure de ses ressources opérationnelles ses travaux pratiques des niveaux 2000, 3000 et 4000 crédits et visibles (selon la définition actuelle du crédit étudiant; règlement 1.7). Par contre, les travaux pratiques accompagnant les cours de niveau 1000 seront intégrés avec la portion magistrale à l'enveloppe globale de 3 crédits. Ce compromis trouvé entre les départements de la Faculté des sciences veut tenir compte de l'abondante clientèle étudiante de ces cours et du fait que de nombreuses inscriptions relèvent de programmes d'autres facultés qui vont vraisemblablement reconfigurer leurs propres programmes en multiples de trois crédits. Une proposition de cours à double régime, l'un avec travaux pratiques intégrés et l'autre sans les travaux pratiques intégrés, viendra définir la mise en œuvre. Ce sera le cas pour les cours d'Anatomie et de physiologie humaine I et II et de Biologie générale I et II. L'inscription à l'un ou l'autre des deux régimes continuera d'être gérée selon l'appartenance à un tel ou tel programme d'étude.

Une autre raison de vouloir maintenir l'essentiel des activités de travaux pratiques créditées et visibles sous des règles différentes de celles des cours magistraux qu'ils accompagnent relève de considérations opérationnelles d'encadrement. En effet, ces cours BIOL accueillent un nombre d'inscription substantiellement plus élevé aux cours magistraux qu'aux travaux pratiques qui les accompagnent. Pour certaines étudiantes et certains étudiants, les deux composantes sont requises par leur programme d'appartenance alors que pour d'autres, seule la composante magistrale est requise. La diversité des besoins des différentes populations étudiantes exige donc une stratégie de gestion appropriée. Pour les travaux pratiques, les exigences et le coût d'encadrement sont fortement modulés en fonction du nombre de personnes qui les suivent et ce, en raison d'espace dans les laboratoires, du besoin en équipement et fourniture et de la nécessité d'assurer un superviseur responsable. Il est donc essentiel de maintenir la flexibilité de gestion requise, tant en fonction des besoins de formation des divers programmes qu'en fonction de nos propres capacités d'accueil. Ainsi, l'UARD de biologie tient à maintenir distincte sa capacité de gestion de la composante magistrale de celle des travaux pratiques. Ce mode de gestion des ressources a fait ses preuves au fil de nombreuses années parce qu'il a un impact réel et tangible sur les ressources humaines, matérielles et en espaces. Il est prioritaire pour l'UARD de biologie de maintenir ce type de flexibilité d'accès à ses diverses formes de formation.

3.1 Limites et objectifs de la formation fondamentale et stratégies pour les atteindre

La formation disciplinaire débute en 1^{re} année par les cours obligatoires « Introduction à la biologie I et II (BIOL 1123 et BIOL 1223) », chacun étant accompagné de leurs travaux pratiques intégrés dans l'enveloppe de trois crédits. Ces cours réalisent un premier survol de l'organisation du monde du vivant qui s'étend de la cellule aux écosystèmes, abordent la classification des êtres vivants, les principes de génétique de base et la structure des communautés d'êtres vivants. Les travaux pratiques concrétisent la structure microscopique et l'anatomie par l'observation attentive, amorcent la capacité à la rédaction scientifique objective, met à contribution la méthode scientifique avec ses démarches qualitatives et quantitatives. L'UARD de biologie continuera d'offrir le second bloc de biologie de première année par les cours d'« Anat. physiol. humaines I et II (BIOL

1143 et BIOL 1243) » qui sont requis par plusieurs programmes clients de la Faculté des sciences et d'autres facultés. Cette formation continuera d'être reconnue aux fins de préalables à d'autres cours des programmes de biologie pour les personnes qui transfèrent de programme.

Dès la 2^e année du programme, plusieurs cours abordent les notions fondamentales reliées à divers domaines biologiques :

- Botanique (BIOL 2143) et Travaux pratiques en botanique (BIOL 2141)
- Zoologie des Invertébrés (BIOL 2163) et T.P. sur les Invertébrés (BIOL 2161)
- Zoologie des Vertébrés (BIOL 2363) et T.P. sur les vertébrés (BIOL 2361)
- Introduction à la génétique (BIOL 2613) et Travaux pratiques en génétique (BIOL2611).

Au cours de la 3^e et de la 4^e année, les cours obligatoires incluent le cours d'Écologie générale (BIOL 3123), les cours de Biométrie et de leurs travaux pratiques (BIOL3393 et BIOL3391) et le cours d'Évolution (BIOL 4393).

À ces activités obligatoires d'une valeur totale de 32 crédits, s'ajoutent 34 crédits de cours à option. L'UARD de biologie invite les étudiantes et les étudiants à compléter leur formation en choisissant des cours parmi la liste de cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et parmi les cours BICH2413, BICH3423, BICH3843, BICH3913, BICH4913, GEOG4803. Au moins douze de ces 34 crédits devront être de niveau 3000 ou 4000. L'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés, mais non obligatoires, selon l'orientation recherchée. La liste de cours sera disponible au département et dans la feuille de route. Selon l'une et l'autre de ces voies, la formation s'enrichit ensuite par la sélection d'autres cours pour compléter les 34 crédits d'option. L'orientation dans l'une des voies n'empêcherait pas les étudiantes et les étudiants de suivre des cours de l'autre voie. Il n'y a pas, non plus, d'obligation de suivre une orientation particulière.

Plusieurs des cours à option sont donnés en alternance aux 2 ans. La sélection des cours offerts chaque année aux étudiantes et aux étudiants essaie d'assurer une certaine flexibilité dans le ciblage de leur apprentissage en fonction des domaines de la biologie que le Département de biologie peut encadrer avec ses ressources professorales. Globalement, ces cours à option poursuivent l'exploration de la diversité biologique, abordent les méthodes d'étude qualitatives et quantitatives, mettent en perspective des particularités structurales et physiologiques des organismes, ciblent certains des caractères adaptatifs, analysent des associations environnementales pertinentes, développent des stratégies d'études particulières au domaine privilégié, incorporent les modes de communication scientifique. Le Département de biologie veut poursuivre la pratique existante bien établie de pouvoir reconnaître sur une base individuelle sélective et à titre de cours à option quelques cours encadrés par d'autres unités (BICH 2413 (Ce cours sera créé dans le cadre de la reconfiguration des programmes de biochimie), BICH 3423, BICH 3843, BICH3913, BICH 4913). Ce choix repose sur le fait qu'à un certain niveau, la frontière entre la biologie et la biochimie est très fine au point où il arrive parfois que l'aspect biochimie est assuré par un département de biologie. Pour nos étudiantes et étudiants en biologie qui s'orientent vers la physiologie (animale et végétale) et la biologie cellulaire, une bonne formation de base en biochimie est souhaitable et l'inclusion des cours de sigles BICH à ceux de notre discipline principale (cours à option) vise à répondre à cet objectif. Le même argument s'applique pour le cours GEOG4803, Atelier de SIG. Ce cours peut être très utile dans la formation de nos étudiantes et étudiants en biologie qui s'orientent du côté de l'écologie de terrain où le SIG est un outil important à maîtriser. De plus, il y a là un potentiel d'enrichissement de la formation en capitalisant sur des ressources qui ne sont pas présentes au Département de biologie. Cette flexibilité continuerait d'être gérée sous la démarche « avec l'approbation de la direction du Département ».

L'UARD de biologie réitère sa profonde conviction de l'importance de la formation disciplinaire en fonction des exigences actuelles du marché du travail et de la préparation aux études supérieures.

3.2 L'apport des disciplines connexes

Il est parfaitement reconnu que la démarche scientifique contemporaine met à contribution des connaissances, des concepts et des méthodes diversifiées relevant de diverses sciences. La formation en biologie n'échappe naturellement pas à cette réalité factuelle fondamentale. L'interdisciplinarité et la multidisciplinarité font partie intégrante de la vie des biologistes. Il est ainsi clair que la pensée biologique structurée mise aussi sur une connaissance de principes physiques, de no-

tions chimiques et biochimiques, d'une maîtrise suffisante en mathématique, de l'utilisation efficace de méthodes d'analyse statistique, de l'environnement de travail offert par des outils informatiques diversifiés, pour ne mentionner que ceux-là. Sans être exhaustif, on peut citer les cours MATH1073 *Calcul différentiel* et MATH1173 *Calcul intégral* et STAT2673 *Stat appliquée sc. de la vie* qui permettent d'être entre autres, en mesure de comprendre et d'élaborer les modèles mathématiques souvent utilisés en écologie ou d'appliquer des tests statistiques pour l'analyse des données issues des travaux de recherche ou utilisées dans le milieu du travail. Il en est de même pour les cours CHIM1113 *Chimie générale IA*, CHIM1123 *Chimie générale IIA*, CHIM2413 *Chimie organique I*, BICH2023 *Éléments de biochimie*, PHYS1173 *Mécanique* et d'autres disciplines connexes qui complètent la formation et donnent une plus grande profondeur à la formation scientifique des futurs biologistes. Les cours INFO permettent de mieux utiliser et gérer l'environnement informatique dont dépendent plusieurs instruments de pointe en laboratoire et sur le terrain et les activités du travail en biologie. Alors que l'ensemble des cours contribue à développer le raisonnement logique et la pensée critique, certains se concentrent plus sur des modes de travail de pertinence pratique évidente. La gamme des cours et des activités pratiques dans les disciplines connexes associe l'éventail et la profondeur des grands domaines scientifiques fondamentaux. Ultimement, intégration et association figurent parmi les attentes légitimes qui s'accroissent tout au long du programme.

3.3 Liste des cours de la formation fondamentale exigés.

Tableau 1 - Formation fondamentale du Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie)

Formation fondamentale	96 cr.
Discipline principale - cours obligatoires	32 cr.
BIOL1123 Introduction à la biologie I	3
BIOL1223 Introduction à la biologie II	3
BIOL2141 Travaux pratiques en botanique	1
BIOL2143 Botanique	3
BIOL2161 T.P. sur les Invertébrés	1
BIOL2163 Zoologie des Invertébrés	3
BIOL2361 T.P. sur les Vertébrés	1
BIOL2363 Zoologie des Vertébrés	3
BIOL2611 Travaux pratiques en génétique	1
BIOL2613 Introduction à la génétique	3
BIOL3123 Écologie générale	3
BIOL3391 T.P. de biométrie	1
BIOL3393 Biométrie	3
BIOL4393 Évolution	3
Discipline principale - cours à option ⁽¹⁾	34 cr.
<p>Choisir 34 crédits parmi la liste des cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et parmi les cours BICH2413 BICH3423 BICH3843 BICH3913 BICH4913 GEOG4803³. Au moins 12 de ces crédits devront être de niveau 3000 ou 4000. [Commentaire pour le CPR : Les deux cours abolis disparaîtront de la liste de cours à option pour être remplacés par les deux nouveaux cours]</p> <p>Parmi ces 34 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste de cours est disponible au département et dans la feuille de route.</p>	
<p>⁽¹⁾ Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne sont pas comptabilisés dans le programme de spécialisation en biologie.</p> <p>Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme entre autres, FORS2443 et GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du Doyen ou de la Doyenne de la faculté responsable du cours, après consultation du ou de la responsable du cours.</p>	
Disciplines connexes - cours obligatoires	24 cr.
BICH2023 Éléments de biochimie	3
CHIM1113 ⁽²⁾ Chimie générale IA	3
ou	
CHIM1114 Introduction à la chimie IA	4
CHIM1123 Chimie générale IIA	3
CHIM 2413 Chimie organique I	3
MATH1073 Calcul différentiel	3
MATH1173 Calcul intégral	3
PHYS1173 Mécanique	3
STAT2673 Stat appliquée sc. de la vie	3
⁽²⁾ L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.	
Disciplines connexes - cours à option	6 cr.
Choisir 6 crédits parmi les cours de sigles suivants :	
ASTR	FSCI3903
BICH ⁽³⁾	GIZC
CHIM	INFO
FORS2443	MATH
FSCI2013	PHYS
	STAT
⁽³⁾ Sauf BICH2623	

4. La formation générale

La structure exigée des programmes reconfigurés définit la nécessité d'une atteinte adéquate de neuf objectifs particuliers. Avant d'en présenter un survol, notons que plusieurs d'entre eux (3, 4, 5, 7) sont à notre avis atteints de manière évidente par la nature de la formation assurée, l'ensemble des stratégies pédagogiques employées et des méthodes de travail mises à contribution dans les cours de la formation fondamentale. Par ailleurs, les objectifs 1, 2, 6, 8 et 9 reposent avant tout sur des activités académiques particulières offertes par d'autres ressources universitaires. Il est aussi clair que de tels objectifs de formation générale s'atteignent concrètement de manière progressive tout au long du profil de formation du programme de baccalauréat. Le Tableau 2 présente les cours permettant l'atteinte des neuf objectifs dans le programme de Baccalauréat ès sciences avec spécialisation en biologie reconfiguré.

4.1 Initiation au travail universitaire

Conjointement avec les autres départements de la Faculté des sciences, le Département de biologie incorpore le cours FSCI 1003, *Init. aux études en sciences* qui sera créé par la Faculté des sciences. Tel que conçu, ce nouveau cours facultaire comprendrait trois composantes. L'une d'elles prendra la forme d'ateliers encadrés par une équipe du Service aux étudiantes et étudiants (SAÉE) pour une valeur de 5 périodes de cours. La seconde partie serait offerte par une équipe de la Bibliothèque Champlain pour une valeur de 7 périodes de cours. La troisième partie du cours serait prise en charge par la Faculté et chacun des départements, en l'occurrence par le Département de biologie pour notre part. Ce cours sera obligatoire en première année.

Le contenu et les formules pédagogiques des cours obligatoires Introduction à la biologie I et II (BIOL 1123 et BIOL 1223) de la 1^{re} année, de leurs travaux pratiques ainsi que les autres cours BIOL obligatoires et à option associés au programme continueront d'appuyer ouvertement le développement de bonnes méthodes de travail universitaire et l'importance d'y accorder une assiduité soutenue. Les notions de nature descriptive, les défis de leur compréhension et de leur association, les connaissances de base relatives à l'organisation et à la rigueur d'un travail de nature universitaire, l'importance de la recherche et de la lecture de la documentation de nature bibliographique en constituent des facettes naturelles évidentes. Entre autres, en tenant compte de la qualité variable de la préparation des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants qui débutent leur cheminement universitaire, le Département continuera d'accorder tout au long du programme de Baccalauréat une grande importance à la consolidation de telles valeurs dans l'ensemble de ses cours disciplinaires.

4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation

Dans le cadre de son programme d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours de la banque de cours de l'objectif de formation générale « Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation » pour atteindre cet objectif particulier.

Par ailleurs, les connaissances et les démarches de travail en sciences ne connaissent pas de frontière et, bien sûr, la biologie n'échappe pas à ces réalités. L'environnement informatique moderne rend de plus en plus facile l'accès à d'innombrables données de haut niveau publiées autour de la planète. Il faut aussi admettre la pertinence de la connaissance des divers cadres éthiques et de l'application de leurs valeurs. Les biologistes travaillent en interaction étroite avec d'autres membres de la société, ses organismes, et en interaction avec le milieu naturel. Il existe ainsi tout un cadre éthique à perspective animale (Conseil canadien de protection des animaux, CCPA), à perspective environnementale ainsi qu'à perspective plus typiquement humaine (Conseil national d'éthique en recherche chez l'humain, CNÉRH). Une majorité des cours disciplinaires BIOL aborde délibérément ces questions chaque fois que le contexte s'y prête.

Le Département de biologie est déjà engagé dans la dynamique de la mobilité étudiante, accueillant chaque année plusieurs étudiantes et étudiants provenant de l'étranger et quelques personnes de nos programmes ont déjà un séjour ou sont actuellement en séjour de formation à l'étranger. Cette dynamique est encouragée et continuera.

4.3 Responsabilité sociale et citoyenne

L'acquisition des connaissances en biologie s'étend du niveau moléculaire très fin jusqu'à celui de l'environnement. Quel que soit le type de référence de la pyramide hiérarchique considérée, plusieurs des cours disciplinaires abordent et discutent la portée de stratégies de gestion responsable à perspective environnementale tout autant que sociale. Cet objectif est atteint entre autres, par les cours obligatoires de la discipline BIOL2613, *Introduction à la génétique* et BIOL3123, *Écologie générale*. Ces cours constituent des exemples où les étudiantes et les étudiants sont initiés à la notion d'éthique qui se rapporte aux manipulations génétiques touchant tant au végétal qu'à l'animal et à l'être humain. De plus, le cours d'Écologie générale, en présentant la relation et les liens du vivant avec son milieu, conduit l'étudiante et l'étudiant à être plus conscient de la responsabilité de l'être humain vis-à-vis l'environnement et ce, suite à d'utilisation qu'il en fait.

Lors de projets d'équipe intégrés à certains des cours à option avancés en biologie (ex : BIOL4471, *Stage en océanographie* et BIOL4473, *Océanographie*; BIOL4371, *Stage en biologie marine* et BIOL4373, *Biologie marine*; BIOL4491, *TP biologie de la conservation* et BIOL4493, *Biologie de la conservation*) et plus couramment

lors des travaux réalisés en salle de laboratoire ou sur le terrain, les étudiantes et les étudiants sont amenés à développer leur capacité à travailler efficacement en équipe, à discuter de thèmes contemporains, à réaliser des exercices d'étude d'impact, à définir des stratégies d'aménagement qui satisfont aux normes actuelles. La prise en charge de la responsabilité sociale et citoyenne en constitue l'un des fils conducteurs.

Parmi ces cours, nous retenons le cours BIOL3123 *Écologie générale* pour satisfaire à cet objectif dans le cadre de la Feuille de route.

4.4 Initiation à la multidisciplinarité / interdisciplinarité

L'interdisciplinarité peut se définir comme l'art de faire travailler ensemble des personnes issues de diverses disciplines (scientifiques ou non). L'intérêt est de parvenir à un but commun en confrontant des approches différentes d'un même problème. Par ailleurs, l'interdisciplinarité met à contribution la complémentarité intrinsèque de plusieurs personnes pour la résolution de problèmes particuliers.

Cet objectif est clairement couvert par la structure du programme. D'une part, les cours disciplinaires de biologie et de disciplines connexes scientifiques des deux premières années (surtout) assurent clairement une formation interdisciplinaire tout autant que multidisciplinaire. C'est entre autres, le cas des cours BICH2023, *Éléments de biochimie*, CHIM1113, *Chimie générale IA* ou CHIM1114, *Introduction à la chimie IA*, CHIM1123, *Chimie générale IIA*, CHIM2413, *Chimie organique I* et PHYS1173, *Mécanique*. Les activités contemporaines de recherche fondamentale et appliquée qui alimentent l'enseignement des cours plus avancés sont riches en illustrations de ces démarches. La formation ciblée veut miser sur le développement progressif d'une capacité rationnelle et objective d'analyse et d'intégration.

Parmi ces cours, nous retenons le cours PHYS1173 *Mécanique* CHIM1113 pour satisfaire à cet objectif dans le cadre de la Feuille de route.

4.5 Connaissance dans les domaines des mathématiques et des sciences

La composante fondamentale de nature scientifique du programme (66 crédits disciplinaires et 30 crédits de disciplines connexes) assure l'atteinte intégrale d'un tel objectif. La formation mathématique obligatoire (MATH1073, *Calcul différentiel* et MATH1173, *Calcul intégral*) s'accompagne d'une formation incontournable en biostatistiques (STAT2673, *Stat appliquée sc. de la vie* et BIOL3391, *T.P. de biométrie* et BIOL3393, *Biométrie*). En effet, la référence scientifique de la formation trouve aussi ses échos dans l'ensemble des cours disciplinaires et des cours des disciplines connexes. De telles composantes échafaudent le développement d'une pensée logique, rationnelle et critique en les mettant en liaison avec plusieurs des grandes disciplines scientifiques.

Parmi ces cours, nous retenons le cours MATH1073 *Calcul différentiel* pour satisfaire à cet objectif dans le cadre de la Feuille de route.

Pour les étudiantes et les étudiants d'autres programmes, les cours obligatoires de service BIOL1133, *Anat. physiol. humaines I*, BIOL1233, *Anat. physiol. humaines II*, BIOL1143, *Anat. physiol. humaines IA* et BIOL1243, *Anat. physiol. humaines IIA* répondent à cet objectif de formation générale.

4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Dans le cadre du Baccalauréat ès sciences avec spécialisation en biologie, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours parmi la liste répertoriée dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.

On doit aussi noter les multiples occasions où les cours BIOL peuvent souligner les valeurs esthétiques présentes dans la nature à ses différentes échelles d'organisation structurale.

4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Les sciences biologiques mettent à contribution de manière soutenue le raisonnement objectif et déductif, enrichissent la capacité de penser de manière logique misant sur un sens critique rigoureux. On retrouve là l'essence même du cadre de la méthode scientifique lorsqu'elle est bien utilisée. Les stratégies pédagogiques utilisées dans les cours BIOL offrent de nombreuses occasions d'étoffer la pensée logique et critique. Le repérage de paramètres d'influence, leur mise en contexte réfléchi, l'analyse de leur association, les déductions logiques possibles et la formulation d'une conclusion figurent parmi les processus fondamentaux en sciences expérimentales. Dans les sciences bien encadrées, les hypothèses découlent de données concrètes. Les conclusions et interprétations découlent d'une démonstration valide et rigoureuse. Les travaux de rédaction scientifique doivent satisfaire aux critères reconnus de rigueur tout en respectant les normes usuelles de présentation.

La démarche est couverte par l'ensemble des cours du programme qui débute de manière ciblée avec les cours BIOL1123 et BIOL1223 et allant jusqu'au cours BIOL4393 (Évolution), qui repose sur l'essence même de la méthode scientifique, raisonnement objectif et déductif et sens critique rigoureux. Parmi ceux-ci, nous retenons le cours BIOL4393 *Évolution* pour satisfaire à cet objectif dans le cadre de la Feuille de route.

Pour les étudiantes et les étudiants d'autres programmes, les cours obligatoires de service BIOL1133, *Anat. physiol. humaines I*, BIOL1233, *Anat. physiol. humaines II*, BIOL1143, *Anat. physiol. humaines IA* et BIOL1243, *Anat. physiol. humaines IIA* répondent à cet objectif de formation générale.

4.8 Capacité de s'exprimer en français

Conformément aux exigences en français stipulées dans le Répertoire de 1er cycle, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au Baccalauréat ès sciences avec spécialisation biologie devra suivre au moins 6 crédits de formation linguistique en français (FRAN1500 *Communication orale* et FRAN1600 *Communication écrite* ou selon l'évaluation). De plus, les exigences en français doivent être satisfaites avant que l'étudiante ou l'étudiant puisse s'inscrire à tout cours de niveau 3000 ou 4000.

Typiquement, l'encadrement pédagogique des cours disciplinaires de biologie soutient de manière visible et soutenue cet objectif. Au-delà des rapports expérimentaux à rédiger à la suite des exercices pratiques, bon nombre des cours disciplinaires incluent une ou des activités de rédaction scientifique dans laquelle l'évaluation spécifique de la qualité de la langue est officiellement prise en compte. Dans certains des cours de la 3^e et de la 4^e année (surtout), il s'y ajoute parfois une présentation orale ou par affiche.

Les descriptions des cours suivants incluent la mention rédaction scientifique : *Travaux pratiques en botanique* (BIOL 2141), *Zoologie des invertébrés* (BIOL 2163), *Zoologie des vertébrés* (BIOL 2363), *Ornithologie* (BIOL 3363), *Écologie végétale* (BIOL 4243), *T.P. en écologie végétale* (BIOL4241), *Amén. biol. des zones côtières* (BIOL 4173), *Stage en océanographie* (BIOL 4471), *Océanographie* (BIOL4473), *Stage en biologie marine* (BIOL 4371), *Biologie marine* (BIOL4373), *Évolution* (BIOL 4393), *Initiation à la recherche* (BIOL 4418), *T.P. biologie de la conservation* (BIOL 4491), *Biologie de la conservation* (BIOL4493), *Conc. physiol. ani. comp. II* (BIOL 4633).

D'autres cours incorporent aussi une certaine activité de rédaction à plus faible dose bien que cette modalité ne figure pas spécifiquement dans la description brève du Répertoire.

4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

Une aisance fonctionnelle en anglais doit être reconnue comme fondamentale de nos jours en sciences. L'étudiante ou l'étudiant inscrit au Baccalauréat ès sciences avec spécialisation biologie devra atteindre le niveau ANGL1022 ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement.

Par ailleurs, et malgré les recours de documentation rédigée en français dans les cours lorsqu'elle est disponible, l'étudiante ou l'étudiant est inévitablement confronté à l'utilisation de manuels ou d'un nombre substantiel d'articles spécialisés rédigés en anglais. C'est particulièrement le cas dans des cours de niveaux 3000 et 4000. Une capacité de s'exprimer en anglais s'acquiert et s'étoffe tout au long du programme de formation.

Lorsque les neuf objectifs particuliers ont été atteints en nécessitant moins que les 30 crédits prescrits, la valeur différentielle est comblée par des cours au choix. La nouvelle définition du cours au choix permet l'accès à n'importe quelle discipline offerte à l'Université de Moncton, y compris des cours disciplinaires.

Tableau 2 – Détails de la Formation générale de 24 crédits devant être atteinte dans le Baccalauréat ès sciences avec spécialisation en biologie reconfiguré

	Objectifs de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cours* au choix
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	FSCI1003 Init.aux études en sciences	
OFG 2	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne (Atteint par des cours obligatoires et à option de la formation fondamentale (discipline principale))	BIOL3123 Écologie générale	X
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité (Atteint par des cours obligatoires de la formation fondamentale (disciplines connexes))	PHYS1173 Mécanique	X
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences (Atteint par des cours obligatoires de la formation fondamentale (disciplines principale et connexes))	MATH1073 Calcul différentiel	X
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique (Atteint par les cours de la formation fondamentale (discipline principale))	BIOL4393 Évolution	X
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement.	
FORMATION GENERALE : 18 crédits		COURS AU CHOIX : 6 crédits	

*Le programme de spécialisation en biologie permet d'atteindre 4 des objectifs de formation générale grâce à la formation fondamentale, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir 6 crédits de cours au choix.

5. Dérogation

Notre démarche de reconfiguration a été clairement influencée par notre souci de (1) minimiser l'ampleur de la réduction de la formation fondamentale et tout particulièrement celle disciplinaire puis (2) par la nécessité de conserver un cadre opérationnel réaliste d'encadrement des activités académiques, tout particulièrement celle de formation pratique, car elles sont fondamentales à toute science expérimentale. Les arguments justificatifs de notre demande de dérogation suivent ci-après.

La demande de dérogation formulée par l'UARD de biologie vise les deux programmes de Baccalauréat ès sciences avec spécialisation en biologie (régimes régulier et Coop) et touche le nombre de crédits dans la discipline principale ainsi que le nombre de crédits de la formation générale, soit 66 crédits de formation disciplinaire et, par conséquent, 24 crédits de formation générale.

Nature de la discipline

La biologie est une discipline extrêmement vaste. Elle étudie des phénomènes qui s'observent à l'échelle de la molécule ainsi qu'à l'échelle des grands écosystèmes planétaires. Elle traite de problématiques classiques (ex. botanique, zoologie, microbiologie), des problématiques complexes et nouvelles (ex. biologie moléculaire, séquençage génétique, marqueurs de stress, biotechnologie) ainsi que de problématiques environnementales (ex. réchauffement climatique, pollution). La présente proposition permet à l'étudiante et à l'étudiant de suivre 32 crédits disciplinaires obligatoires et de compléter sa formation disciplinaire en choisissant 34 crédits parmi une liste de cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et parmi certains cours appartenant à d'autres disciplines (BICH, GEOG). Compte tenu des structures en place au Département de biologie, du corps professoral et des demandes du marché du travail, l'UARD de biologie offre aux étudiantes et étudiants la possibilité de suivre des cours parmi deux parcours particuliers qui, bien que non-obligatoires, permettent d'offrir une formation relativement intégrée : celle avec un bloc de cours à vocation écologique ou celle avec un bloc de cours à vocation physiologique/biotechnologique. L'étudiante ou l'étudiant reste libre de ses choix ayant accès à une formation pluridisciplinaire ou à deux formations plus encadrées, bien que les listes de cours proposées rattachées à ces deux disciplines demeurent également non obligatoires. Ces deux orientations sont cependant recherchées par le milieu du travail. Notre proposition permet d'offrir une formation disciplinaire de 66 crédits.

Les travaux pratiques

La biologie est une discipline expérimentale. Les sciences expérimentales demandent une formation obligatoire en laboratoire ou sur le terrain qui doit être valorisée. La couverture disciplinaire fixée à 66 crédits tient compte de cette reconnaissance (crédits de travaux pratiques associés à nos cours). Les travaux pratiques permettent aux étudiants d'approfondir leur rigueur scientifique, de développer une éthique de travail, d'acquérir des compétences techniques et d'obtenir des compléments d'informations qui débordent du cadre des cours théoriques. La valeur pédagogique des travaux pratiques est indéniable, que ce soit pour les disciplines écologiques où des sorties ou stages sur le terrain sont exigées (ex. Limnologie, Systématique des plantes, Écologie végétale, Océanographie, Biologie marine, Biologie de la conservation) ou des disciplines menées entièrement en laboratoire où des techniques expérimentales de pointe sont enseignées (ex. Biologie cellulaire, Génétique, Histologie, Microbiologie, Parasitologie, Embryologie). La reconnaissance des travaux pratiques permet d'appuyer la formation acquise en laboratoire et sur le terrain au niveau de la préparation des laboratoires ou des sorties, du temps passé en laboratoire ou sur le terrain, des formations technique et appliquée acquises et l'intégration d'informations complémentaires aux cours théoriques. Les travaux pratiques permettent aussi, de manière intégrée, une meilleure assimilation de la matière. La non-reconnaissance des crédits de travaux pratiques amènerait une dévalorisation des séances de laboratoires, une sous-évaluation des habiletés techniques et des connaissances à acquérir et une diminution du temps de travail en laboratoire et en milieu naturel.

Une comparaison des pratiques entre les autres universités des maritimes où les laboratoires sont intégrés aux cours théoriques et la nôtre fait ressortir deux points intéressants : les ressources en place et la qualité des laboratoires. Les laboratoires intégrés aux cours dans les autres universités sont, pour la très grande majorité, donnés par des chargés de laboratoire en postes réguliers. À notre connaissance, aucun campus de l'Université de Moncton ne possède ce type de ressources. L'engagement de chargés de cours pour les laboratoires ne représente pas une solution viable. Leur disponibilité dans la région est nettement insuffisante. Ces chargés de cours sont d'ailleurs très souvent des étudiants de 2^e cycle sur place seulement pendant la durée de leur programme. Ces personnes donnent le laboratoire mais ne font pas de travail de mise à jour, de renouvellement et d'optimisation des expériences. La qualité de l'enseignement n'est certes pas la même qu'avec du personnel régulier pouvant développer les laboratoires. Finalement, les expériences réalisées en laboratoire dans les autres universités sont généralement de plus petite envergure et leur développement restreint. L'ampleur et la profondeur de la formation expérimentale réalisée chez nous font de nos laboratoires une expérience prisée de la part de nos étudiantes et de nos étudiants, enviée par nos collègues des autres universités et, en fait, une marque concurrentielle de commerce. Les étudiants internationaux, en particulier les étudiants français, sont extrêmement friands

de cours où la formation pratique est importante et valorisée. Cette formation pratique fait défaut dans beaucoup de programmes européens. Comme le nombre d'étudiants internationaux augmente chaque année, nous ne voyons pas l'intérêt de ne pas reconnaître la formation pratique dans nos programmes. Les étudiants en sciences se sont d'ailleurs prononcés contre la fusion des cours et laboratoires. Les étudiants insistent pour que l'on reconnaisse tout le travail relié aux laboratoires. Les employeurs potentiels sont d'ailleurs à la recherche de diplômés ayant une formation pratique forte.

La présente proposition tient compte de la reconnaissance des crédits de travaux pratiques pour l'ensemble des cours offerts en biologie aux niveaux 2000, 3000 et 4000. L'intégration des travaux pratiques aux cours théoriques est possible dans certains cours de base de niveau 1000. Les travaux pratiques seront, par exemple, intégrés aux sections théoriques des nouveaux cours BIOL1123 (Intro. à la biologie I) et BIOL1223 (Intro. à la biologie II). Ceci forcera cependant le maintien des cours BIOL1113 (Biologie générale I) et BIOL 1213 (Biologie générale II) où la section pratique n'est pas essentielle pour la clientèle hors faculté, ces cours étant souvent choisis comme cours au choix. Les charges de travail des étudiants inscrits en BIOL1113 et BIOL1123 ne seront pas les mêmes pour un même nombre de crédits, la formation pratique faisant défaut en BIOL1113.

En résumé

Nous demandons donc de déroger à l'exigence de 30 crédits de formation générale afin de l'établir à 24 crédits puisque tous les objectifs de formation générale sont déjà atteints par le programme. Nous sommes d'avis qu'il est plus important de maintenir les laboratoires prévus dans la formation disciplinaire, fixée à 66 crédits, que d'offrir la formation générale complète.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences

Date : Septembre 2012

Département : BIOLOGIE

Nom du programme : Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	Proposition de modification
<p>1^{re} ANNÉE</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : Cours obligatoires</u> BIOL1123 Introduction à la biologie I 3cr BIOL1223 Introduction à la biologie II 3cr 6 CR.</p> <p><u>Disciplines connexes : Cours obligatoires</u> CHIM1113⁽¹⁾ Chimie générale IA 3cr ou CHIM1114 Introduction à la chimie IA 4cr CHIM1123 Chimie générale IIA 3cr MATH1073 Calcul différentiel 3cr MATH1173 Calcul intégral 3cr PHYS1173 Mécanique 3cr 15 CR.</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX FRAN 1500 Communication orale 3cr FRAN 1600 Communication écrite 3cr FSCI 1003 Init. aux études en sciences 3cr 9 CR.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL 30 CR.</p> <p>⁽¹⁾ L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.</p>	<p>1^{re} ANNÉE</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : Cours obligatoires</u> BIOL1123 Introduction à la biologie I 3cr BIOL1223 Introduction à la biologie II 3cr 6 CR.</p> <p><u>Disciplines connexes : Cours obligatoires</u> CHIM1113⁽¹⁾ Chimie générale IA 3cr ou CHIM1114 Introduction à la chimie IA 4cr CHIM1123 Chimie générale IIA 3cr MATH1073 Calcul différentiel 3cr MATH1173 Calcul intégral 3cr PHYS1173 Mécanique 3cr 15 CR.</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX FRAN 1500 Communication orale 3cr FRAN 1600 Communication écrite 3cr FSCI 1003 Init. aux études en sciences 3cr 9 CR.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL 30 CR.</p> <p>⁽¹⁾ L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.</p>
<p>2^e ANNÉE</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : Cours obligatoires</u> BIOL2141 Travaux pratiques en botanique 1cr BIOL2143 Botanique 3cr BIOL2161 T.P. sur les invertébrés 1cr BIOL2163 Zoologie des invertébrés 3cr BIOL2361 T.P. sur les vertébrés 1cr BIOL2363 Zoologie des vertébrés 3cr BIOL2611 Travaux pratiques en génétique 1cr BIOL2613 Introduction à la génétique 3cr 16 CR.</p> <p><u>Disciplines connexes : Cours obligatoires</u> BICH2023 Éléments de biochimie 3cr CHIM2413 Chimie organique I 3cr STAT2673 Stat appliquée sc. de la vie 3cr 9 CR.</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX ANGL 1022⁽²⁾ Language, writing and reading 3cr 3</p> <p>Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à l'objectif 2- Ouverture à l'Autre et/ou Internationalisation. 3cr 6 CR.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL 31 CR.</p>	<p>2^e ANNÉE</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : Cours obligatoires</u> BIOL2141 Travaux pratiques en botanique 1cr BIOL2143 Botanique 3cr BIOL2161 T.P. sur les invertébrés 1cr BIOL2163 Zoologie des invertébrés 3cr BIOL2361 T.P. sur les vertébrés 1cr BIOL2363 Zoologie des vertébrés 3cr BIOL 2611 Travaux pratiques en génétique 1cr BIOL 2613 Introduction à la génétique 3cr 16 CR.</p> <p><u>Disciplines connexes : Cours obligatoires</u> BICH2023 Éléments de biochimie 3cr CHIM2413 Chimie organique I 3cr STAT2673 Stat appliquée sc. de la vie 3cr 9 CR.</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX ANGL 1022⁽²⁾ Language, writing and reading 3cr 3</p> <p>Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à l'objectif 2- Ouverture à l'Autre et/ou Internationalisation. 3cr 6 CR.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL 31 CR.</p>

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

<p>(2) Ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement</p> <p>3^e et 4^e ANNÉES</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : Cours obligatoires</u> BIOL3123 Écologie générale 3cr BIOL3391 T.P. de Biométrie 1cr BIOL3393 Biométrie 3cr BIOL4393 Évolution <u>3cr</u></p> <p style="text-align: right;">10 CR.</p> <p><u>Discipline principale : Cours à option</u> Choisir 34 crédits parmi la liste des cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et parmi les cours BICH2413 BICH3423 BICH3843 BICH3913 BICH4913 GEOG4803³. Au moins 12 de ces crédits devront être de niveau 3000 ou 4000.</p> <p>Parmi ces 34 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste de cours est disponible au département et dans la feuille de route.</p> <p style="text-align: right;">34</p> <p style="text-align: center;">CR.</p> <p><u>Disciplines connexes : Cours à option</u> Choisir 6 crédits parmi les cours suivants: ASTR, BICH (sauf BICH2623), CHIM, FORS2443, FSCI2013, FSCI3903, GIZC, INFO, MATH, PHYS et STAT</p> <p style="text-align: right;">6</p> <p style="text-align: center;">CR.</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX Choisir 3 crédits de cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à l'objectif 6 - Sensibilité aux arts et lettres. 3cr</p> <p>Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr</p> <p style="text-align: right;">9</p> <p style="text-align: center;">CR.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL GLOBAL 59 CR. 120 CR.</p> <p>(3) Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme entre autres, FORS2443 et GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du Doyen ou de la Doyenne de la faculté responsable du cours, après consultation du ou de la responsable du cours. Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne sont pas comptabilisés dans le programme de spécialisation en biologie</p>	<p>(2) Ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement</p> <p>3^e et 4^e ANNÉES</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : Cours obligatoires</u> BIOL3123 Écologie générale 3cr BIOL3391 T.P. de Biométrie 1cr BIOL3393 Biométrie 3cr BIOL4393 Évolution <u>3cr</u></p> <p style="text-align: right;">10 CR.</p> <p><u>Discipline principale : Cours à option</u> Choisir 34 crédits parmi les cours de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et parmi les cours BICH2413 BICH3423 BICH3843 BICH3913 BICH4913 GEOG4803³. Au moins 12 de ces crédits devront être de niveau 3000 ou 4000. [Commentaire pour le CPR : Les deux cours abolis disparaîtront de la liste de cours à option pour être remplacés par les deux nouveaux cours]</p> <p>Parmi ces 34 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste de cours est disponible au département et dans la feuille de route.</p> <p style="text-align: right;">34 CR.</p> <p><u>Disciplines connexes : Cours à option</u> Choisir 6 crédits parmi les cours suivants: ASTR, BICH (sauf BICH2623), CHIM, FORS2443, FSCI2013, FSCI3903, GIZC, INFO, MATH, PHYS et STAT</p> <p style="text-align: right;">6 CR.</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX Choisir 3 crédits de cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à l'objectif 6 - Sensibilité aux arts et lettres. 3cr</p> <p>Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr</p> <p style="text-align: right;">9 CR.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL GLOBAL 59 CR. 120 CR.</p> <p>(3) Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme entre autres, FORS2443 et GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du Doyen ou de la Doyenne de la faculté responsable du cours, après consultation du ou de la responsable du cours. Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne sont pas comptabilisés dans le programme de spécialisation en biologie</p>
--	--

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION MAJEURE DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : B.Sc. spécialisation, majeure, régimes régulier et coopératif en biologie

Banque de cours actuelle		Banque de cours proposée		Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours (oui/non)
Sigle	Crédits	Sigle	Crédits	
BIOL1023	3	BIOL1023	3	
BIOL1033	3	BIOL1033	3	
BIOL1113	3	BIOL1113	3	
BIOL1123	3	BIOL1123	3	
BIOL1133	3	BIOL1133	3	
BIOL1143	3	BIOL1143	3	
BIOL1213	3	BIOL1213	3	
BIOL1223	3	BIOL1223	3	
BIOL1233	3	BIOL1233	3	
BIOL1243	3	BIOL1243	3	
BIOL2000	0	BIOL2000	0	
BIOL2123	3	BIOL2123	3	
BIOL2133	3	BIOL2133	3	
BIOL2141	1	BIOL2141	1	
BIOL2143	3	BIOL2143	3	
BIOL2161	1	BIOL2161	1	
BIOL2163	3	BIOL2163	3	
BIOL2233	3	BIOL2233	3	
BIOL2311	1	BIOL2311	1	
BIOL2313	3	BIOL2313	3	
BIOL2361	1	BIOL2361	1	
BIOL2363	3	BIOL2363	3	
BIOL2461	1			
BIOL2463	3			
BIOL2561	1	BIOL2561	1	
BIOL2563	3	BIOL2563	3	
BIOL2611	1	BIOL2611	1	
BIOL2613	3	BIOL2613	3	
BIOL3000	0	BIOL3000	0	
BIOL3123	3	BIOL3123	3	

Formulaire CPR-7 (Modification majeure de banque de cours d'une discipline)

BIOL3141	1	BIOL3141	1
BIOL3143	3	BIOL3143	3
BIOL3162	2	BIOL3162	2
BIOL3170	3	BIOL3170	3
BIOL3171	1	BIOL3171	1
BIOL3173	3	BIOL3173	3
BIOL3251	1	BIOL3251	1
BIOL3253	3	BIOL3253	3
BIOL3263	3	BIOL3263	3
BIOL3331	1	BIOL3331	1
BIOL3333	3	BIOL3333	3
BIOL3363	3	BIOL3363	3
BIOL3351	1	BIOL3351	1
BIOL3353	3	BIOL3353	3
BIOL3391	1	BIOL3391	1
BIOL3393	3	BIOL3393	3
		BIOL3461	1
		BIOL3463	3
BIOL3471	1	BIOL3471	1
BIOL3473	3	BIOL3473	3
BIOL3543	3	BIOL3543	3
BIOL3633	3	BIOL3633	3
BIOL4000	0	BIOL4000	0
BIOL4173	3	BIOL4173	3
BIOL4241	1	BIOL4241	1
BIOL4243	3	BIOL4243	3
BIOL4273	3	BIOL4273	3
BIOL4323	3	BIOL4323	3
BIOL4353	3	BIOL4353	3
BIOL4371	1	BIOL4371	1
BIOL4373	3	BIOL4373	3
BIOL4381	1	BIOL4381	1
BIOL4383	3	BIOL4383	3
BIOL4393	3	BIOL4393	3
BIOL4418	8	BIOL4418	8
BIOL4471	1	BIOL4471	1
BIOL4473	3	BIOL4473	3
BIOL4491	1	BIOL4491	1
BIOL4493	3	BIOL4493	3
BIOL4633	3	BIOL4633	3

*Si oui, le système va le considérer comme "équivalent" pour les fins d'exigences du programme.

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE JUILLET 2014
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme
Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie)
- 1.2 Unité responsable
Faculté des sciences
- 1.3 Diplôme accordé
B.Sc. (spécialisation en biologie)
- 1.4 Durée du programme
4 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme
Moncton, 4 ans
Edmundston, 2 premières années*
Shippagan, 2 premières années*
*Les années subséquentes se font à Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur
Juillet 2014

2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)
Ce programme offre une solide formation théorique et pratique dans le domaine des sciences de la vie. Il permet de s'orienter vers des disciplines spécialisées reliées à la santé et à l'environnement : biologie marine, biotechnologie, écologie, physiologie, génomique. Cette formation permet d'entrer directement sur le marché du travail dans des postes exigeant la spécialisation, ou de poursuivre des études supérieures en vue d'occuper un emploi en recherche scientifique, en gestion ou en enseignement supérieur.
- 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)
La formation en biologie repose sur plusieurs approches pédagogiques : cours magistraux, apprentissage par problèmes, travaux pratiques en laboratoire et sur le terrain, travail individuel et en équipe et apprentissage à la communication scientifique écrite et orale. Les cours de la formation fondamentale assurent l'acquisition du vocabulaire disciplinaire, des concepts fondamentaux, des méthodes propres à la discipline et aux multiples sous-disciplines et d'une capacité d'auto-apprentissage. Les cours des disciplines connexes permettent l'acquisition de connaissances qui consolident les cours disciplinaires et constituent un complément important à la multidisciplinarité. Le dosage théorie-pratique permet d'associer le vécu scientifique réel aux connaissances fondamentales.

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ; autres)

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)¹

Formation fondamentale

Discipline principale

Cours obligatoires

BIOL1123	Introduction à la biologie I	3
BIOL1223	Introduction à la biologie II	3
BIOL2141	Travaux pratiques en botanique	1
BIOL2143	Botanique	3
BIOL2161	T.P. sur les invertébrés	1
BIOL2163	Zoologie des invertébrés	3
BIOL2361	T.P. sur les vertébrés	1
BIOL2363	Zoologie des vertébrés	3
BIOL2611	Travaux pratiques en génétique	1
BIOL2613	Introduction à la génétique	3
BIOL3123	Écologie générale	3
BIOL3391	T.P. de biométrie	1
BIOL3393	Biométrie	3
BIOL4393	Évolution	3

32 cr.

Cours à option¹

Choisir 34 crédits parmi la liste des cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et parmi les cours BICH2413 BICH3423 BICH3843 BICH3913 BICH4913 GEOG4803³. Au moins 12 de ces crédits devront être de niveau 3000 ou 4000.

[Commentaire pour le CPR : Les deux cours abolis disparaîtront de la liste de cours à option pour être remplacés par les deux nouveaux cours]

Parmi ces 34 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste de cours est disponible au département et dans la feuille de route.

34 cr.

Total de la discipline principale 66 cr.

¹ Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

Disciplines connexes

Cours obligatoires

BICH2023	Éléments de biochimie	3
CHIM1113 ⁽²⁾	Chimie générale IA	3
	ou	
CHIM1114	Introduction à la chimie IA	4
CHIM1123	Chimie générale IIA	3
CHIM2413	Chimie organique I	3
MATH1073	Calcul différentiel	3
MATH1173	Calcul intégral	3
PHYS1173	Mécanique	3
STAT2673	Stat appliquée sc. de la vie	<u>3</u>
		24 cr.

Cours à option

Choisir 6 crédits parmi les cours de sigles suivants :		6 cr.
ASTR	FSCI3903	
BICH ⁽³⁾	INFO	
CHIM	GIZC	
FORS2443 ⁽¹⁾	MATH	
FSCI2013	PHYS	
	STAT	

Total disciplines connexes 30 cr.

TOTAL DE LA FORMATION FONDAMENTALE	96 CR.
TOTAL FORMATION GÉNÉRALE ET AU CHOIX	24 CR.
TOTAL GLOBAL	120 CR.

⁽¹⁾ Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme entre autres, FORS2443 et GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du Doyen ou de la Doyenne de la faculté responsable du cours, après consultation du ou de la responsable du cours.

Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne sont pas comptabilisés dans le programme de spécialisation en biologie

⁽²⁾ L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.

⁽³⁾ sauf BICH2623

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique)

D30

OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FSCI1003

OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir trois crédits de cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.

OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : BIOL3123

OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : PHYS1173

OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : MATH1073

OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir trois crédits de cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.

OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : BIOL4393

OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600

OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement)

Nom :

NI :

Feuille de route Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie)**Tableau 1 : Tableau des cours par année**

Première année (30 crédits minimum)		Cr.	Note
I. Formation fondamentale			
A. Discipline principale – Cours obligatoires			
BIOL1123	Introduction à la biologie I	3	
BIOL1223	Introduction à la biologie II	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires			
CHIM1113(*)	Chimie générale IA ou CHIM1114 Introduction à la chimie IA	3 4	
(*) L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.			
CHIM1123	Chimie générale IIA	3	
MATH1073	Calcul différentiel	3	OFG 5
MATH1173	Calcul intégral	3	
PHYS1173	Mécanique	3	OFG 4
II. Formation générale ou cours au choix (voir note 1)			
FRAN 1500	Communication orale	3	OFG 8
FRAN 1600	Communication écrite	3	OFG 8
FSCI 1003	Init. aux études en sciences	3	OFG 1
Deuxième année (31 crédits)		Cr.	Note
I. Formation fondamentale			
A. Discipline principale – Cours obligatoires			
BIOL2141	Travaux pratiques en botanique	1	
BIOL2143	Botanique	3	
BIOL2161	T.P. sur les invertébrés	1	
BIOL2163	Zoologie des invertébrés	3	
BIOL2361	T.P. sur les vertébrés	1	
BIOL2363	Zoologie des vertébrés	3	
BIOL2611	Travaux pratiques en génétique	1	
BIOL2613	Introduction à la génétique	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires			
BICH2023	Éléments de biochimie	3	
CHIM2413	Chimie organique I	3	
STAT2673	Stat appliquée sc. de la vie	3	
II. Formation générale ou cours au choix: (voir note 1)			
ANGL1022	Language, writing and reading (Ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement)	3	OFG 9
Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à l'objectif 2- Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation.		3	OFG 2

Troisième et quatrième années (59 crédits)		Cr.	Note
I. Formation fondamentale			
A. Discipline principale – Cours obligatoires			
BIOL3123	Écologie générale	3	OFG 3
BIOL3391	T.P. de biométrie	1	
BIOL3393	Biométrie	3	
BIOL4993	Évolution	3	OFG 7
Discipline principale – Cours à option (voir notes 2 et 3)			
Choisir 34 crédits parmi la liste des cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et parmi les cours BICH2413 BICH3423 BICH3843 BICH3913 BICH4913 GEOG4803 ³ . Au moins 12 de ces crédits devront être de niveau 3000 ou 4000. [Commentaire pour le CPR : Les deux cours abolis disparaîtront de la liste de cours à option pour être remplacés par les deux nouveaux cours]			
Parmi ces 34 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste des cours est disponible ci-dessous (voir note 3).			
B. Disciplines connexes : cours à option			
Choisir 6 crédits parmi les cours suivants :		6	
Cours de sigle ASTR, BICH (sauf BICH2623), CHIM, FORS2443, FSCI2013, FSCI3903, GIZC, INFO, MATH, PHYS et STAT.			
II. Formation générale et cours au choix (voir note 1)			
Choisir 3 crédits de cours dans la banque de cours de formation générale pour répondre à l'objectif 6 - Sensibilité aux arts et lettres.		3	OFG 6
Choisir 6 crédits de cours au choix.		6	

Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie)

Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note
OFG 1 Initiation au travail intellectuel universitaire	FSCI1003 Init. aux études en sciences.	3	
OFG 2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours parmi ceux de la banque de cours de la formation générale reliés à cet objectif.	3	
OFG 3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	BIOL3123 Écologie générale	3	Choisir 3 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence des 30 crédits de formation générale et cours au choix.
OFG 4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	PHYS1173 Mécanique.	3	Choisir 3 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence des 30 crédits de formation générale et cours au choix.
OFG 5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	MATH1073 Calcul différentiel.	3	Choisir 3 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence des 30 crédits de formation générale et cours au choix.
OFG 6 Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours parmi ceux de la banque de cours de la formation générale reliés à cet objectif.	3	
OFG 7 Capacité de penser logiquement et de manière critique	BIOL4393 Évolution.	3	Choisir 3 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence des 30 crédits de formation générale et cours au choix.
OFG 8 Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale. FRAN1600 Communication écrite.	3 3	
OFG 9 Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 Language, writing and reading (Ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement).	3	
FORMATION GENERALE : 18 crédits COURS AU CHOIX : 6 crédits Le programme permet d'atteindre quatre OFG par des cours de la formation fondamentale.			

Notes :

¹ Dans le cadre du B.Sc. (spécialisation en biologie), vous devez compléter 96 crédits de formation fondamentale et 24 crédits de formation générale et cours au choix. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de B.Sc. (spécialisation en biologie), la formation fondamentale permet de répondre à quatre (4) OFG :

- OFG 3 - Au moyen du cours obligatoire BIOL3123,
- OFG 4 - Au moyen du cours obligatoire PHYS1173,
- OFG 5 – Au moyen du cours obligatoire MATH1073,
- OFG 7 – Au moyen du cours obligatoire BIOL4393.

Les cours obligatoires de la formation générale permettent de répondre à trois (3) OFG :

- OFG 1 au moyen du cours FSCI1003,
- OFG 8 au moyen de deux (2) cours FRAN1500 et FRAN1600,
- OFG 9 au moyen du cours ANGL1022 minimum (ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement).

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir deux (2) cours de la Banque de cours de formation générale soit un cours de chaque rubrique suivante : OFG 2 et OFG 6.

Pour compléter le cheminement de ce programme, vous devez suivre 6 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université, incluant celle de biologie, pour satisfaire à l'exigence de 24 crédits de formation générale et cours au choix.

² Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme entre autres, FORS2443 et GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du Doyen ou de la Doyenne de la faculté responsable du cours, après consultation du ou de la responsable du cours. Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne sont pas comptabilisés dans le programme de spécialisation en biologie.

³ Parmi les 34 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste des cours est la suivante :

Cours dans le domaine de l'écologie

BIOL2123	Stage de terrain en écologie	3 cr
BIOL3170	Limnologie	3 cr
BIOL3171	Travaux pratiques de limnologie	1 cr
BIOL4371	Stage en biologie marine	1 cr
BIOL4373	Biologie marine	3 cr
BIOL4491	TP biologie de la conservation	1 cr
BIOL4493	Biologie de la conservation	3 cr

Cours dans le domaine physiologie/biotechnologie

BIOL2311	T.P. de biologie cellulaire	1 cr
BIOL2313	Biologie cellulaire	3 cr
BIOL3251	T.P. de microbiologie	1 cr
BIOL3253	Microbiologie	3 cr
BIOL3633	Conc. Physiol. Animale comp. I	3 cr
BIOL4353	Biotechnologie	3 cr

IMPORTANT : Il n'y a aucune obligation de suivre une orientation précise.

CPR-1-Énoncé de programme (Programmes spécialisés, combinés, articulés, de spécialisation, de majeure et bidisciplinaire)

**L'Énoncé de programme
Document-cadre pour la reconfiguration d'un programme existant**

1. Identification du programme

1.1 Faculté : Faculté des sciences

1.2 Unité responsable du programme : Biologie

1.3 Titre du programme : Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie) - Régime coopératif

1.4 Diplôme accordé : B.Sc. (spécialisation en biologie) - Régime coopératif

1.5 Date d'entrée en vigueur : Juillet 2014

2. Description générale du programme

Note Le programme de **Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie) - Régime coopératif** reprend le programme du Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie) sauf pour les objectifs du programme et des conditions d'admission et de maintien au programme. De plus, le programme en régime coopératif intègre trois stages non crédités aux sessions printemps-été des trois dernières années du programme. Dans le présent document, les différences entre les deux programmes sont en **caractères gras**.

2.1 Objectifs

Le programme de Baccalauréat (Spécialisation en biologie) - Régime coopératif, a pour but d'offrir une formation théorique et pratique de base dans le domaine **des sciences de la vie**. Il permet de s'orienter éventuellement vers différentes disciplines spécialisées **reliées à la santé et à l'environnement : biologie marine, biotechnologie, écologie, physiologie, génomique**. La formation reçue permet d'entrer directement sur le marché du travail **dans des postes exigeant la spécialisation, ou de poursuivre des études supérieures en vue d'occuper un emploi en recherche scientifique, en gestion ou en enseignement supérieur**. Cette dernière voie devient de plus en plus celle à privilégier. Pour certaines et certains, ce sera un avenir dans le secteur privé ou professionnel qui se concrétisera. Quel que soit le milieu d'emploi, les diplômées et diplômés en biologie doivent être des scientifiques compétents et capables d'entretenir cette compétence au fil du temps et des circonstances. Il est essentiel que ces personnes puissent être préparées à développer de nouvelles compétences. Les stages rémunérés permettent à l'étudiante et à l'étudiant de prendre conscience de la réalité du travail en biologie tant sur le terrain qu'en laboratoire et de mettre en pratique leurs connaissances acquises et d'en développer de nouvelles. Les stages contribuent également à développer chez l'étudiante et l'étudiant l'éthique professionnelle, la responsabilité et la maturité.

2.2 Stratégies pédagogiques

Une formation scientifique s'acquiert en tirant profit d'une gamme diversifiée d'approches pédagogiques : cours magistraux, activités de travaux pratiques en laboratoire ou en milieu naturel, travail individuel ou en équipe, apprentissage par problèmes, recherche d'information publiée et développement de la rédaction scientifique, de l'analyse critique de réalités pertinentes aux enjeux actuels et de la communication scientifique par écrit et par voie orale. Les cours obligatoires et à option de la formation fondamentale assurent l'acquisition du vocabulaire disciplinaire, spécifient les concepts fondamentaux, décrivent et mettent en perspective les méthodes propres de la discipline, encadrent la capacité d'auto-apprentissage, et permettent d'offrir un premier contact avec les multiples sous-disciplines biologiques. La composante des travaux pratiques, des exercices à ciblage qualitatif ou quantitatif et la rédaction scientifique sont de première pertinence car ces activités exigent de pouvoir associer le vécu scientifique réel aux notions de référence. Les cours de plusieurs disciplines connexes élargissent la portée de l'apprentissage et consolident les cours disciplinaires tout en offrant des connaissances conceptuelles et pratiques pertinentes. Beaucoup d'entre elles constituent des compléments importants dans la perspective de la multidisciplinarité.

L'organisation du programme tient compte des compromis inévitables qui découlent de la diversité de ce qui peut y faire suite sur le plan professionnel. La biologie est une vaste discipline scientifique et l'éventail des orientations et des emplois possibles est à la mesure de cette étendue. L'alternance étude-stage permet de prendre contact avec cette réalité et d'aider l'étudiante et l'étudiant à mieux orienter son choix de carrière. Par ailleurs, en réponse aux besoins contemporains de la société, la poursuite aux études supérieures constitue une voie qui est de plus en plus à privilégier. Le programme avec spécialisation veut aussi offrir la flexibilité souhaitée par les personnes qui rejoignent la formation biologique après l'obtention du Diplôme des sciences de la santé. Ce dernier contexte constituant d'ailleurs l'essence de la recommandation 2 du rapport de l'évaluation externe des programmes de biologie en 2006. Une partie du programme est ainsi influencée par la reconnaissance des axes de développement du Département de biologie : l'écologie et la physiologie/biotechnologie.

2.3 Résultats attendus

Au terme de leur formation académique, les diplômés et les diplômées du Baccalauréat ès sciences avec spécialisation en biologie - Régime coopératif sont en mesure de faire preuve de compétence quant aux connaissances acquises, quant à leur capacité d'en dériver des applications réelles tout en ayant développé une bonne capacité d'autonomie responsable. Les étudiantes et étudiants sont en mesure de travailler comme biologistes au sein des ministères fédéraux et provinciaux touchant notamment à la forêt, à l'environnement, à l'agriculture, aux pêcheries et aux parcs et ce, tant sur le terrain qu'en laboratoire. D'autres peuvent agir comme consultants ou consultantes ou bien devenir entrepreneurs dans un domaine d'application de la biologie. L'expérience des stages accentue ces aspects de la formation reçue.

Le programme permet également aux diplômées et diplômés qui le désirent de poursuivre des études supérieures en biologie ou dans d'autres disciplines en lien avec la biologie.

3. La formation fondamentale

La formation fondamentale (**Tableau 1**) s'acquiert par le biais de cours disciplinaires de sigle BIOL et de cours de disciplines connexes CHIM, PHYS, MATH, BICH, STAT. Même si la majorité d'entre eux est administrée par des cours magistraux présentés en classe, la formation pratique en environnement de laboratoire ou en milieu naturel est considérée incontournable et essentielle en sciences.

L'UARD de biologie partage cette conviction de haute pertinence des travaux pratiques et tient à conserver à la mesure de ses ressources opérationnelles ses travaux pratiques des niveaux 2000, 3000 et 4000 crédits et visibles (selon la définition actuelle du crédit étudiant; règlement 1.7). Par contre, les travaux pratiques accompagnant les cours de niveau 1000 seront intégrés avec la portion magistrale à l'enveloppe globale de 3 crédits. Ce compromis trouvé entre les départements de la Faculté des sciences veut tenir compte de l'abondante clientèle étudiante de ces cours et du fait que de nombreuses inscriptions relèvent de programmes d'autres facultés qui vont vraisemblablement reconfigurer leurs propres programmes en multiples de trois crédits. Une proposition de cours à double régime, l'un avec travaux pratiques intégrés et l'autre sans les travaux pratiques intégrés, viendra définir la mise en œuvre. Ce sera le cas pour les cours d'Anatomie et de physiologie humaine I et II et de Biologie générale I et II. L'inscription à l'un ou l'autre des deux régimes continuera d'être gérée selon l'appartenance à un tel ou tel programme d'étude.

Une autre raison de vouloir maintenir l'essentiel des activités de travaux pratiques créditées et visibles sous des règles différentes de celles des cours magistraux qu'ils accompagnent relève de considérations opérationnelles d'encadrement. En effet, ces cours BIOL accueillent un nombre d'inscription substantiellement plus élevé aux cours magistraux qu'aux travaux pratiques qui les accompagnent. Pour certaines étudiantes et certains étudiants, les deux composantes sont requises par leur programme d'appartenance alors que pour d'autres, seule la composante magistrale est requise. La diversité des besoins des différentes populations étudiantes exige donc une stratégie de gestion appropriée. Pour les travaux pratiques, les exigences et le coût d'encadrement sont fortement modulés en fonction du nombre de personnes qui les suivent et ce, en raison d'espace dans les laboratoires, du besoin en équipement et fourniture et de la nécessité d'assurer un superviseur responsable. Il est donc essentiel de maintenir la flexibilité de gestion requise, tant en fonction des besoins de formation des divers programmes qu'en fonction de nos propres capacités d'accueil. Ainsi, l'UARD de biologie tient à maintenir distincte sa capacité de gestion de la

composante magistrale de celle des travaux pratiques. Ce mode de gestion des ressources a fait ses preuves au fil de nombreuses années parce qu'il a un impact réel et tangible sur les ressources humaines, matérielles et en espaces. Il est prioritaire pour l'UARD de biologie de maintenir ce type de flexibilité d'accès à ses diverses formes de formation.

3.1 Limites et objectifs de la formation fondamentale et stratégies pour les atteindre

La formation disciplinaire débute en 1^{re} année par les cours obligatoires « Introduction à la biologie I et II (BIOL 1123 et BIOL 1223) », chacun étant accompagné de leurs travaux pratiques intégrés dans l'enveloppe de trois crédits. Ces cours réalisent un premier survol de l'organisation du monde du vivant qui s'étend de la cellule aux écosystèmes, abordent la classification des êtres vivants, les principes de génétique de base et la structure des communautés d'êtres vivants. Les travaux pratiques concrétisent la structure microscopique et l'anatomie par l'observation attentive, amorcent la capacité à la rédaction scientifique objective, met à contribution la méthode scientifique avec ses démarches qualitatives et quantitatives. Le l'UARD de biologie continuera d'offrir le second bloc de biologie de première année par les cours d'« Anat. physiol. humaines I et II (BIOL 1143 et BIOL 1243) » qui sont requis par plusieurs programmes clients de la Faculté des sciences et d'autres facultés. Cette formation continuera d'être reconnue aux fins de préalables à d'autres cours des programmes de biologie pour les personnes qui transfèrent de programme.

Dès la 2^e année du programme, plusieurs cours abordent les notions fondamentales reliées à divers domaines biologiques :

- Botanique (BIOL 2143) et Travaux pratiques en botanique (BIOL 2141)
- Zoologie des Invertébrés (BIOL 2163) et T.P. sur les Invertébrés (BIOL 2161)
- Zoologie des Vertébrés (BIOL 2363) et T.P. sur les vertébrés (BIOL 2361)
- Introduction à la génétique (BIOL 2613) et Travaux pratiques en génétique (BIOL2611).

Au cours de la 3^e et de la 4^e année, les cours obligatoires incluent le cours d'Écologie générale (BIOL 3123), les cours de Biométrie et de leurs travaux pratiques (BIOL3393 et BIOL3391) et le cours d'Évolution (BIOL 4393). En plus de ces cours obligatoires, le régime coopératif incorpore les cours obligatoires Stage coopératif I, II et III qui sont effectués aux sessions printemps-été des trois dernières années du programme.

À ces activités obligatoires d'une valeur totale de 32 crédits, s'ajoutent 34 crédits de cours à option. L'UARD de biologie invite les étudiantes et les étudiants à compléter leur formation en choisissant des cours parmi la liste de cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et parmi les cours BICH2413, BICH3423, BICH3843, BICH3913, BICH4913, GEOG4803. Au moins douze de ces 34 crédits devront être de niveau 3000 ou 4000. L'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés, mais non obligatoires, selon l'orientation recherchée. La liste de cours sera disponible au département et dans la feuille de route. Selon l'une et l'autre de ces voies, la formation s'enrichit ensuite par la sélection d'autres cours pour compléter les 34 crédits d'option. L'orientation dans l'une des voies n'empêcherait pas les étudiantes et les étudiants de suivre des cours de l'autre voie. Il n'y a pas, non plus, d'obligation de suivre une orientation particulière.

Plusieurs des cours à option sont donnés par alternance aux 2 ans. La sélection des cours offerts chaque année aux étudiantes et aux étudiants essaie d'assurer une certaine flexibilité dans le ciblage de leur apprentissage en fonction des domaines de la biologie que le Département de biologie peut encadrer avec ses ressources professorales. Globalement, ces cours à option poursuivent l'exploration de la diversité biologique, abordent les méthodes d'étude qualitatives et quantitatives, mettent en perspective des particularités structurales et physiologiques des organismes, ciblent certains des caractères adaptatifs, analysent des associations environnementales pertinentes, développent des stratégies d'études particulières au domaine privilégié, incorporent les modes de communication scientifique. Le Département de biologie veut poursuivre la pratique existante bien établie de pouvoir reconnaître sur une base individuelle sélective et à titre de cours à option quelques cours encadrés par d'autres unités (BICH 2413 (Ce cours sera créé dans le cadre de la reconfiguration des programmes de biochimie), BICH 3423, BICH 3843, BICH3913, BICH 4913). Ce choix repose sur le fait qu'à un certain niveau, la frontière entre la biologie et la biochimie est très fine au point où il arrive parfois que l'aspect biochimie est assuré par un département de biologie. Pour nos étudiantes et étudiants en biologie qui s'orientent vers la physiologie (animale et végétale) et la biologie cellulaire, une bonne formation de base en biochimie est souhaitable et l'inclusion des cours de sigles BICH à ceux de notre discipline principale (cours à option) vise à répondre à cet objectif. Le même argument

s'applique pour le cours GEOG4803, Atelier de SIG. Ce cours peut être très utile dans la formation de nos étudiantes et étudiants en biologie qui s'orientent du côté de l'écologie de terrain où le SIG est un outil important à maîtriser. De plus, il y a là un potentiel d'enrichissement de la formation en capitalisant sur des ressources qui ne sont pas présentes au Département de biologie. Cette flexibilité continuerait d'être gérée sous la démarche « avec l'approbation de la direction du Département ».

L'UARD de biologie réitère sa profonde conviction de l'importance de la formation disciplinaire en fonction des exigences actuelles du marché du travail et de la préparation aux études supérieures.

3.2 L'apport des disciplines connexes

Il est parfaitement reconnu que la démarche scientifique contemporaine met à contribution des connaissances, des concepts et des méthodes diversifiées relevant de diverses sciences. La formation en biologie n'échappe naturellement pas à cette réalité factuelle fondamentale. L'interdisciplinarité et la multidisciplinarité font partie intégrante de la vie des biologistes. Il est ainsi clair que la pensée biologique structurée mise aussi sur une connaissance de principes physiques, de notions chimiques et biochimiques, d'une maîtrise suffisante en mathématique, de l'utilisation efficace de méthodes d'analyse statistique, de l'environnement de travail offert par des outils informatiques diversifiés, pour ne mentionner que ceux-là. Sans être exhaustif, on peut citer les cours de MATH1073 *Calcul différentiel*, MATH1173 *Calcul intégral* et STAT2673 *Stat appliqué sc. de la vie* qui permettent d'être entre autres, en mesure de comprendre et d'élaborer les modèles mathématiques souvent utilisés en écologie ou d'appliquer des tests statistiques pour l'analyse des données issues des travaux de recherche ou utilisés dans le milieu du travail. Il en est de même pour les cours CHIM1113 *Chimie générale IA*, CHIM1123 *Chimie générale IIA*, CHIM2413 *Chimie organique I*, BICH2023 *Éléments de biochimie*, PHYS1173 *Mécanique* et d'autres disciplines connexes qui complètent la formation et donnent une plus grande profondeur à la formation scientifique des futurs biologistes. Les cours INFO permettent de mieux utiliser et gérer l'environnement informatique dont dépendent plusieurs instruments de pointe en laboratoire et sur le terrain et les activités du travail en biologie. Alors que l'ensemble des cours contribue à développer le raisonnement logique et la pensée critique, certains se concentrent plus sur des modes de travail de pertinence pratique évidente. La gamme des cours et des activités pratiques dans les disciplines connexes associe l'éventail et la profondeur des grands domaines scientifiques fondamentaux. Ultiment, intégration et association figurent parmi les attentes légitimes qui s'accroissent tout au long du programme.

3.3 Liste des cours de la formation fondamentale exigés.

Tableau 1 - Formation fondamentale du Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie) - Régime coopératif

Formation fondamentale	96 cr.
Discipline principale - cours obligatoires	32 cr.
BIOL1123 Introduction à la biologie I	3
BIOL1223 Introduction à la biologie II	3
BIOL2000 Stage coopératif I	
BIOL2141 Travaux pratiques en botanique	1
BIOL2143 Botanique	3
BIOL2161 T.P. sur les Invertébrés	1
BIOL2163 Zoologie des Invertébrés	3
BIOL2361 T.P. sur les Vertébrés	1
BIOL2363 Zoologie des Vertébrés	3
BIOL2611 Travaux pratiques en génétique	1
BIOL2613 Introduction à la génétique	3
BIOL3000 Stage coopératif II	
BIOL3123 Écologie générale	3
BIOL3391 T.P. de biométrie	1
BIOL3393 Biométrie	3
BIOL4000 Stage coopératif III	
BIOL4393 Évolution	3
Discipline principale - cours à option ⁽¹⁾	34 cr.
<p>Choisir 34 crédits parmi la liste des cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et parmi les cours BICH2413 BICH3423 BICH3843 BICH3913 BICH4913 GEOG4803³. Au moins 12 de ces crédits devront être de niveau 3000 ou 4000. [Commentaire : Les deux cours abolis disparaîtront de la liste de cours à option pour être remplacés par les deux nouveaux cours]</p> <p>Parmi ces 34 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste de cours est disponible au département et dans la feuille de route.</p>	
<p>⁽¹⁾ Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne sont pas comptabilisés dans le programme de spécialisation en biologie. Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme entre autres, FORS2443 et GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du Doyen ou de la Doyenne de la faculté responsable du cours, après consultation du ou de la responsable du cours.</p>	
Disciplines connexes - cours obligatoires	24 cr.
BICH2023 Éléments de biochimie	3
CHIM1113 ⁽²⁾ Chimie générale IA	3
Ou	
CHIM1114 Introduction à la chimie IA	4
CHIM1123 Chimie générale IIA	3
CHIM 2413 Chimie organique I	3
MATH1073 Calcul différentiel	3
MATH1173 Calcul intégral	3
PHYS1173 Mécanique	3
STAT2673 Stat appliquée sc. de la vie	3
<p>⁽²⁾ L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113</p>	
Disciplines connexes - cours à option	6 cr.
Choisir 6 crédits parmi les cours de sigles suivants :	
ASTR	FSCI3903
BICH ⁽³⁾	GIZC
CHIM	INFO
FORS2443	MATH
FSCI2013	PHYS
	STAT
<p>⁽³⁾ Sauf BICH2623</p>	

4. La formation générale

La structure exigée des programmes reconfigurés définit la nécessité d'une atteinte adéquate de neuf objectifs particuliers. Avant d'en présenter un survol, notons que plusieurs d'entre eux (3, 4, 5, 7) sont à notre avis atteints de manière évidente par la nature de la formation assurée, l'ensemble des stratégies pédagogiques employées et des méthodes de travail mises à contribution dans les cours de la formation fondamentale. Par ailleurs, les objectifs 1, 2, 6, 8 et 9 reposent avant tout sur des activités académiques particulières offertes par d'autres ressources universitaires. Il est aussi clair que de tels objectifs de formation générale s'atteignent concrètement de manière progressive tout au long du profil de formation du programme de baccalauréat. Le Tableau 2 présente les cours permettant l'atteinte des neuf objectifs dans le programme de Baccalauréat ès sciences avec spécialisation en biologie - Régime coopératif reconfiguré.

4.1 Initiation au travail universitaire

Conjointement avec les autres départements de la Faculté des sciences, le Département de biologie incorpore le cours FSCI 1003, *Init. aux études en sciences* qui sera créé par la Faculté des sciences. Tel que conçu, ce nouveau cours facultaire comprendrait trois composantes. L'une d'elles prendra la forme d'ateliers encadrés par une équipe du Service aux étudiantes et étudiants (SAÉE) pour une valeur de 5 périodes de cours. La seconde partie serait offerte par une équipe de la Bibliothèque Champlain pour une valeur de 7 périodes de cours. La troisième partie du cours serait prise en charge par la Faculté et chacun des départements, en l'occurrence par le Département de biologie pour notre part. Ce cours sera obligatoire en première année.

Le contenu et les formules pédagogiques des cours obligatoires Introduction à la biologie I et II (BIOL 1123 et BIOL 1223) de la 1^{re} année, de leurs travaux pratiques ainsi que les autres cours BIOL obligatoires et à option associés au programme continueront d'appuyer ouvertement le développement de bonnes méthodes de travail universitaire et l'importance d'y accorder une assiduité soutenue. Les notions de nature descriptive, les défis de leur compréhension et de leur association, les connaissances de base relatives à l'organisation et à la rigueur d'un travail de nature universitaire, l'importance de la recherche et de la lecture de la documentation de nature bibliographique en constituent des facettes naturelles évidentes. Entre autres, en tenant compte de la qualité variable de la préparation des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants qui débutent leur cheminement universitaire, le Département continuera d'accorder tout au long du programme de Baccalauréat une grande importance à la consolidation de telles valeurs dans l'ensemble de ses cours disciplinaires.

4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation

Dans le cadre de son programme d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours de la banque de cours de l'objectif de formation générale « Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation » pour atteindre cet objectif particulier.

Par ailleurs, les connaissances et les démarches de travail en sciences ne connaissent pas de frontière et, bien sûr, la biologie n'échappe pas à ces réalités. L'environnement informatique moderne rend de plus en plus facile l'accès à d'innombrables données de haut niveau publiées autour de la planète. Il faut aussi admettre la pertinence de la connaissance des divers cadres éthiques et de l'application de leurs valeurs. Les biologistes travaillent en interaction étroite avec d'autres membres de la société, ses organismes, et en interaction avec le milieu naturel. Il existe ainsi tout un cadre éthique à perspective animale (Conseil canadien de protection des animaux, CCPA), à perspective environnementale ainsi qu'à perspective plus typiquement humaine (Conseil national d'éthique en recherche chez l'humain, CNÉRH). Une majorité des cours disciplinaires BIOL aborde délibérément ces questions chaque fois que le contexte s'y prête.

Le Département de biologie est déjà engagé dans la dynamique de la mobilité étudiante, accueillant chaque année plusieurs étudiantes et étudiants provenant de l'étranger et quelques personnes de nos programmes ont déjà un séjour ou sont actuellement en séjour de formation à l'étranger. Cette dynamique est encouragée et continuera.

4.3 Responsabilité sociale et citoyenne

L'acquisition des connaissances en biologie s'étend du niveau moléculaire très fin jusqu'à celui de l'environnement. Quel que soit le type de référence de la pyramide hiérarchique considérée, plusieurs des cours disciplinaires abordent et discutent la portée de stratégies de gestion responsable à perspective environnementale tout autant que sociale. Cet objectif est atteint entre autres, par les cours obligatoires de la discipline BIOL2613, *Introduction à la génétique* et BIOL3123, *Écologie générale*. Ces cours constituent des exemples où les étudiantes et les étudiants sont initiés à la notion d'éthique qui se rapporte aux manipulations génétiques touchant tant au végétal qu'à l'animal et à l'être humain. De plus, le cours d'Écologie générale, en présentant la relation et les liens du vivant avec son milieu, conduit l'étudiante et l'étudiant à être plus conscient de la responsabilité de l'être humain vis-à-vis l'environnement et ce, suite à d'utilisation qu'il en fait.

Lors de projets d'équipe intégrés à certains des cours à option avancés en biologie (ex : BIOL4471, *Stage en océanographie* et BIOL4473, *Océanographie*; BIOL4371, *Stage en biologie marine* et BIOL4373, *Biologie marine*; BIOL4491, *TP biologie de la conservation* et BIOL4493, *Biologie de la conservation*) et plus couramment lors des travaux réalisés en salle de laboratoire ou sur le terrain, les étudiantes et les étudiants sont amenés à développer leur capacité à travailler efficacement en équipe, à discuter de thèmes contemporains, à réaliser des exercices d'étude d'impact, à définir des stratégies d'aménagement qui satisfont aux normes actuelles. La prise en charge de la responsabilité sociale et citoyenne en constitue l'un des fils conducteurs.

Parmi ces cours, nous retenons le cours BIOL3123 *Écologie générale* pour satisfaire à cet objectif dans le cadre de la Feuille de route.

4.4 Initiation à la multidisciplinarité / interdisciplinarité

L'interdisciplinarité peut se définir comme l'art de faire travailler ensemble des personnes issues de diverses disciplines (scientifiques ou non). L'intérêt est de parvenir à un but commun en confrontant des approches différentes d'un même problème. Par ailleurs, l'interdisciplinarité met à contribution la complémentarité intrinsèque de plusieurs personnes pour la résolution de problèmes particuliers.

Cet objectif est clairement couvert par la structure du programme. D'une part, les cours disciplinaires de biologie et de disciplines connexes scientifiques des deux premières années (surtout) assurent clairement une formation interdisciplinaire tout autant que multidisciplinaire. C'est entre autres, le cas des cours BICH2023, *Éléments de biochimie*, CHIM1113, *Chimie générale IA* ou CHIM1114, *Introduction à la chimie IA*, CHIM1123, *Chimie générale IIA*, CHIM2413, *Chimie organique I* et PHYS1173, *Mécanique*. Les activités contemporaines de recherche fondamentale et appliquée qui alimentent l'enseignement des cours plus avancés sont riches en illustrations de ces démarches. La formation ciblée veut miser sur le développement progressif d'une capacité rationnelle et objective d'analyse et d'intégration.

Parmi ces cours, nous retenons le cours PHYS1173 *Mécanique* pour satisfaire à cet objectif dans le cadre de la Feuille de route.

4.5 Connaissance dans les domaines des mathématiques et des sciences

La composante fondamentale de nature scientifique du programme (66 crédits disciplinaires et 30 crédits de disciplines connexes) assure l'atteinte intégrale d'un tel objectif. La formation mathématique obligatoire (MATH1073, *Calcul différentiel* et MATH1173, *Calcul intégral*) s'accompagne d'une formation incontournable en biostatistiques (STAT2673, *Stat appliquée sc. de la vie* et BIOL3391, *T.P. de biométrie* et BIOL3393, *Biométrie*). En effet, la référence scientifique de la formation trouve aussi ses échos dans l'ensemble des cours disciplinaires et des cours des disciplines connexes. De telles composantes échafaudent le développement d'une pensée logique, rationnelle et critique en les mettant en liaison avec plusieurs des grandes disciplines scientifiques.

Parmi ces cours, nous retenons le cours MATH1073 *Calcul différentiel* pour satisfaire à cet objectif dans le cadre de la Feuille de route.

Pour les étudiantes et les étudiants d'autres programmes, les cours obligatoires de service BIOL1133, *Anat. physiol. humaines I*, BIOL1233, *Anat. physiol. humaines II*, BIOL1143, *Anat. physiol. humaines IA* et BIOL1243, *Anat. physiol. humaines IIA* répondent à cet objectif de formation générale.

4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Dans le cadre du Baccalauréat ès sciences avec spécialisation en biologie, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours parmi la liste répertoriée dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.

On doit aussi noter les multiples occasions où les cours BIOL peuvent souligner les valeurs esthétiques présentes dans la nature à ses différentes échelles d'organisation structurale.

4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Les sciences biologiques mettent à contribution de manière soutenue le raisonnement objectif et déductif, enrichissent la capacité de penser de manière logique misant sur un sens critique rigoureux. On retrouve là l'essence même du cadre de la méthode scientifique lorsqu'elle est bien utilisée. Les stratégies pédagogiques utilisées dans les cours BIOL offrent de nombreuses occasions d'étoffer la pensée logique et critique. Le repérage de paramètres d'influence, leur mise en contexte réfléchi, l'analyse de leur association, les déductions logiques possibles et la formulation d'une conclusion figurent parmi les processus fondamentaux en sciences expérimentales. Dans les sciences bien encadrées, les hypothèses découlent de données concrètes. Les

conclusions et interprétations découlent d'une démonstration valide et rigoureuse. Les travaux de rédaction scientifique doivent satisfaire aux critères reconnus de rigueur tout en respectant les normes usuelles de présentation.

La démarche est couverte par l'ensemble des cours du programme qui débute de manière ciblée avec les cours BIOL1123 et BIOL1223 et allant jusqu'au cours BIOL4393 (Évolution), qui repose sur l'essence même de la méthode scientifique, raisonnement objectif et déductif et sens critique rigoureux. Parmi ceux-ci, nous retenons le cours BIOL4393 *Évolution* pour satisfaire à cet objectif dans le cadre de la Feuille de route.

Pour les étudiantes et les étudiants d'autres programmes, les cours obligatoires de service BIOL1133, *Anat. physiol. humaines I*, BIOL1233, *Anat. physiol. humaines II*, BIOL1143, *Anat. physiol. humaines IA* et BIOL1243, *Anat. physiol. humaines IIA* répondent à cet objectif de formation générale.

4.8 Capacité de s'exprimer en français

Conformément aux exigences en français stipulées dans le Répertoire de 1er cycle, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au Baccalauréat ès sciences avec spécialisation biologie devra suivre au moins 6 crédits de formation linguistique en français (FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite ou selon l'évaluation). De plus, les exigences en français doivent être satisfaites avant que l'étudiante ou l'étudiant puisse s'inscrire à tout cours de niveau 3000 ou 4000.

Typiquement, l'encadrement pédagogique des cours disciplinaires de biologie soutient de manière visible et soutenue cet objectif. Au-delà des rapports expérimentaux à rédiger à la suite des exercices pratiques, bon nombre des cours disciplinaires incluent une ou des activités de rédaction scientifique dans laquelle l'évaluation spécifique de la qualité de la langue est officiellement prise en compte. Dans certains des cours de la 3^e et de la 4^e année (surtout), il s'y ajoute parfois une présentation orale ou par affiche.

Les descriptions des cours suivants incluent la mention rédaction scientifique : *Travaux pratiques en botanique* (BIOL 2141), *Zoologie des invertébrés* (BIOL 2163), *Zoologie des vertébrés* (BIOL 2363), *Ornithologie* (BIOL 3363), *Écologie végétale* (BIOL 4243), *T.P. en écologie végétale* (BIOL4241), *Amén. biol. des zones côtières* (BIOL 4173), *Stage en océanographie* (BIOL 4471), *Océanographie* (BIOL4473), *Stage en biologie marine* (BIOL 4371), *Biologie marine* (BIOL4373), *Évolution* (BIOL 4393), *Initiation à la recherche* (BIOL 4418), *T.P. biologie de la conservation* (BIOL 4491), *Biologie de la conservation* (BIOL4493), *Conc. physiol. ani. comp. II* (BIOL 4633).

D'autres cours incorporent aussi une certaine activité de rédaction à plus faible dose bien que cette modalité ne figure pas spécifiquement dans la description brève du Répertoire.

4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

Une aisance fonctionnelle en anglais doit être reconnue comme fondamentale de nos jours en sciences. L'étudiante ou l'étudiant inscrit au Baccalauréat ès sciences avec spécialisation biologie devra atteindre le niveau ANGL1022 ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement.

Par ailleurs, et malgré les recours de documentation rédigée en français dans les cours lorsqu'elle est disponible, l'étudiante ou l'étudiant est inévitablement confronté à l'utilisation de manuels ou d'un nombre substantiel d'articles spécialisés rédigés en anglais. C'est particulièrement le cas dans des cours de niveaux 3000 et 4000. Une capacité de s'exprimer en anglais s'acquiert et s'étoffe tout au long du programme de formation.

Lorsque les neuf objectifs particuliers ont été atteints en nécessitant moins que les 30 crédits prescrits, la valeur différentielle est comblée par des cours au choix. La nouvelle définition du cours au choix permet l'accès à n'importe quelle discipline offerte à l'Université de Moncton, y compris des cours disciplinaires.

Tableau 2 – Détails de la Formation générale de 24 crédits devant être atteinte dans le Baccalauréat ès sciences avec spécialisation en biologie reconfiguré

	Objectifs de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cours* au choix
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	FSCI1003 Init.aux études en sciences	
OFG 2	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne (Atteint par des cours obligatoires et à option de la formation fondamentale (discipline principale))	BIOL3123 Écologie générale	X
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité (Atteint par des cours obligatoires de la formation fondamentale (disciplines connexes))	PHYS1173 Mécanique	X
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences (Atteint par des cours obligatoires de la formation fondamentale (disciplines principale et connexes))	MATH1073 Calcul différentiel	X
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique (Atteint par les cours de la formation fondamentale (discipline principale))	BIOL4393 Évolution	X
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement.	
FORMATION GENERALE : 18 crédits		COURS AU CHOIX : 6 crédits	

*Le programme de spécialisation en biologie permet d'atteindre 4 des objectifs de formation générale grâce à la formation fondamentale, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir 6 crédits de cours au choix.

5. Dérogation

Notre démarche de reconfiguration a été clairement influencée par notre souci de (1) minimiser l'ampleur de la réduction de la formation fondamentale et tout particulièrement celle disciplinaire puis (2) par la nécessité de conserver un cadre opérationnel réaliste d'encadrement des activités académiques, tout particulièrement celle de formation pratique, car elles sont fondamentales à toute science expérimentale. Les arguments justificatifs de notre demande de dérogation suivent ci-après.

La demande de dérogation formulée par l'UARD de biologie vise les deux programmes de Baccalauréat ès sciences avec spécialisation en biologie (régimes régulier et Coop) et touche le nombre de crédits dans la discipline principale ainsi que le nombre de crédits de la formation générale, soit 66 crédits de formation disciplinaire et, par conséquent, 24 crédits de formation générale.

Nature de la discipline

La biologie est une discipline extrêmement vaste. Elle étudie des phénomènes qui s'observent à l'échelle de la molécule ainsi qu'à l'échelle des grands écosystèmes planétaires. Elle traite de problématiques classiques (ex. botanique, zoologie, microbiologie), des problématiques complexes et nouvelles (ex. biologie moléculaire, séquençage génétique, marqueurs de stress, biotechnologie) ainsi que de problématiques environnementales (ex. réchauffement climatique, pollution). La présente proposition permet à l'étudiante et à l'étudiant de suivre 32 crédits disciplinaires obligatoires et de compléter sa formation disciplinaire en choisissant 34 crédits parmi une liste de cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et parmi certains cours appartenant à d'autres disciplines (BICH, GEOG). Compte tenu des structures en place au Département de biologie, du corps professoral et des demandes du marché du travail, l'UARD de biologie offre aux étudiantes et étudiants la possibilité de suivre des cours parmi deux parcours particuliers qui, bien que non-obligatoires, permettent d'offrir une formation relativement intégrée : celle avec un bloc de cours à vocation écologique ou celle avec un bloc de cours à vocation physiologique/biotechnologique. L'étudiante ou l'étudiant reste libre de ses choix ayant accès à une formation pluridisciplinaire ou à deux formations plus encadrées, bien que les listes de cours proposées rattachées à ces deux disciplines demeurent également non obligatoires. Ces deux orientations sont cependant recherchées par le milieu du travail. Notre proposition permet d'offrir une formation disciplinaire de 66 crédits.

Les travaux pratiques

La biologie est une discipline expérimentale. Les sciences expérimentales demandent une formation obligatoire en laboratoire ou sur le terrain qui doit être valorisée. La couverture disciplinaire fixée à 66 crédits tient compte de cette reconnaissance (crédits de travaux pratiques associés à nos cours). Les travaux pratiques permettent aux étudiants d'approfondir leur rigueur scientifique, de développer une éthique de travail, d'acquérir des compétences techniques et d'obtenir des compléments d'informations qui débordent du cadre des cours théoriques. La valeur pédagogique des travaux pratiques est indéniable, que ce soit pour les disciplines écologiques où des sorties ou stages sur le terrain sont exigées (ex. Limnologie, Systématique des plantes, Écologie végétale, Océanographie, Biologie marine, Biologie de la conservation) ou des disciplines menées entièrement en laboratoire où des techniques expérimentales de pointe sont enseignées (ex. Biologie cellulaire, Génétique, Histologie, Microbiologie, Parasitologie, Embryologie). La reconnaissance des travaux pratiques permet d'appuyer la formation acquise en laboratoire et sur le terrain au niveau de la préparation des laboratoires ou des sorties, du temps passé en laboratoire ou sur le terrain, des formations technique et appliquée acquises et l'intégration d'informations complémentaires aux cours théoriques. Les travaux pratiques permettent aussi, de manière intégrée, une meilleure assimilation de la matière. La non-reconnaissance des crédits de travaux pratiques amènerait une dévalorisation des séances de laboratoires, une sous-évaluation des habiletés techniques et des connaissances à acquérir et une diminution du temps de travail en laboratoire et en milieu naturel.

Une comparaison des pratiques entre les autres universités des maritimes où les laboratoires sont intégrés aux cours théoriques et la nôtre fait ressortir deux points intéressants : les ressources en place et la qualité des laboratoires. Les laboratoires intégrés aux cours dans les autres universités sont, pour la très grande majorité, donnés par des chargés de laboratoire en postes réguliers. À notre connaissance, aucun campus de l'Université de Moncton ne possède ce type de ressources. L'engagement de chargés de cours pour les laboratoires ne représente pas une solution viable. Leur disponibilité dans la région est nettement insuffisante. Ces chargés de cours sont d'ailleurs très souvent des étudiants de 2^e cycle sur place seulement pendant la durée de leur programme. Ces personnes donnent le laboratoire mais ne font pas de travail de mise à jour, de renouvellement et d'optimisation des expériences. La qualité de l'enseignement n'est certes pas la même qu'avec du personnel régulier pouvant développer les laboratoires. Finalement, les expériences réalisées en laboratoire dans les autres universités sont généralement de plus petite envergure et leur développement restreint. L'ampleur et la profondeur de la formation expérimentale réalisée chez nous font de nos laboratoires une expérience prisée de la part de nos étudiantes et de nos étudiants, enviée par nos collègues des autres universités et, en fait, une marque

concurrentielle de commerce. Les étudiants internationaux, en particulier les étudiants français, sont extrêmement friands de cours où la formation pratique est importante et valorisée. Cette formation pratique fait défaut dans beaucoup de programmes européens. Comme le nombre d'étudiants internationaux augmente chaque année, nous ne voyons pas l'intérêt de ne pas reconnaître la formation pratique dans nos programmes. Les étudiants en sciences se sont d'ailleurs prononcés contre la fusion des cours et laboratoires. Les étudiants insistent pour que l'on reconnaisse tout le travail relié aux laboratoires. Les employeurs potentiels sont d'ailleurs à la recherche de diplômés ayant une formation pratique forte.

La présente proposition tient compte de la reconnaissance des crédits de travaux pratiques pour l'ensemble des cours offerts en biologie aux niveaux 2000, 3000 et 4000. L'intégration des travaux pratiques aux cours théoriques est possible dans certains cours de base de niveau 1000. Les travaux pratiques seront, par exemple, intégrés aux sections théoriques des nouveaux cours BIOL1123 (Intro. à la biologie I) et BIOL1223 (Intro. à la biologie II). Ceci forcera cependant le maintien des cours BIOL1113 (Biologie générale I) et BIOL 1213 (Biologie générale II) où la section pratique n'est pas essentielle pour la clientèle hors faculté, ces cours étant souvent choisis comme cours au choix. Les charges de travail des étudiants inscrits en BIOL1113 et BIOL1123 ne seront pas les mêmes pour un même nombre de crédits, la formation pratique faisant défaut en BIOL1113.

En résumé

Nous demandons donc de déroger à l'exigence de 30 crédits de formation générale afin de l'établir à 24 crédits puisque tous les objectifs de formation générale sont déjà atteints par le programme. Nous sommes d'avis qu'il est plus important de maintenir les laboratoires prévus dans la formation disciplinaire, fixée à 66 crédits, que d'offrir la formation générale complète.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences

Date : Septembre 2012

Département : BIOLOGIE

Nom du programme : Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie) - Régime coopératif

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	Proposition de modification
1^{re} ANNÉE	1^{re} ANNÉE
FORMATION FONDAMENTALE:	FORMATION FONDAMENTALE:
<u>Discipline principale : Cours obligatoires</u>	<u>Discipline principale : Cours obligatoires</u>
BIOL1123 Introduction à la biologie I 3cr	BIOL1123 Introduction à la biologie I 3cr
BIOL1223 Introduction à la biologie II 3cr	BIOL1223 Introduction à la biologie II 3cr
6 CR.	6 CR.
<u>Disciplines connexes : Cours obligatoires</u>	<u>Disciplines connexes : Cours obligatoires</u>
CHIM1113 ⁽¹⁾ Chimie générale IA 3cr	CHIM1113 ⁽¹⁾ Chimie générale IA 3cr
ou	ou
CHIM1114 Introduction à la chimie IA 4cr	CHIM1114 Introduction à la chimie IA 4cr
CHIM1123 Chimie générale IIA 3cr	CHIM1123 Chimie générale IIA 3cr
MATH1073 Calcul différentiel 3cr	MATH1073 Calcul différentiel 3cr
MATH1173 Calcul intégral 3cr	MATH1173 Calcul intégral 3cr
PHYS1173 Mécanique 3cr	PHYS1173 Mécanique 3cr
15 CR.	15 CR.
FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX	FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX
FRAN 1500 Communication orale 3cr	FRAN 1500 Communication orale 3cr
FRAN 1600 Communication écrite 3cr	FRAN 1600 Communication écrite 3cr
FSCI 1003 Init. aux études en sciences 3cr	FSCI 1003 Init. aux études en sciences 3cr
9 CR.	9 CR.
TOTAL 30 CR.	TOTAL 30 CR.
(¹) L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.	(¹) L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.
2^e ANNÉE	2^e ANNÉE
FORMATION FONDAMENTALE:	FORMATION FONDAMENTALE:
<u>Discipline principale : Cours obligatoires</u>	<u>Discipline principale : Cours obligatoires</u>
BIOL2000 Stage coopératif I	BIOL2000 Stage coopératif I
BIOL2141 Travaux pratiques en botanique 1cr	BIOL2141 Travaux pratiques en botanique 1cr
BIOL2143 Botanique 3cr	BIOL2143 Botanique 3cr
BIOL2161 T.P. sur les invertébrés 1cr	BIOL2161 T.P. sur les invertébrés 1cr
BIOL2163 Zoologie des invertébrés 3cr	BIOL2163 Zoologie des invertébrés 3cr
BIOL2361 T.P. sur les vertébrés 1cr	BIOL2361 T.P. sur les vertébrés 1cr
BIOL2363 Zoologie des vertébrés 3cr	BIOL2363 Zoologie des vertébrés 3cr
BIOL2611 Travaux pratiques en génétique 1cr	BIOL2611 Travaux pratiques en génétique 1cr
BIOL2613 Introduction à la génétique 3cr	BIOL2613 Introduction à la génétique 3cr
16 CR.	16 CR.
<u>Disciplines connexes : Cours obligatoires</u>	<u>Disciplines connexes : Cours obligatoires</u>
BICH2023 Éléments de biochimie 3cr	BICH2023 Éléments de biochimie 3cr
CHIM2413 Chimie organique I 3cr	CHIM2413 Chimie organique I 3cr
STAT2673 Stat appliquée sc. de la vie 3cr	STAT2673 Stat appliquée sc. de la vie 3cr
9 CR.	9 CR.
FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX	FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX
ANGL 1022 ⁽²⁾ Language, writing and reading 3cr	ANGL 1022 ⁽²⁾ Language, writing and reading 3cr
3	3
Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à l'objectif 2- Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation 3cr	Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à l'objectif 2- Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation 3cr
6 CR.	6 CR.

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

TOTAL	<u>31CR.</u>	TOTAL	<u>31CR.</u>																																																																								
<p>(2) Ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement</p> <p>3° et 4° ANNÉES</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: Discipline principale : Cours obligatoires</p> <table border="0"> <tr> <td>BIOL3000</td> <td>Stage coopératif II</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>BIOL3123</td> <td>Écologie générale</td> <td style="text-align: right;">3cr</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BIOL3391</td> <td>T.P. de Biométrie</td> <td style="text-align: right;">1cr</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BIOL3393</td> <td>Biométrie</td> <td style="text-align: right;">3cr</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BIOL4000</td> <td>Stage coopératif III</td> <td style="text-align: right;">0cr</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BIOL4393</td> <td>Évolution</td> <td style="text-align: right;"><u>3cr</u></td> <td></td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">10 CR.</p> <p>Discipline principale : Cours à option Choisir 34 crédits parmi la liste des cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et parmi les cours BICH2413 BICH3423 BICH3843 BICH3913 BICH4913 GEOG4803³. Au moins 12 de ces crédits devront être de niveau 3000 ou 4000.</p> <p>Parmi ces 34 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste de cours est disponible au département et dans la feuille de route.</p> <p style="text-align: right;">34</p> <p style="text-align: right;">CR.</p> <p>Disciplines connexes : Cours à option Choisir 6 crédits parmi les cours suivants: ASTR, BICH (sauf BICH2623), CHIM, FORS2443, FSCI2013, FSCI3903, GIZC, INFO, MATH, PHYS et STAT</p> <p style="text-align: right;">6</p> <p style="text-align: right;">CR.</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX Choisir 3 crédits de cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à l'objectif 6 - Sensibilité aux arts et lettres.</p> <table border="0"> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">3cr</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Choisir 3 crédits de cours au choix</td> <td style="text-align: right;">3cr</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Choisir 3 crédits de cours au choix</td> <td style="text-align: right;">3cr</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">9</p> <p style="text-align: right;">CR.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL <u>59 CR.</u> GLOBAL <u>120 CR</u></p> <p>(3) Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme entre autres, FORS2443 et GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du Doyen ou de la Doyenne de la faculté responsable du cours, après consultation du ou de la responsable du cours. Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne sont pas comptabilisés dans le programme de spécialisation en biologie</p>		BIOL3000	Stage coopératif II			BIOL3123	Écologie générale	3cr		BIOL3391	T.P. de Biométrie	1cr		BIOL3393	Biométrie	3cr		BIOL4000	Stage coopératif III	0cr		BIOL4393	Évolution	<u>3cr</u>			3cr			Choisir 3 crédits de cours au choix	3cr			Choisir 3 crédits de cours au choix	3cr			<p>(2) Ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement</p> <p>3° et 4° ANNÉES</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: Discipline principale : Cours obligatoires</p> <table border="0"> <tr> <td>BIOL3000</td> <td>Stage coopératif II</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>BIOL3123</td> <td>Écologie générale</td> <td style="text-align: right;">3cr</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BIOL3391</td> <td>T.P. de Biométrie</td> <td style="text-align: right;">1cr</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BIOL3393</td> <td>Biométrie</td> <td style="text-align: right;">3cr</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BIOL4000</td> <td>Stage coopératif III</td> <td style="text-align: right;">0 cr</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BIOL4393</td> <td>Évolution</td> <td style="text-align: right;"><u>3cr</u></td> <td></td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">10 CR.</p> <p>Discipline principale : Cours à option Choisir 34 crédits parmi les cours de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et parmi les cours BICH2413 BICH3423 BICH3843 BICH3913 BICH4913 GEOG4803³. Au moins 12 de ces crédits devront être de niveau 3000 ou 4000. [Commentaire : Les deux cours abolis disparaîtront de la liste de cours à option pour être remplacés par les deux nouveaux cours]</p> <p>Parmi ces 34 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste de cours est disponible au département et dans la feuille de route.</p> <p style="text-align: right;">34 CR.</p> <p>Disciplines connexes : Cours à option Choisir 6 crédits parmi les cours suivants: ASTR, BICH (sauf BICH2623), CHIM, FORS2443, FSCI2013, FSCI3903, GIZC, INFO, MATH, PHYS et STAT</p> <p style="text-align: right;">6 CR.</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX Choisir 3 crédits de cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à l'objectif 6 - Sensibilité aux arts et lettres.</p> <table border="0"> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">3cr</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Choisir 3 crédits de cours au choix</td> <td style="text-align: right;">3cr</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Choisir 3 crédits de cours au choix</td> <td style="text-align: right;">3cr</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">9 CR.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL <u>59 CR.</u> GLOBAL <u>120 CR</u></p> <p>(3) Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme entre autres, FORS2443 et GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du Doyen ou de la Doyenne de la faculté responsable du cours, après consultation du ou de la responsable du cours. Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne sont pas comptabilisés dans le programme de spécialisation en biologie</p>		BIOL3000	Stage coopératif II			BIOL3123	Écologie générale	3cr		BIOL3391	T.P. de Biométrie	1cr		BIOL3393	Biométrie	3cr		BIOL4000	Stage coopératif III	0 cr		BIOL4393	Évolution	<u>3cr</u>			3cr			Choisir 3 crédits de cours au choix	3cr			Choisir 3 crédits de cours au choix	3cr		
BIOL3000	Stage coopératif II																																																																										
BIOL3123	Écologie générale	3cr																																																																									
BIOL3391	T.P. de Biométrie	1cr																																																																									
BIOL3393	Biométrie	3cr																																																																									
BIOL4000	Stage coopératif III	0cr																																																																									
BIOL4393	Évolution	<u>3cr</u>																																																																									
	3cr																																																																										
Choisir 3 crédits de cours au choix	3cr																																																																										
Choisir 3 crédits de cours au choix	3cr																																																																										
BIOL3000	Stage coopératif II																																																																										
BIOL3123	Écologie générale	3cr																																																																									
BIOL3391	T.P. de Biométrie	1cr																																																																									
BIOL3393	Biométrie	3cr																																																																									
BIOL4000	Stage coopératif III	0 cr																																																																									
BIOL4393	Évolution	<u>3cr</u>																																																																									
	3cr																																																																										
Choisir 3 crédits de cours au choix	3cr																																																																										
Choisir 3 crédits de cours au choix	3cr																																																																										

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE JUILLET 2014
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme

Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie) - Régime coopératif

1.2 Unité responsable

Faulté des sciences

1.3 Diplôme accordé

B.Sc. (spécialisation en biologie) - Régime coopératif

1.4 Durée du programme

4 ans

1.5 Lieux où est offert le programme

Moncton, 4 ans

Edmundston, 2 premières années*

Shippagan, 2 premières années*

*Les années subséquentes se font à Moncton

1.6 Date d'entrée en vigueur

Juillet 2014

Contingentement : Maximum de 10 nouvelles inscriptions par année

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Ce programme offre une formation théorique et pratique dans le domaine **des sciences de la vie**. Il permet de s'orienter vers des disciplines reliées à la santé et à l'environnement : **biologie marine, biotechnologie, écologie, physiologie, génomique**. La formation permet l'entrée sur le marché du travail ou la poursuite des études supérieures. Des stages rémunérés en milieu de travail permettent de concrétiser la réalité d'un travail en biologie, autant au laboratoire que sur le terrain.

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

La formation repose sur plusieurs approches pédagogiques : cours magistraux, apprentissage par problèmes, travaux pratiques en laboratoire et sur le terrain, travail individuel et en équipe et apprentissage de la communication scientifique. La formation fondamentale assure l'acquisition du vocabulaire disciplinaire, des concepts et méthodes propres à la discipline et aux multiples sous-disciplines et la capacité d'auto-apprentissage. Les disciplines connexes permettent l'acquisition de connaissances qui consolident la matière disciplinaire et constituent un complément important à la multi-disciplinarité. Le dosage théorie-pratique permet d'associer le vécu scientifique aux connaissances fondamentales. L'alternance étude-stage permet une meilleure intégration des connaissances dans le milieu du travail et l'acquisition de nouvelles habiletés professionnelles.

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "

Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

L'étudiante ou l'étudiant qui demande l'admission au programme de Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie) - régime coopératif doit soumettre son formulaire à la fin de sa première année. Pour être considéré, elle ou il doit :

- être inscrit au programme B. Sc. (spécialisation en biologie);
- avoir réussi tous les cours de la première année;
- avoir obtenu une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,80 à la fin de sa première année.

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ; autres)

L'étudiant ou l'étudiante demeure au régime coopératif à moins qu'elle ou il demande de s'en retirer, que sa moyenne cumulative soit inférieure à 2,50, qu'elle ou il échoue un stage ou que la Faculté lui retire ce privilège pour toute raison qu'elle juge valable. L'étudiante ou l'étudiant doit transférer au régime régulier du B. Sc. (spécialisation en biologie) dès que sa moyenne cumulative devienne inférieure à 2,50, en autant qu'elle ou il continue de satisfaire aux conditions de maintien du régime régulier.

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)¹

Formation fondamentale

Discipline principale

Cours obligatoires

BIOL1123	Introduction à la biologie I	3
BIOL1223	Introduction à la biologie II	3
BIOL2000	Stage coopératif I	0
BIOL2141	Travaux pratiques en botanique	1
BIOL2143	Botanique	3
BIOL2161	T.P. sur les invertébrés	1
BIOL2163	Zoologie des invertébrés	3
BIOL2361	T.P. sur les vertébrés	1
BIOL2363	Zoologie des vertébrés	3
BIOL2611	Travaux pratiques en génétique	1
BIOL2613	Introduction à la génétique	3
BIOL3000	Stage coopératif II	0
BIOL3123	Écologie générale	3
BIOL3391	T.P. de biométrie	1
BIOL3393	Biométrie	3
BIOL4000	Stage coopératif III	0
BIOL4393	Évolution	3
		32 cr.

Cours à option¹

Choisir 34 crédits parmi la liste des cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et parmi les cours BICH2413 BICH3423 BICH3843 BICH3913 BICH4913 GEOG4803³. Au moins 12 de ces crédits devront être de niveau 3000 ou 4000. **[Commentaire : Les deux cours abolis disparaîtront de la liste de cours à option pour être remplacés par les deux nouveaux cours]**

Parmi ces 34 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste de cours est disponible au département et dans la feuille de route.

34 cr.

Total de la discipline principale 66 cr.

¹ Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

Disciplines connexes

Cours obligatoires

BICH2023	Éléments de biochimie	3
CHIM1113 ⁽²⁾	Chimie générale IA	3
	ou	
CHIM1114	Introduction à la chimie IA	4
CHIM1123	Chimie générale IIA	3
CHIM2413	Chimie organique I	3
MATH1073	Calcul différentiel	3
MATH1173	Calcul intégral	3
PHYS1173	Mécanique	3
STAT2673	Stat appliquée sc. de la vie	3
		24 cr.

Cours à option

Choisir 6 crédits parmi les cours de sigles suivants :		6 cr.
ASTR	FSCI3903	
BICH ⁽³⁾	INFO	
CHIM	GIZC	
FORS2443 ⁽¹⁾	MATH	
FSCI2013	PAHYS	
	STAT	

Total disciplines connexes 30 cr.

TOTAL DE LA FORMATION FONDAMENTALE	96 CR.
TOTAL FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX	24 CR.
TOTAL GLOBAL	120 CR.

⁽¹⁾ Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme entre autres, FORS2443 et GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du Doyen ou de la Doyenne de la faculté responsable du cours, après consultation du ou de la responsable du cours.

Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne sont pas comptabilisés dans le programme de spécialisation en biologie

⁽²⁾ L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.

⁽³⁾ sauf BICH2623

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique)

OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FSCI1003

OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir trois crédits de cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.

OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : BIOL3123

OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : PHYS1173

OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : MATH1073

OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir trois crédits de cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.

OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : BIOL4393

OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600

OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement)

Feuille de route Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie) - Régime coopératif

Tableau 1 : Tableau des cours par année

Première année (30 crédits minimum)		Cr.	Note
I. Formation fondamentale			
A. Discipline principale – Cours obligatoires			
BIOL1123	Introduction à la biologie I	3	
BIOL1223	Introduction à la biologie II	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires			
CHIM1113(*)	Chimie générale IA ou CHIM1114 Introduction à la chimie IA	3 4	
(*) L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.			
CHIM1123	Chimie générale IIA	3	
MATH1073	Calcul différentiel	3	OFG 5
MATH1173	Calcul intégral	3	
PHYS1173	Mécanique	3	OFG 4
II. Formation générale ou cours au choix (Voir note 1)			
FRAN 1500	Communication orale	3	OFG 8
FRAN 1600	Communication écrite	3	OFG 8
FSCI 1003	Init. aux études en sciences	3	OFG 1
Deuxième année (31 crédits)		Cr.	Note
I. Formation fondamentale			
A. Discipline principale – Cours obligatoires			
BIOL 2000	Stage coopératif I	0	
BIOL2141	Travaux pratiques en botanique	1	
BIOL2143	Botanique	3	
BIOL2161	T.P. sur les invertébrés	1	
BIOL2163	Zoologie des invertébrés	3	
BIOL2361	T.P. sur les vertébrés	1	
BIOL2363	Zoologie des vertébrés	3	
BIOL2611	Travaux pratiques en génétique	1	
BIOL2613	Introduction à la génétique	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires			
BICH2023	Éléments de biochimie	3	
CHIM2413	Chimie organique I	3	
STAT2673	Stat appliquée sc. de la vie	3	
II. Formation générale ou cours au choix: (voir note 1)			
ANGL1022	Language, writing and reading (ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement)	3	OFG 9
Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à l'objectif 2 - Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation		3	OFG 2
Troisième année et quatrième années (59 crédits)		Cr.	Note
I. Formation fondamentale			
A. Discipline principale – Cours obligatoires			
BIOL3000	Stage coopératif II	0	
BIOL3123	Écologie générale	3	OFG 3
BIOL3393	Biométrie	4	
BIOL4993	Évolution	3	OFG 7
Discipline principale – Cours à option (voir notes 2 et 3)			
Choisir 34 crédits parmi la liste des cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et parmi les cours BICH2413 BICH3423 BICH3843 BICH3913 BICH4913 GEOG4803 ³ . Au moins 12 de ces crédits devront être de niveau 3000 ou 4000. [Commentaire : Les deux cours abolis disparaîtront de la liste de cours à option pour être remplacés par les deux nouveaux cours]			
Parmi ces 34 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste des cours est disponible ci-dessous (voir note 3).			
B. Disciplines connexes : cours à option			
Choisir 6 crédits parmi les cours suivants :		6	
Cours de sigle ASTR, BICH (sauf BICH2623), CHIM, FORS2443, FSCI2013, FSCI3903, GIZC, INFO, MATH, PHYS et STAT			
II. Formation générale et cours au choix (Voir note 1)			
Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à l'objectif 6- Sensibilité aux arts et lettres		3	OFG 6
Choisir 6 crédits de cours au choix		6	

Formulaire CPR-11

Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les ^{D52} objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie) - Régime coopératif

Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note
OFG 1 Initiation au travail intellectuel universitaire	FSCI1003 Init. aux études en sciences	3	
OFG 2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours parmi ceux de la banque de cours de la formation générale reliés à cet objectif.	3	
OFG 3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	BIOL3123 Écologie générale	3	Choisir 3 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence des 30 crédits de formation générale et cours au choix.
OFG 4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	PHYS1173 Mécanique.	3	Choisir 3 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence des 30 crédits de formation générale et cours au choix.
OFG 5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	MATH1073 Calcul différentiel	3	Choisir 3 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence des 30 crédits de formation générale et cours au choix.
OFG 6 Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours parmi ceux de la banque de cours de la formation générale reliés à cet objectif	3	
OFG 7 Capacité de penser logiquement et de manière critique	BIOL4393 Évolution.	3	Choisir 3 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence des 30 crédits de formation générale et cours au choix.
OFG 8 Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	3 3	
OFG 9 Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 Language, writing and reading (ou un cours niveau supérieure selon les résultats du test de classement)	3	
FORMATION GENERALE : 18 crédits			
COURS AU CHOIX : 6 crédits			
Le programme permet d'atteindre quatre OFG par des cours de la formation fondamentale.			

Notes :

¹ Dans le cadre du B.Sc. (spécialisation en biologie)- Régime Coopératif, vous devez compléter 96 crédits de formation fondamentale et 24 crédits de formation générale et cours au choix. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de B.Sc. (spécialisation en biologie) - Régime coopératif, la formation fondamentale permet de répondre à quatre (4) OFG :

- OFG 3 - Au moyen du cours obligatoire BIOL3123,
- OFG 4 - Au moyen du cours obligatoire PHYS1173,
- OFG 5 – Au moyen du cours obligatoire MATH1073,
- OFG 7 – Au moyen du cours obligatoire BIOL4393.

Les cours obligatoires de la formation générale permettent de répondre à trois (3) OFG :

- OFG 1 au moyen du cours FSCI1003,
- OFG 8 au moyen de deux (2) cours FRAN1500 et FRAN1600,
- OFG 9 au moyen du cours ANGL1022 minimum (ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement)

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir deux (2) cours de la Banque de cours de formation générale soit un cours de chaque rubrique suivante : OFG 2 et OFG 6.

Pour compléter le cheminement de ce programme, vous devez suivre 6 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université, incluant celle de biologie, pour satisfaire à l'exigence de 24 crédits de formation générale et cours au choix.

² Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme entre autres, FORS2443 et GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du Doyen ou de la Doyenne de la faculté responsable du cours, après consultation du ou de la responsable du cours.
Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne sont pas comptabilisés dans le programme de Spécialisation en biologie - Régime coopératif.

³ Parmi les 34 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste des cours est la suivante :

Cours dans le domaine de l'écologie

BIOL2123	Stage de terrain en écologie	3 cr
BIOL3170	Limnologie	3 cr
BIOL3171	Travaux pratiques de limnologie	1 cr
BIOL4371	Stage en biologie marine	1 cr
BIOL4373	Biologie marine	3 cr
BIOL4491	TP biologie de la conservation	1 cr
BIOL4493	Biologie de la conservation	3 cr

Cours dans le domaine physiologie/biotechnologie

BIOL2311	T.P. de biologie cellulaire	1 cr
BIOL2313	Biologie cellulaire	3 cr
BIOL3251	T.P. de microbiologie	1 cr
BIOL3253	Microbiologie	3 cr
BIOL3633	Conc. Physiol. Animale comp. I	3 cr
BIOL4353	Biotechnologie	3 cr

IMPORTANT : Il n'y a aucune obligation de suivre une orientation précise.

CPR-1-Énoncé de programme (Programmes spécialisés, combinés, articulés, de spécialisation, de majeure et bidisciplinaire)

**Énoncé de programme
Document-cadre pour la reconfiguration d'un programme existant**

1. Identification du programme

1.1 Faculté : Faculté des sciences

1.2 Unité responsable du programme : Biologie

1.3 Titre du programme : Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie)

1.4 Diplôme accordé : B. Sc. (majeure en biologie)

1.5 Date d'entrée en vigueur : Juillet 2014

2. Description générale du programme

2.1 Objectifs

Le programme de majeure en biologie a pour but d'offrir une formation théorique et pratique de base dans le domaine de la science des êtres vivants. Cette formation présente un socle de cours de sigle BIOL auquel se greffe une mineure dans un deuxième domaine relevant d'une autre discipline, scientifique ou non. Selon l'identité de la mineure sélectionnée, une telle combinaison majeure en biologie-mineure peut permettre d'acquérir une formation multidisciplinaire élargie pouvant offrir une synergie comportant un renforcement mutuel. Le diplôme de Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie) permet d'entrer directement sur le marché du travail et d'y occuper des postes exigeant les connaissances et la préparation propres aux deux domaines de formation. Il peut aussi mener à la poursuite d'études par d'autres cadres de formation. Dans certain cas, il peut permettre également de poursuivre aux études supérieures, mais généralement avec une mise à niveau par le biais d'une propédeutique.

2.2 Stratégies pédagogiques

Une formation scientifique s'acquiert en tirant profit d'une gamme diversifiée d'approches pédagogiques : cours magistraux, activités de travaux pratiques en laboratoire ou en milieu naturel, travail individuel ou en équipe, apprentissage par problèmes, recherche d'information publiée et développement de la rédaction scientifique, de l'analyse critique de réalités pertinentes aux enjeux actuels et de la communication scientifique par écrit et par voie orale. Les cours obligatoires et à option de la formation fondamentale de la majeure assurent l'acquisition du vocabulaire disciplinaire, spécifient les concepts fondamentaux, décrivent et mettent en perspective les méthodes propres de la discipline, encadrent la capacité d'auto-apprentissage, et permettent d'offrir un premier contact avec les multiples sous-disciplines biologiques. La composante des travaux pratiques, des exercices à ciblage qualitatif ou quantitatif et la rédaction scientifique sont de première pertinence car ces activités exigent de pouvoir associer le vécu scientifique réel aux notions de référence. Les cours de plusieurs disciplines connexes élargissent la portée de l'apprentissage et consolident les cours disciplinaires tout en offrant des connaissances conceptuelles et pratiques pertinentes. Beaucoup d'entre elles constituent des compléments importants dans la perspective de la multidisciplinarité.

La formation associée à la composante mineure offre une introduction à une autre discipline, scientifique ou non. Selon le choix de l'étudiante ou de l'étudiant, elle est soit directement complémentaire à la composante majeure ou, parfois, indépendante en permettant à l'étudiante ou à l'étudiant de satisfaire ses propres intérêts.

L'organisation du programme tient compte des compromis inévitables qui découlent de la diversité de ce qui peut y faire suite. La gamme s'étend entre une entrée immédiate sur le marché du travail ou, pour certaines personnes, jusqu'à la poursuite d'autres études. La biologie est une vaste discipline scientifique et l'éventail des orientations de formation et des emplois possibles est à la mesure de cette étendue. En réponse aux besoins contemporains de la société, la poursuite par d'autres études constitue une voie de plus en plus privilégiée. Il convient toutefois de reconnaître que le cheminement majeure-mineure ne constitue pas normalement la voie directe d'accès aux études supérieures et qu'un ajout en propédeutique est prévisible pour procurer la préparation requise. De manière à faciliter le cheminement thématique des étudiantes et des étudiants qui s'y inscrivent, le programme de Baccalauréat ès sciences avec majeure en biologie est influencé en

partie par la reconnaissance des axes de développement du Département de biologie : l'écologie, la biologie marine et la biotechnologie / physiologie. Le programme est aussi en mesure d'offrir la formation biologique requise pour s'intégrer ensuite à d'autres domaines tels que ceux des sciences de la santé tout autant qu'il offre la flexibilité souhaitée par les étudiantes et étudiants qui s'inscrivent au Département de biologie après l'obtention du Diplôme des sciences de la santé (Programme préparatoire aux sciences de la santé).

2.3 Résultats attendus

Au terme de leur formation académique, les diplômées et diplômés du Baccalauréat ès sciences avec majeure en biologie sont en mesure de faire preuve de compétence quant aux connaissances acquises, quant à leur capacité d'en dériver des applications réelles tout en ayant développé une bonne capacité d'autonomie responsable. Les étudiantes et étudiants sont en mesure de travailler comme biologistes au sein des ministères fédéraux et provinciaux touchant notamment à la forêt, à l'environnement, à l'agriculture, aux pêcheries et aux parcs et ce, tant sur le terrain qu'en laboratoire. D'autres peuvent agir comme consultants ou consultantes ou bien devenir entrepreneurs dans un domaine d'application de la biologie.

Le programme permet également aux diplômées et diplômés qui le désirent de poursuivre des études supérieures en biologie ou dans d'autres disciplines en lien avec la biologie.

3. La formation fondamentale

La formation fondamentale s'acquiert par le biais de cours disciplinaires de sigle BIOL et de cours de plusieurs disciplines connexes CHIM, MATH, PHYS et STAT. Même si la majorité d'entre eux est administrée sous forme de cours magistraux présentés en classe, la formation pratique en environnement de laboratoire ou en milieu naturel est considérée incontournable et essentielle en sciences.

L'UARD de biologie partage cette conviction de haute pertinence des travaux pratiques et tient à conserver à la mesure de ses ressources opérationnelles ses travaux pratiques des niveaux 2000, 3000 et 4000 crédits et visibles (selon la définition actuelle du crédit étudiant; règlement 1.7). Par contre, les travaux pratiques accompagnant les cours de niveau 1000 seront intégrés avec la portion magistrale à l'enveloppe globale de 3 crédits. Ce compromis trouvé entre les départements de la Faculté des sciences veut tenir compte de l'abondante clientèle étudiante de ces cours et du fait que de nombreuses inscriptions relèvent de programmes d'autres facultés qui vont vraisemblablement reconfigurer leurs propres programmes en multiples de trois crédits. Une proposition de cours à double régime, l'un avec travaux pratiques intégrés et l'autre sans les travaux pratiques intégrés, viendra définir la mise en œuvre. Ce sera le cas pour les cours d'Anatomie et de physiologie humaine I et II et de Biologie générale I et II. L'inscription à l'un ou l'autre des deux régimes continuera d'être gérée selon l'appartenance à un tel ou tel programme d'étude.

Une autre raison de vouloir maintenir l'essentiel des activités de travaux pratiques créditées et visibles sous des règles différentes de celles des cours magistraux qu'ils accompagnent relève de considérations opérationnelles d'encadrement. En effet, ces cours BIOL accueillent un nombre d'inscription substantiellement plus élevé aux cours magistraux qu'aux travaux pratiques qui les accompagnent. Pour certaines étudiantes et certains étudiants, les deux composantes sont requises par leur programme d'appartenance alors que pour d'autres, seule la composante magistrale est requise. La diversité des besoins des différentes populations étudiantes exige donc une stratégie de gestion appropriée. Pour les travaux pratiques, les exigences et le coût d'encadrement sont fortement modulés en fonction du nombre de personnes qui les suivent et ce, en raison d'espace dans les laboratoires, du besoin en équipement et fourniture et de la nécessité d'assurer un superviseur responsable. Il est donc essentiel de maintenir la flexibilité de gestion requise, tant en fonction des besoins de formation des divers programmes qu'en fonction de nos propres capacités d'accueil. Ainsi, l'UARD de biologie tient à maintenir distincte sa capacité de gestion de la composante magistrale de celle des travaux pratiques. Ce mode de gestion des ressources a fait ses preuves au fil de nombreuses années parce qu'il a un impact réel et tangible sur les ressources humaines, matérielles et en espaces. Il est prioritaire pour l'UARD de biologie de maintenir ce type de flexibilité d'accès à ses diverses formes de formation.

3.1 Limites et objectifs de la formation fondamentale et stratégies pour les atteindre

La formation disciplinaire débute en 1^{re} année par les cours obligatoires «Introduction à la biologie I et II (BIOL 1123 et BIOL 1223) », chacun étant accompagné de leurs travaux pratiques intégrés. Ces cours réalisent un premier survol de l'organisation du monde du vivant qui s'étend de la cellule aux écosystèmes, abordent la classification des êtres vivants, les principes de base en génétique, et la structure des communautés d'êtres vivants. Les travaux pratiques concrétisent l'anatomie et la structure microscopique par l'observation attentive, abordent la classification et l'identification d'organismes représentatifs, initient à l'utilisation d'instruments variés, développent la capacité à la recherche d'informations et la rédaction scientifique objective, mettent à contribution la méthode scientifique avec ses démarches qualitatives et quantitatives. Par de telles activités, les étudiantes et les étudiants enrichissent progressivement leur capacité de travail intellectuel universitaire. Cette dynamique se poursuit bien sûr tout au long du programme.

L'UARD de biologie continuera d'offrir le second bloc de biologie de première année par les cours d'« Anat. physiol. humaines I et II (BIOL 1143 et BIOL 1243) » qui sont requis par plusieurs programmes clients de la Faculté des sciences et d'autres facultés. Cette formation continuera d'être reconnue aux fins de préalables à d'autres cours des programmes de biologie pour les personnes qui transfèrent de programme.

Les autres cours obligatoires assurent un contact fondamental avec plusieurs des grands domaines piliers de la biologie. Les cours à option accroissent la spécificité en abordant des connaissances reliées à divers domaines biologiques regroupés autour de deux thèmes fondamentaux associés aux axes de développement du Département. L'ensemble des cours obligatoires a une ampleur de 18 crédits et pour l'ensemble des cours à option 30 crédits. Le cheminement à option inclut une sélection entre deux thématiques, soit l'écologie ou la physiologie / biotechnologie. Une orientation de formation en écologie serait favorisée par le suivi des cours Stage de terrain en écologie (BIOL 2123), Écologie générale (BIOL3123), des cours de Limnologie et de leurs travaux pratiques (BIOL3170 et BIOL3171), et des cours de Biologie marine et de leurs travaux pratiques (BIOL4373 et BIOL4371). Par ailleurs, une orientation physiologie / biotechnologie serait favorisée par le suivi des cours de Microbiologie et de leurs travaux pratiques (BIOL 3253 et BIOL 3251), de Concepts de physiologie animale comparée I et II (BIOL 3633 et BIOL4633) et Biotechnologie (BIOL 4353). Chacune de ces deux sélections représente respectivement une valeur de 14 et de 13 crédits. Selon l'une ou l'autre de ces voies, la formation s'enrichit ensuite par la sélection d'autres cours à option. Le jumelage d'un cours à option à l'une ou l'autre des voies n'empêcherait pas les étudiantes et les étudiants de l'ajouter aux cours de l'autre voie.

Les cours désignés et ceux à option couvrent l'exploration de la diversité biologique en tenant compte des méthodes d'étude, des particularités structurales et physiologiques des organismes, des associations environnementales, des caractères adaptatifs, et d'enjeux contemporains. La sélection offerte pour les cours à option veut offrir aux étudiantes et aux étudiants une certaine flexibilité dans le ciblage de leur apprentissage en fonction de leur intérêt personnel et des domaines de la biologie que le Département de biologie peut encadrer à partir de ses ressources professorales.

L'UARD de biologie réitère sa profonde conviction de l'importance de la formation disciplinaire théorique et pratique en fonction des exigences actuelles du marché du travail.

Le programme actuel de B. Sc. avec majeure en biologie inclut un total de 75 crédits de formation fondamentale disciplinaire et connexe. Sa diminution prescrite à 66 crédits dans le cadre de la reconfiguration implique donc clairement une diminution de la formation scientifique encadrée. Il faut reconnaître que la formation du B. Sc. avec spécialisation en biologie constitue la porte d'entrée usuelle aux études supérieures (comme c'est aussi le cas pour les programmes avec « honours » des universités anglophones). Aujourd'hui, les étudiantes et étudiants qui ont terminé un programme de B. Sc. avec majeure en biologie se voient typiquement imposer un programme en propédeutique avant de pouvoir entreprendre officiellement un programme de deuxième cycle en sciences. Cette réalité fait depuis longtemps partie de nos critères d'admission à notre programme de M. Sc. en biologie tout comme pour l'ensemble des autres universités consultées. Avec une réduction de 9 crédits de formation fondamentale (disciplinaire et connexe) il faudra donc être plus attentif pour que la qualité et l'ampleur de la formation du B.Sc. avec majeure en biologie soient à la hauteur des attentes légitimes d'un tel passage. La possibilité d'accès aux études supérieures est une chose et le palier de compétence requis pour s'y engager officiellement en est une autre. Dans cette perspective, la protection de la meilleure formation disciplinaire possible, tant théorique que pratique, est pour nous une priorité.

3.2 L'apport des disciplines connexes

Il est parfaitement reconnu que la démarche scientifique contemporaine met à contribution des connaissances, des concepts et des méthodes diversifiées relevant de diverses sciences. La formation en biologie n'échappe naturellement pas à cette réalité factuelle fondamentale. L'interdisciplinarité et la multidisciplinarité font partie intégrante de la vie des biologistes. Il est ainsi clair que la pensée biologique structurée mise aussi sur une connaissance de principes physiques, de notions chimiques et biochimiques, d'une maîtrise suffisante en mathématique, de l'utilisation efficace de méthodes d'analyse statistique, de l'environnement de travail offert par des outils informatiques diversifiés, pour ne mentionner que ceux-là. Sans être exhaustif, on peut citer les cours MATH1073 et MATH1173 et STAT2673 qui permettent d'être entre autres, en mesure de comprendre et d'élaborer les modèles mathématiques souvent utilisés en écologie ou d'appliquer des tests statistiques pour l'analyse des données issues des travaux de recherche ou utilisés dans le milieu du travail. Il en est de même pour les cours CHIM1113, CHIM1123, PHYS1173 et d'autres disciplines connexes qui complètent la formation et donnent une plus grande profondeur à la formation scientifique des futurs biologistes. Alors que l'ensemble des cours contribue à développer le raisonnement logique et la pensée critique, certains se concentrent plus sur des modes de travail de pertinence pratique évidente. La gamme des cours et des activités pratiques dans les disciplines connexes associent l'éventail et la profondeur des grands domaines scientifiques fondamentaux. Ultiment, intégration et association figurent parmi les attentes légitimes qui s'accroissent tout au long du programme.

3.3 Liste des cours de la formation fondamentale exigés.

Tableau 1 - Formation fondamentale du Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie)

Formation fondamentale	66 cr.
Discipline principale - cours obligatoires	18 cr.
BIOL1123 Introduction à la biologie I	3
BIOL1223 Introduction à la biologie II	3
BIOL2143 Botanique	3
BIOL2313 Biologie cellulaire	3
BIOL2613 Introduction à la génétique	3
BIOL4393 Évolution	3
Discipline principale - cours à option⁽¹⁾	30 cr.
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
BIOL2163 Zoologie des Invertébrés	
BIOL2363 Zoologie des Vertébrés	3
Choisir 27 crédits parmi la liste des cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et GEOG4803¹. Inclure un minimum de 4 crédits de cours BIOL de travaux pratiques et un minimum de 15 crédits de cours BIOL de niveaux 3000 et 4000. [Commentaire pour le CPR : Les deux cours abolis disparaîtront de la liste de cours à option pour être remplacés par les deux nouveaux cours]	27
Parmi ces 27 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste de cours est disponible au département et dans la feuille de route.	
¹ Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du ou de la responsable du programme dont dépend le cours ou par la reconnaissance d'un nombre de crédits acquis dans le programme de l'étudiante ou de l'étudiant. Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne sont pas comptabilisés dans le programme de spécialisation en biologie.	
Disciplines connexes - cours obligatoires	18 cr.
CHIM1113 ^② Chimie générale IA	3
ou	
CHIM1114 Introduction à la chimie IA	4
CHIM1123 Chimie générale IIA	3
MATH1073 Calcul différentiel	3
MATH1173 Calcul intégral	3
PHYS1173 Mécanique	3
STAT2673 Stat appliquée sc. de la vie	3
⁽²⁾ L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.	

4. La formation générale

La structure exigée des programmes reconfigurés définit la nécessité d'une atteinte adéquate de neuf objectifs particuliers. Avant d'en présenter un survol, notons que plusieurs d'entre eux (3, 4, 5, 7) sont de manière évidente atteints par la nature globale de la formation assurée par le programme d'étude, les stratégies pédagogiques employées et les méthodes de travail mises à contribution dans les cours de la formation fondamentale. Par ailleurs, les autres objectifs (1, 2, 6, 8 et 9) reposent avant tout sur des activités académiques particulières offertes par d'autres ressources universitaires. L'approche pédagogique du Département veut confirmer son implication à renforcer l'atteinte des deux objectifs à caractère linguistique. Les objectifs de la formation générale s'atteignent concrètement de manière progressive tout au long du profil de formation du programme du Baccalauréat. Le Tableau 2 présente les cours permettant l'atteinte des neuf objectifs dans le programme de Baccalauréat ès sciences (majeure biologie) reconfiguré.

4.1 Initiation au travail universitaire

Conjointement avec les autres départements de la Faculté des sciences, le Département de biologie incorpore le cours FSCI 1003, *Init. aux études en sciences* qui sera créé par la Faculté des sciences. Tel que conçu, ce nouveau cours facultaire comprendrait trois composantes. L'une d'elles prendra la forme d'ateliers encadrés par une équipe du Service aux étudiantes et étudiants (SAÉE) pour une valeur de 5 périodes de cours. La seconde partie serait offerte par une équipe de la Bibliothèque Champlain pour une valeur de 7 périodes de cours. La troisième partie du cours serait prise en charge par la Faculté et chacun des départements, en l'occurrence par le Département de biologie pour notre part. Ce cours sera obligatoire en première année.

Le contenu et les formules pédagogiques des cours obligatoires Introduction à la biologie I et II (BIOL 1123 et BIOL 1223) de la 1^{re} année, de leurs travaux pratiques ainsi que les autres cours BIOL obligatoires et à option associés au programme continueront d'appuyer ouvertement le développement de bonnes méthodes de travail universitaire et l'importance d'y accorder une assiduité soutenue. Les notions de nature descriptive, les défis de leur compréhension et de leur association, les connaissances de base relatives à l'organisation et à la rigueur d'un travail de nature universitaire, l'importance de la recherche et de la lecture de la documentation de nature bibliographique en constituent des facettes naturelles évidentes. Entre autres, en tenant compte de la qualité variable de la préparation des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants qui débutent leur cheminement universitaire, le Département continuera d'accorder tout au long du programme de Baccalauréat une grande importance à la consolidation de telles valeurs dans l'ensemble de ses cours disciplinaires.

4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation

Dans le cadre de son programme d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours de la banque de cours de l'objectif de formation générale « Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation » pour atteindre cet objectif particulier.

Par ailleurs, les connaissances et les démarches de travail en sciences ne connaissent pas de frontière et, bien sûr, la biologie n'échappe pas à ces réalités. L'environnement informatique moderne rend de plus en plus facile l'accès à d'innombrables données de haut niveau publiées autour de la planète. Il faut aussi admettre la pertinence de la connaissance des divers cadres éthiques et de l'application de leurs valeurs. Les biologistes travaillent en interaction étroite avec d'autres membres de la société, ses organismes, et en interaction avec le milieu naturel. Il existe ainsi tout un cadre éthique à perspective animale (Conseil canadien de protection des animaux, CCPA), à perspective environnementale ainsi qu'à perspective plus typiquement humaine (Conseil national d'éthique en recherche chez l'humain, CNÉRH). Une majorité des cours disciplinaires BIOL aborde délibérément ces questions chaque fois que le contexte s'y prête.

Le Département de biologie est déjà engagé dans la dynamique de la mobilité étudiante, accueillant chaque année plusieurs étudiantes et étudiants provenant de l'étranger et quelques personnes de nos programmes ont déjà un séjour ou sont actuellement en séjour de formation à l'étranger. Cette dynamique est encouragée et continuera.

4.3 Responsabilité sociale et citoyenne

L'acquisition des connaissances en biologie s'étend du niveau moléculaire très fin jusqu'à celui de l'environnement. Quel que soit le type de référence de la pyramide hiérarchique considérée, plusieurs des cours disciplinaires abordent et discutent la portée de stratégies de gestion responsable à perspective environnementale tout autant que sociale. Cet objectif est atteint entre autres, par les cours obligatoires de la discipline BIOL2613, *Introduction à la génétique* et BIOL3123, *Écologie générale*. Ces cours constituent des exemples où les étudiantes et les étudiants sont initiés à la notion d'éthique qui se rapporte aux manipulations génétiques touchant tant au végétal qu'à l'animal et à l'être humain. De plus, le cours d'Écologie générale, en présentant la relation et les liens du vivant avec son milieu, conduit l'étudiante et l'étudiant à être plus conscient de la responsabilité de l'être humain vis-à-vis l'environnement et ce, suite à d'utilisation qu'il en fait.

Lors de projets d'équipe intégrés à certains des cours à option avancés en biologie (ex : BIOL4471, *Stage en océanographie* et BIOL4473, *Océanographie*; BIOL4371, *Stage en biologie marine* et BIOL4373, *Biologie marine*; BIOL4491, *TP biologie de la conservation* et BIOL4493, *Biologie de la conservation*) et plus couramment lors des travaux réalisés en salle de laboratoire ou sur le terrain, les étudiantes et les étudiants sont amenés à développer leur capacité à travailler efficacement en équipe, à discuter de thèmes contemporains, à réaliser des exercices d'étude d'impact, à définir des stratégies d'aménagement qui satisfont aux normes actuelles. La prise en charge de la responsabilité sociale et citoyenne en constitue l'un des fils conducteurs.

Parmi ces cours, nous retenons le cours BIOL2613 *Introduction à la génétique* pour satisfaire à cet objectif dans le cadre de la Feuille de route.

4.4 Initiation à la multidisciplinarité / interdisciplinarité

L'interdisciplinarité peut se définir comme l'art de faire travailler ensemble des personnes issues de diverses disciplines (scientifiques ou non). L'intérêt est de parvenir à un but commun en confrontant des approches différentes d'un même problème. Par ailleurs, l'interdisciplinarité met à contribution la complémentarité intrinsèque de plusieurs personnes pour la résolution de problèmes particuliers.

Cet objectif est clairement couvert par la structure du programme. D'une part, les cours disciplinaires de biologie et de disciplines connexes scientifiques des deux premières années (surtout) assurent clairement une formation interdisciplinaire tout autant que multidisciplinaire. C'est entre autres, le cas des cours BICH2023, *Éléments de biochimie*, CHIM1113, *Chimie générale IA* ou CHIM1114, *Introduction à la chimie IA*, CHIM1123, *Chimie générale IIA*, CHIM2413, *Chimie organique I* et PHYS1173, *Mécanique*. Les activités contemporaines de recherche fondamentale et appliquée qui alimentent l'enseignement des cours plus avancés sont riches en illustrations de ces démarches. La formation ciblée veut miser sur le développement progressif d'une capacité rationnelle et objective d'analyse et d'intégration.

Parmi ces cours, nous retenons le cours CHIM1113 *Chimie générale I* ou CHIM1114 *Introduction à la chimie IA* pour satisfaire à cet objectif dans le cadre de la Feuille de route.

4.5 Connaissance dans les domaines des mathématiques et des sciences

La composante fondamentale de nature scientifique du programme (66 crédits disciplinaires et 30 crédits de disciplines connexes) assure l'atteinte intégrale d'un tel objectif. La formation mathématique obligatoire (MATH1073, *Calcul différentiel* et MATH1173, *Calcul intégral*) s'accompagne d'une formation incontournable en biostatistiques (STAT2673, *Stat appliquée sc. de la vie* et BIOL3391, *T.P. de biométrie* et BIOL3393, *Biométrie*). En effet, la référence scientifique de la formation trouve aussi ses échos dans l'ensemble des cours disciplinaires et des cours des disciplines connexes. De telles composantes échafaudent le développement d'une pensée logique, rationnelle et critique en les mettant en liaison avec plusieurs des grandes disciplines scientifiques.

Parmi ces cours, nous retenons le cours MATH1073 *Calcul différentiel* pour satisfaire à cet objectif dans le cadre de la Feuille de route.

Pour les étudiantes et les étudiants d'autres programmes, les cours obligatoires de service BIOL1133, *Anat. physiol. humaines I*, BIOL1233, *Anat. physiol. humaines II*, BIOL1143, *Anat. physiol. humaines IA* et BIOL1243, *Anat. physiol. humaines IIA* répondent à cet objectif de formation générale.

4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Dans le cadre du Baccalauréat ès sciences avec spécialisation en biologie, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours parmi la liste répertoriée dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.

On doit aussi noter les multiples occasions où les cours BIOL peuvent souligner les valeurs esthétiques présentes dans la nature à ses différentes échelles d'organisation structurale.

4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Les sciences biologiques mettent à contribution de manière soutenue le raisonnement objectif et déductif, enrichissent la capacité de penser de manière logique misant sur un sens critique rigoureux. On retrouve là l'essence même du cadre de la méthode scientifique lorsqu'elle est bien utilisée. Les stratégies pédagogiques utilisées dans les cours BIOL offrent de nombreuses occasions d'étoffer la pensée logique et critique. Le repérage de paramètres d'influence, leur mise en contexte réfléchi, l'analyse de leur association, les déductions logiques possibles et la formulation d'une conclusion figurent parmi les processus fondamentaux en sciences expérimentales. Dans les sciences bien encadrées, les hypothèses découlent de données concrètes. Les

conclusions et interprétations découlent d'une démonstration valide et rigoureuse. Les travaux de rédaction scientifique doivent satisfaire aux critères reconnus de rigueur tout en respectant les normes usuelles de présentation.

La démarche est couverte par l'ensemble des cours du programme qui débute de manière ciblée avec les cours BIOL1123 et BIOL1223 et allant jusqu'au cours BIOL4393 (Évolution), qui repose sur l'essence même de la méthode scientifique, raisonnement objectif et déductif et sens critique rigoureux. Parmi ceux-ci, nous retenons le cours BIOL4393 *Évolution* pour satisfaire à cet objectif dans le cadre de la Feuille de route.

Pour les étudiantes et les étudiants d'autres programmes, les cours obligatoires de service BIOL1133, *Anat. physiol. humaines I*, BIOL1233, *Anat. physiol. humaines II*, BIOL1143, *Anat. physiol. humaines IA* et BIOL1243, *Anat. physiol. humaines IIA* répondent à cet objectif de formation générale.

4.8 Capacité de s'exprimer en français

Conformément aux exigences en français stipulées dans le Répertoire de 1er cycle, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au Baccalauréat ès sciences avec spécialisation biologie devra suivre au moins 6 crédits de formation linguistique en français (FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite ou selon l'évaluation). De plus, les exigences en français doivent être satisfaites avant que l'étudiante ou l'étudiant puisse s'inscrire à tout cours de niveau 3000 ou 4000.

Typiquement, l'encadrement pédagogique des cours disciplinaires de biologie soutient de manière visible et soutenue cet objectif. Au-delà des rapports expérimentaux à rédiger à la suite des exercices pratiques, bon nombre des cours disciplinaires incluent une ou des activités de rédaction scientifique dans laquelle l'évaluation spécifique de la qualité de la langue est officiellement prise en compte. Dans certains des cours de la 3^e et de la 4^e année (surtout), il s'y ajoute parfois une présentation orale ou par affiche.

Les descriptions des cours suivants incluent la mention rédaction scientifique : *Travaux pratiques en botanique* (BIOL 2141), *Zoologie des invertébrés* (BIOL 2163), *Zoologie des vertébrés* (BIOL 2363), *Ornithologie* (BIOL 3363), *Écologie végétale* (BIOL 4243), *T.P. en écologie végétale* (BIOL4241), *Amén. biol. des zones côtières* (BIOL 4173), *Stage en océanographie* (BIOL 4471), *Océanographie* (BIOL4473), *Stage en biologie marine* (BIOL 4371), *Biologie marine* (BIOL4373), *Évolution* (BIOL 4393), *Initiation à la recherche* (BIOL 4418), *T.P. biologie de la conservation* (BIOL 4491), *Biologie de la conservation* (BIOL4493), *Conc. physiol. ani. comp. II* (BIOL 4633).

D'autres cours incorporent aussi une certaine activité de rédaction à plus faible dose bien que cette modalité ne figure pas spécifiquement dans la description brève du Répertoire.

4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

Une aisance fonctionnelle en anglais doit être reconnue comme fondamentale de nos jours en sciences. L'étudiante ou l'étudiant inscrit au Baccalauréat ès sciences avec spécialisation biologie devra atteindre le niveau ANGL1022 ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement.

Par ailleurs, et malgré les recours de documentation rédigée en français dans les cours lorsqu'elle est disponible, l'étudiante ou l'étudiant est inévitablement confronté à l'utilisation de manuels ou d'un nombre substantiel d'articles spécialisés rédigés en anglais. C'est particulièrement le cas dans des cours de niveaux 3000 et 4000. Une capacité de s'exprimer en anglais s'acquiert et s'étoffe tout au long du programme de formation.

Lorsque les neuf objectifs particuliers ont été atteints en nécessitant moins que les 30 crédits prescrits, la valeur différentielle est comblée par des cours au choix. La nouvelle définition du cours au choix permet l'accès à n'importe quelle discipline offerte à l'Université de Moncton, y compris des cours disciplinaires.

Tableau 2 – Détails de la Formation générale de 30 crédits devant être atteinte dans le Baccalauréat ès sciences avec spécialisation en biologie reconfiguré

	Objectifs de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cours* au choix
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	FSCI1003 Init.aux études en sciences	
OFG 2	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne (Atteint par des cours obligatoires et à option de la formation fondamentale (discipline principale))	BIOL2613 Introduction à la génétique	X
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité (Atteint par des cours obligatoires de la formation fondamentale (disciplines connexes))	PHYS1173 Mécanique	X
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences (Atteint par des cours obligatoires de la formation fondamentale (disciplines principale et connexes))	MATH1073 Calcul différentiel	X
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique (Atteint par les cours de la formation fondamentale (discipline principale))	BIOL4393 Évolution	X
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement.	
FORMATION GENERALE : 18 crédits		COURS AU CHOIX : 12 crédits	

*Le programme de spécialisation en biologie permet de choisir 12 crédits de cours au choix puisque quatre (4) des OFG sont atteints par des cours de la formation fondamentale.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences Septembre 2012

Département : BIOLOGIE

Nom du programme : Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	Proposition de modification
<p>1^{re} ANNÉE</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : Cours obligatoires</u> BIOL1123 Introduction à la biologie I 3cr BIOL1223 Introduction à la biologie II 3cr 6 CR.</p> <p><u>Disciplines connexes : Cours obligatoires</u> CHIM1113⁽¹⁾ Chimie générale IA 3cr ou CHIM1114 Introduction à la chimie IA 4cr CHIM1123 Chimie générale IIA 3cr MATH1073 Calcul différentiel 3cr MATH1173 Calcul intégral 3cr PHYS1173 Mécanique 3cr 15 CR.</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX FRAN1500 Communication orale 3cr FRAN1600 Communication écrite 3cr FSCI 1003 Init. aux études en sciences 3cr 9 CR.</p> <p>TOTAL min. 30 CR</p> <p>⁽¹⁾ L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.</p>	<p>1^{re} ANNÉE</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : Cours obligatoires</u> BIOL1123 Introduction à la biologie I 3cr BIOL1223 Introduction à la biologie II 3cr 6 CR.</p> <p><u>Disciplines connexes : Cours obligatoires</u> CHIM1113⁽¹⁾ Chimie générale IA 3cr ou CHIM1114 Introduction à la chimie IA 4cr CHIM1123 Chimie générale IIA 3cr MATH1073 Calcul différentiel 3cr MATH1173 Calcul intégral 3cr PHYS1173 Mécanique 3cr 15 CR.</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX FRAN1500 Communication orale 3cr FRAN1600 Communication écrite 3cr FSCI 1003 Init. aux études en sciences 3cr 9 CR.</p> <p>TOTAL min. 30 CR</p> <p>⁽¹⁾ L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.</p>
<p>2^e ANNÉE</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : Cours obligatoires</u> BIOL2143 Botanique 3cr BIOL2313 Biologie cellulaire 3cr BIOL2613 Introduction à la génétique 3cr 9 CR.</p> <p><u>Discipline principale : Cours à option</u> Choisir 3 crédits parmi les cours suivants : 3cr BIOL2163 Zoologie des invertébrés BIOL2363 Zoologie des vertébrés 3 CR.</p> <p><u>Disciplines connexes : Cours obligatoire</u> STAT2673 Stat appliquée sc. de la vie 3cr 3 CR.</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX ANGL1022⁽²⁾ Language, writing and reading 3cr</p> <p>Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à l'objectif 2- Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation 3cr</p> <p>Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr 9 CR.</p> <p>MINEURE <u>Cours de la mineure</u> 6 CR. TOTAL 30CR.</p> <p>⁽²⁾ Ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement.</p>	<p>2^e ANNÉE</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : Cours obligatoires</u> BIOL2143 Botanique 3cr BIOL2313 Biologie cellulaire 3cr BIOL2613 Introduction à la génétique 3cr 9 CR.</p> <p><u>Discipline principale : Cours à option</u> Choisir 3 crédits parmi les cours suivants : 3cr BIOL2163 Zoologie des invertébrés BIOL2363 Zoologie des vertébrés 3 CR.</p> <p><u>Disciplines connexes : Cours obligatoire</u> STAT2673 Stat appliquée sc. de la vie 3cr 3 CR.</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX ANGL1022⁽²⁾ Language, writing and reading 3cr</p> <p>Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à l'objectif 2- Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation 3cr</p> <p>Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr 9 CR.</p> <p>MINEURE <u>Cours de la mineure</u> 6 CR. TOTAL 30CR.</p> <p>⁽²⁾ Ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement.</p>

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

D64

<p><u>3^e ANNÉE</u></p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : Cours à option</u> ⁽³⁾ Choisir l'une des deux listes de cours recommandés selon l'orientation de la formation recherchée. 13/14 cr.</p> <p>Orientation en Écologie</p> <table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>BIOL2123</td><td>Stage de terrain en écologie</td><td align="right">3cr</td></tr> <tr><td>BIOL3123</td><td>Écologie générale</td><td align="right">3cr</td></tr> <tr><td>BIOL3170</td><td>Limnologie</td><td align="right">3cr</td></tr> <tr><td>BIOL3171</td><td>T.P. de limnologie</td><td align="right">1cr</td></tr> <tr><td>BIOL4371</td><td>Stage en biologie marine</td><td align="right">1cr</td></tr> <tr><td>BIOL4373</td><td>Biologie marine</td><td align="right">3cr</td></tr> <tr><td></td><td>OU</td><td></td></tr> </table> <p>Orientation en Physiologie/Biotechnologie</p> <table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>BIOL3251</td><td>T.P. en microbiologie</td><td align="right">1cr</td></tr> <tr><td>BIOL3253</td><td>Microbiologie</td><td align="right">3cr</td></tr> <tr><td>BIOL3633</td><td>Conc. physiol. animale comp. I</td><td align="right">3cr</td></tr> <tr><td>BIOL4353</td><td>Biotechnologie</td><td align="right">3cr</td></tr> <tr><td>BIOL4633</td><td>Conc. physiol. ani. comp. II</td><td align="right"><u>3cr</u></td></tr> </table> <p>Afin de compléter la sélection de cours à option, dans le cas de l'orientation en écologie, choisir un minimum de 13 crédits de sigles BIOL de niveaux 2000, 3000, 4000 et GEOG4803³. ou Afin de compléter la sélection de cours à option, dans le cas de l'orientation Physiologie/Biotechnologie, choisir un minimum de 14 crédits de sigles BIOL de niveaux 2000, 3000, 4000 et GEOG4803³. 13/14 cr.</p> <p>⁽³⁾Inclure un minimum de 4 crédits de cours BIOL de travaux pratiques et un minimum de 15 crédits de cours BIOL de niveaux 3000 et 4000 Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du ou de la responsable du programme dont dépend le cours ou par la reconnaissance d'un nombre de crédits acquis dans le programme de l'étudiante ou de l'étudiant. Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne peuvent être comptabilisés dans le programme de majeure en biologie.</p> <p>FORMATION GENERALE OU COURS AU CHOIX: Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour satisfaire à l'objectif 6 Sensibilité aux arts et lettres.</p> <table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td align="right" colspan="2">TOTAL</td><td align="right">3 CR.</td></tr> <tr><td align="right" colspan="2">TOTAL</td><td align="right"><u>30 CR.</u></td></tr> </table> <p><u>4^e ANNÉE</u></p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : Cours obligatoire</u></p> <table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>BIOL4393</td><td>Évolution</td><td align="right"><u>3cr</u></td></tr> <tr><td align="right" colspan="2"></td><td align="right">3 CR.</td></tr> </table> <p>FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX: Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr Choisir 3 crédits de cours au choix <u>3cr</u></p> <table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td align="right" colspan="2"></td><td align="right">9 CR.</td></tr> </table> <p>MINEURE Cours de la mineure <u>18 CR.</u></p> <table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td align="right" colspan="2">TOTAL</td><td align="right">30 CR.</td></tr> <tr><td align="right" colspan="2">GLOBAL</td><td align="right"><u>120 CR.</u></td></tr> <tr><td align="right" colspan="2"></td><td align="right"><u>120 cr</u></td></tr> </table>	BIOL2123	Stage de terrain en écologie	3cr	BIOL3123	Écologie générale	3cr	BIOL3170	Limnologie	3cr	BIOL3171	T.P. de limnologie	1cr	BIOL4371	Stage en biologie marine	1cr	BIOL4373	Biologie marine	3cr		OU		BIOL3251	T.P. en microbiologie	1cr	BIOL3253	Microbiologie	3cr	BIOL3633	Conc. physiol. animale comp. I	3cr	BIOL4353	Biotechnologie	3cr	BIOL4633	Conc. physiol. ani. comp. II	<u>3cr</u>	TOTAL		3 CR.	TOTAL		<u>30 CR.</u>	BIOL4393	Évolution	<u>3cr</u>			3 CR.			9 CR.	TOTAL		30 CR.	GLOBAL		<u>120 CR.</u>			<u>120 cr</u>	<p><u>3^e ANNÉE</u></p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : Cours à option</u> ⁽³⁾ Choisir 27 crédits parmi les cours de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et GEOG4803³. [Commentaire pour le CPR : Les deux cours abolis disparaîtront de la liste de cours à option pour être remplacés par les deux nouveaux cours]</p> <p>Parmi ces 27 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste de cours est disponible au département et dans la feuille de route.</p> <p align="right">27 cr.</p> <p>⁽³⁾Inclure un minimum de 4 crédits de cours BIOL de travaux pratiques et un minimum de 15 crédits de cours BIOL de niveaux 3000 et 4000. Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du ou de la responsable du programme dont dépend le cours ou par la reconnaissance d'un nombre de crédits acquis dans le programme de l'étudiante ou de l'étudiant. Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne peuvent être comptabilisés dans le programme de majeure en biologie.</p> <p>FORMATION GENERALE OU COURS AU CHOIX: Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour satisfaire à l'objectif 6 Sensibilité aux arts et lettres.</p> <table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td align="right" colspan="2">TOTAL</td><td align="right">3 CR.</td></tr> <tr><td align="right" colspan="2">TOTAL</td><td align="right"><u>30 CR.</u></td></tr> </table> <p><u>4^e ANNÉE</u></p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : Cours obligatoire</u></p> <table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>BIOL4393</td><td>Évolution</td><td align="right"><u>3cr</u></td></tr> <tr><td align="right" colspan="2"></td><td align="right">3 CR.</td></tr> </table> <p>FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX: Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr Choisir 3 crédits de cours au choix <u>3cr</u></p> <table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td align="right" colspan="2"></td><td align="right">9 CR.</td></tr> </table> <p>MINEURE Cours de la mineure <u>18 CR.</u></p> <table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td align="right" colspan="2">TOTAL</td><td align="right">30 CR.</td></tr> <tr><td align="right" colspan="2">GLOBAL</td><td align="right"><u>120 CR.</u></td></tr> <tr><td align="right" colspan="2"></td><td align="right"><u>120 cr</u></td></tr> </table>	TOTAL		3 CR.	TOTAL		<u>30 CR.</u>	BIOL4393	Évolution	<u>3cr</u>			3 CR.			9 CR.	TOTAL		30 CR.	GLOBAL		<u>120 CR.</u>			<u>120 cr</u>
BIOL2123	Stage de terrain en écologie	3cr																																																																																			
BIOL3123	Écologie générale	3cr																																																																																			
BIOL3170	Limnologie	3cr																																																																																			
BIOL3171	T.P. de limnologie	1cr																																																																																			
BIOL4371	Stage en biologie marine	1cr																																																																																			
BIOL4373	Biologie marine	3cr																																																																																			
	OU																																																																																				
BIOL3251	T.P. en microbiologie	1cr																																																																																			
BIOL3253	Microbiologie	3cr																																																																																			
BIOL3633	Conc. physiol. animale comp. I	3cr																																																																																			
BIOL4353	Biotechnologie	3cr																																																																																			
BIOL4633	Conc. physiol. ani. comp. II	<u>3cr</u>																																																																																			
TOTAL		3 CR.																																																																																			
TOTAL		<u>30 CR.</u>																																																																																			
BIOL4393	Évolution	<u>3cr</u>																																																																																			
		3 CR.																																																																																			
		9 CR.																																																																																			
TOTAL		30 CR.																																																																																			
GLOBAL		<u>120 CR.</u>																																																																																			
		<u>120 cr</u>																																																																																			
TOTAL		3 CR.																																																																																			
TOTAL		<u>30 CR.</u>																																																																																			
BIOL4393	Évolution	<u>3cr</u>																																																																																			
		3 CR.																																																																																			
		9 CR.																																																																																			
TOTAL		30 CR.																																																																																			
GLOBAL		<u>120 CR.</u>																																																																																			
		<u>120 cr</u>																																																																																			

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE JUILLET 2014
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme
Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie)
- 1.2 Unité responsable
Faculté des sciences
- 1.3 Diplôme accordé
B.Sc. (majeure en biologie)
- 1.4 Durée du programme
4 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme
Moncton, 4 ans
Edmundston, 2 premières années*
Shippagan, 2 premières années*
* Les années subséquentes se font à Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur
Juillet 2014

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Ce programme offre un corpus de cours de biologie (BIOL) qui est complété par une mineure dans une autre discipline, scientifique ou non. Il offre une formation théorique et pratique de base en biologie. La combinaison majeure-mineure offre une formation multidisciplinaire élargie offrant un renforcement mutuel. La formation reçue permet d'entrer sur le marché du travail à des postes recherchant l'expertise des deux disciplines ou de poursuivre vers une autre formation.

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

La formation en biologie repose sur plusieurs approches pédagogiques : cours magistraux, apprentissage par problèmes, travaux pratiques en laboratoire et sur le terrain, travail individuel, en équipe et apprentissage à la communication scientifique écrite et orale. Les cours de la formation fondamentale de la majeure assurent l'acquisition du vocabulaire disciplinaire, des concepts fondamentaux, des méthodes propres à la discipline et à ses multiples sous-disciplines et la capacité d'auto-apprentissage. La composante mineure offre une introduction à une autre discipline, scientifique ou non. Selon le choix de l'étudiante ou de l'étudiant, elle complétera la majeure ou permettra de satisfaire un nouveau champ d'intérêt.

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ; autres)

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)¹

Formation fondamentale

Discipline principale

Cours obligatoires

BIOL1123	Introduction à la biologie I	3
BIOL1223	Introduction à la biologie II	3
BIOL2143	Botanique	3
BIOL2313	Biologie cellulaire	3
BIOL2613	Introduction à la génétique	3
BIOL4393	Évolution	<u>3</u>
		18 cr.

Cours à option⁽¹⁾

Choisir 3 crédits parmi les deux cours suivants :		3 cr.
BIOL2163	Zoologie des invertébrés	
BIOL2363	Zoologie des vertébrés	

Choisir 27 crédits parmi la liste des cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et GEOG4803¹. [Commentaire pour le CPR : Les deux cours abolis disparaîtront de la liste de cours à option pour être remplacés par les deux nouveaux cours]

27 cr.

Parmi ces 27 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste de cours est disponible au département et dans la feuille de route.

30 cr.

⁽¹⁾ Inclure un minimum de 4 crédits de cours BIOL de travaux pratiques et un minimum de 15 crédits de cours BIOL de niveaux 3000 et 4000. Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du ou de la responsable du programme dont dépend le cours ou par la reconnaissance d'un nombre de crédits acquis dans le programme de l'étudiante ou de l'étudiant. Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne sont pas comptabilisés dans le programme de majeure en biologie.

Total de la discipline principale 48 cr.

¹ Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-1 Feuille de route au SAC

Disciplines connexes

Cours obligatoires

CHIM1113 ⁽²⁾	Chimie générale IA ou	3
CHIM1114	Introduction à la chimie IA	4
CHIM1123	Chimie générale IIA	3
MATH1073	Calcul différentiel	3
MATH1173	Calcul intégral	3
PHYS1173	Mécanique	3
STAT2673	Stat appliquée sc. de la vie	<u>3</u>

Total de la discipline connexe 18 cr.

(2) L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.

TOTAL DE LA FORMATION FONDAMENTALE	66 CR.
MINEURE	24 CR.
TOTAL DE LA FORMATION GÉNÉRALE	30 CR.
TOTAL GLOBAL	120 CR.

Formation générale et cours au choix *

OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FSCI1003

OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir trois crédits de cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.

OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : BIOL2613

OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : PHYS1173

OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : MATH1073

OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir trois crédits de cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.

OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : BIOL4393

OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600

OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement)

Nom :

NI :

Feuille de route : Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie)**Tableau 1 : Tableau des cours par année**

Première année (30 crédits minimum)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
BIOL1123 Introduction à la biologie I	3	
BIOL1223 Introduction à la biologie II	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
CHIM1113(*) Chimie générale IA ou CHIM1114 Introduction à la chimie IA (*) L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.	3 4	
CHIM1123 Chimie générale IIA	3	
MATH1073 Calcul différentiel	3	OFG 5
MATH1173 Calcul intégral	3	
PHYS1173 Mécanique	3	OFG 4
II. Formation générale ou cours au choix: (Voir note 1)		
FRAN1500 Communication orale	3	OFG 8
FRAN1600 Communication écrite	3	OFG 8
FSCI1003 Init. aux études en sciences	3	OFG 1

Deuxième année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
BIOL2143 Botanique	3	
BIOL2313 Biologie cellulaire	3	
BIOL2613 Introduction à la génétique	3	OFG3
Discipline principale - Cours à option		
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	3	
BIOL2163 Zoologie des invertébrés ou		
BIOL2363 Zoologie des vertébrés		
B. Disciplines connexes – Cours obligatoire		
STAT2673 Stat appliquée sc. de la vie	3	
II. Formation générale et cours au choix: (Voir note 1)		
ANGL1022 Language, writing and reading (ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement)	3	OFG9
Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à l'objectif 2- Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation.	3	OFG2
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	
III. Mineure		
Choisir 6 crédits de cours de la mineure	6	
Troisième année (30 crédits)		
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours à option (Voir note 2)		
Choisir 27 crédits parmi la liste des cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et GEOG4803. [Commentaire pour le CPR : Les deux cours abolis disparaîtront de la liste de cours à option pour être remplacés par les deux nouveaux cours]	27	
Parmi ces 27 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. (Voir note 3)		
II. Formation générale ou cours au choix : (Voir note 1)		
Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à l'objectif 6- Sensibilité aux arts et lettres.	3	OFG 6
Quatrième année (30 crédits)		
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoire		
BIOL4393 Évolution	3	OFG 7
II. Formation générale ou cours au choix (Voir note 1)		
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	

III. Mineure		
Choisir 18 crédits de cours de la mineure	18	

Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie)

Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note
OFG 1 Initiation au travail intellectuel universitaire	FSCI1003 Init. aux études en sciences	3	
OFG 2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours parmi ceux de la Banque de cours de la formation générale reliés à cet objectif	3	
OFG 3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	BIOL2613 Introduction à la génétique.	3	Choisir 3 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence des 30 crédits de formation générale et cours au choix.
OFG 4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	PHYS1173 Mécanique.	3	Choisir 3 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence des 30 crédits de formation générale et cours au choix.
OFG 5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	MATH1073 Calcul différentiel	3	Choisir 3 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence des 30 crédits de formation générale et cours au choix.
OFG 6 Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours parmi ceux de la Banque de cours de la formation générale reliés à cet objectif	3	
OFG 7 Capacité de penser logiquement et de manière critique	BIOL4393 Évolution.	3	Choisir 3 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence des 30 crédits de formation générale et cours au choix.
OFG 8 Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	3 3	
OFG 9 Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 Language, writing and reading (ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement)	3	
FORMATION GENERALE : 18 crédits			
COURS AU CHOIX : 12 crédits puisque quatre des OFG sont atteints par des cours de la formation fondamentale			

Notes :

¹ Dans le cadre du B.Sc. (majeure en biologie), vous devez compléter **66 crédits de formation fondamentale dans la majeure, 24 crédits de formation fondamentale dans la mineure et 30 crédits de formation générale et cours au choix**. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de B.Sc. (majeure en biologie), la **formation fondamentale** permet de répondre à **4 OFG** :

- OFG 3 - Au moyen du cours obligatoire BIOL2613,
- OFG 4 - Au moyen du cours obligatoire PHYS1173,
- OFG 5 – Au moyen du cours obligatoire MATH1073,
- OFG 7 – Au moyen du cours obligatoire BIOL4393.

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **trois (3) OFG** :
 OFG 1 au moyen du cours FSCI1003,
 OFG 8 au moyen de deux (2) cours FRAN1500 et FRAN1600,
 OFG 9 au moyen du cours ANGL1022 minimum (ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement)

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir 2 cours de la **Banque de cours de formation générale** soit un cours de chaque rubrique suivante : OFG 2 et OFG 6.

Pour compléter le cheminement de ce programme, vous devez suivre **12 crédits de cours au choix** dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence de 30 crédits de formation générale et cours au choix.

2 Cours à option de la discipline principale :

Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du ou de la responsable du programme dont dépend le cours ou par la reconnaissance d'un nombre de crédits acquis dans le programme de l'étudiante ou de l'étudiant.

Inclure un minimum de 4 crédits de cours BIOL de travaux pratiques et un minimum de 15 crédits de cours BIOL de niveaux 3000 et 4000.

Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne sont pas comptabilisés dans le programme de majeure en biologie.

3 Parmi les 27 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste des cours est la suivante :

Cours dans le domaine de l'écologie

BIOL2123	Stage de terrain en écologie	3 cr
BIOL3170	Limnologie	3 cr
BIOL3171	Travaux pratiques de limnologie	1 cr
BIOL4371	Stage en biologie marine	1 cr
BIOL4373	Biologie marine	3 cr
BIOL4491	TP biologie de la conservation	1 cr
BIOL4493	Biologie de la conservation	3 cr

Cours dans le domaine physiologie/biotechnologie

BIOL2311	T.P. de biologie cellulaire	1 cr
BIOL2313	Biologie cellulaire	3 cr
BIOL3251	T.P. de microbiologie	1 cr
BIOL3253	Microbiologie	3 cr
BIOL3633	Conc. Physiol. Animale comp. I	3 cr
BIOL4353	Biotechnologie	3 cr

IMPORTANT : Il n'y a aucune obligation de suivre une orientation précise.

CPR-1-Énoncé de programme (Programmes spécialisés, combinés, articulés, de spécialisation, de majeure et bidisciplinaire)

**Énoncé de programme
Document-cadre pour la reconfiguration d'un programme existant**

1. Identification du programme

1.1 Faculté : Faculté des sciences

1.2 Unité responsable du programme : Biologie

1.3 Titre du programme : Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie) - Régime coopératif

1.4 Diplôme accordé : B. Sc. (majeure en biologie) - Régime coopératif

1.5 Date d'entrée en vigueur : Juillet 2014

2. Description générale du programme

Note Le programme de **Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie) - Régime coopératif** reprend le programme du Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie) sauf pour les objectifs du programme et des conditions d'admission et de maintien au programme. De plus, le programme en régime coopératif intègre trois stages non crédités aux sessions printemps-été des trois dernières années du programme. Dans le présent document, les différences entre les deux programmes sont en **caractères gras**.

2.1 Objectifs

Le programme de majeure en biologie a pour but d'offrir une formation théorique et pratique de base dans le domaine de la science des êtres vivants. Cette formation présente un socle de cours de sigle BIOL auquel se greffe une mineure dans un deuxième domaine relevant d'une autre discipline, scientifique ou non. Selon l'identité de la mineure sélectionnée, une telle combinaison majeure en biologie-mineure peut permettre d'acquérir une formation multidisciplinaire élargie pouvant offrir une synergie comportant un renforcement mutuel. Le diplôme de **B.Sc. ès sciences (majeure en biologie) – Régime coopératif** permet d'entrer directement sur le marché du travail et d'y occuper des postes exigeant les connaissances et la préparation propres aux deux domaines de formation. Il peut aussi mener à la poursuite d'études par d'autres cadres de formation. Dans certain cas, il peut permettre également de poursuivre aux études supérieures, mais généralement avec une mise à niveau par le biais d'une propédeutique. **Les stages rémunérés permettent à l'étudiante et à l'étudiant de prendre conscience de la réalité du travail en biologie tant sur le terrain qu'en laboratoire et de mettre en pratique leurs connaissances acquises et d'en développer de nouvelles. Les stages contribuent également à développer chez l'étudiante et l'étudiant l'éthique professionnelle, la responsabilité et la maturité.**

2.2 Stratégies pédagogiques

Une formation scientifique s'acquiert en tirant profit d'une gamme diversifiée d'approches pédagogiques : cours magistraux, activités de travaux pratiques en laboratoire ou en milieu naturel, travail individuel ou en équipe, apprentissage par problèmes, recherche d'information publiée et développement de la rédaction scientifique, de l'analyse critique de réalités pertinentes aux enjeux actuels et de la communication scientifique par écrit et par voie orale. Les cours obligatoires et à option de la formation fondamentale de la majeure assurent l'acquisition du vocabulaire disciplinaire, spécifient les concepts fondamentaux, décrivent et mettent en perspective les méthodes propres de la discipline, encadrent la capacité d'auto-apprentissage, et permettent d'offrir un premier contact avec les multiples sous-disciplines biologiques. La composante des travaux pratiques, des exercices à ciblage qualitatif ou quantitatif et la rédaction scientifique sont de première pertinence car ces activités exigent de pouvoir associer le vécu scientifique réel aux notions de référence. Les cours de plusieurs disciplines connexes élargissent la portée de l'apprentissage et consolident les cours disciplinaires tout en offrant des connaissances conceptuelles et pratiques pertinentes. Beaucoup d'entre elles constituent des compléments importants dans la perspective de la multidisciplinarité.

La formation associée à la composante mineure offre une introduction à une autre discipline, scientifique ou non. Selon le choix de l'étudiante ou de l'étudiant, elle est soit directement complémentaire à la composante majeure ou, parfois, indépendante en permettant à l'étudiante ou à l'étudiant de satisfaire ses propres intérêts.

L'organisation du programme tient compte des compromis inévitables qui découlent de la diversité de ce qui peut y faire suite. La gamme s'étend entre une entrée immédiate sur le marché du travail ou, pour certaines personnes, jusqu'à la poursuite d'autres études. La biologie est une vaste discipline scientifique et l'éventail des orientations de formation et des emplois possibles est à la mesure de cette étendue. **L'alternance étude-stage permet de prendre contact avec cette réalité et d'aider l'étudiante et l'étudiant à mieux orienter son choix de carrière.** En réponse aux besoins contemporains de la société, la poursuite par d'autres études constitue une voie de plus en plus privilégiée. Il convient toutefois de reconnaître que le cheminement majeure-mineure ne constitue pas normalement la voie directe d'accès aux études supérieures et qu'un ajout en propédeutique est prévisible pour procurer la préparation requise. De manière à faciliter le cheminement thématique des étudiantes et des étudiants qui s'y inscrivent, le programme de **Baccalauréat ès sciences avec majeure en biologie - Régime coopératif** est influencé en partie par la reconnaissance des axes de développement du Département de biologie : l'écologie, la biologie marine et la biotechnologie / physiologie. Le programme est aussi en mesure d'offrir la formation biologique requise pour s'intégrer ensuite à d'autres domaines tels que ceux des sciences de la santé tout autant qu'il offre la flexibilité souhaitée par les étudiantes et étudiants qui s'inscrivent au Département de biologie après l'obtention du Diplôme des sciences de la santé (Programme préparatoire aux sciences de la santé).

2.3 Résultats attendus

Au terme de leur formation académique, les diplômées et diplômés du **Baccalauréat ès sciences avec majeure en biologie – Régime coopératif** sont en mesure de faire preuve de compétence quant aux connaissances acquises, quant à leur capacité d'en dériver des applications réelles tout en ayant développé une bonne capacité d'autonomie responsable. **L'expérience des stages accentue ces aspects de la formation reçue.** Les étudiantes et étudiants sont en mesure de travailler comme biologistes au sein des ministères fédéraux et provinciaux touchant notamment à la forêt, à l'environnement, à l'agriculture, aux pêcheries et aux parcs et ce, tant sur le terrain qu'en laboratoire. D'autres peuvent agir comme consultants ou consultantes ou bien devenir entrepreneurs dans un domaine d'application de la biologie.

Le programme permet également aux diplômées et diplômés qui le désirent de poursuivre des études supérieures en biologie ou dans d'autres disciplines en lien avec la biologie.

3. La formation fondamentale

La formation fondamentale s'acquiert par le biais de cours disciplinaires de sigle BIOL et de cours de plusieurs disciplines connexes CHIM, MATH, PHYS et STAT. Même si la majorité d'entre eux est administrée sous forme de cours magistraux présentés en classe, la formation pratique en environnement de laboratoire ou en milieu naturel est considérée incontournable et essentielle en sciences.

L'UARD de biologie partage cette conviction de haute pertinence des travaux pratiques et tient à conserver à la mesure de ses ressources opérationnelles ses travaux pratiques des niveaux 2000, 3000 et 4000 crédits et visibles (selon la définition actuelle du crédit étudiant; règlement 1.7). Par contre, les travaux pratiques accompagnant les cours de niveau 1000 seront intégrés avec la portion magistrale à l'enveloppe globale de 3 crédits. Ce compromis trouvé entre les départements de la Faculté des sciences veut tenir compte de l'abondante clientèle étudiante de ces cours et du fait que de nombreuses inscriptions relèvent de programmes d'autres facultés qui vont vraisemblablement reconfigurer leurs propres programmes en multiples de trois crédits. Une proposition de cours à double régime, l'un avec travaux pratiques intégrés et l'autre sans les travaux pratiques intégrés, viendra définir la mise en œuvre. Ce sera le cas pour les cours d'Anatomie et de physiologie humaine I et II et de Biologie générale I et II. L'inscription à l'un ou l'autre des deux régimes continuera d'être gérée selon l'appartenance à un tel ou tel programme d'étude.

Une autre raison de vouloir maintenir l'essentiel des activités de travaux pratiques créditées et visibles sous des règles différentes de celles des cours magistraux qu'ils accompagnent relève de considérations opérationnelles d'encadrement. En effet, ces cours BIOL accueillent un nombre

d'inscription substantiellement plus élevé aux cours magistraux qu'aux travaux pratiques qui les accompagnent. Pour certaines étudiantes et certains étudiants, les deux composantes sont requises par leur programme d'appartenance alors que pour d'autres, seule la composante magistrale est requise. La diversité des besoins des différentes populations étudiantes exige donc une stratégie de gestion appropriée. Pour les travaux pratiques, les exigences et le coût d'encadrement sont fortement modulés en fonction du nombre de personnes qui les suivent et ce, en raison d'espace dans les laboratoires, du besoin en équipement et fourniture et de la nécessité d'assurer un superviseur responsable. Il est donc essentiel de maintenir la flexibilité de gestion requise, tant en fonction des besoins de formations des divers programmes qu'en fonction de nos propres capacités d'accueil. Ainsi, l'UARD de biologie tient à maintenir distincte sa capacité de gestion de la composante magistrale de celle des travaux pratiques. Ce mode de gestion des ressources a fait ses preuves au fil de nombreuses années parce qu'il a un impact réel et tangible sur les ressources humaines, matérielles et en espaces. Il est prioritaire pour l'UARD de biologie de maintenir ce type de flexibilité d'accès à ses diverses formes de formation.

3.1 Limites et objectifs de la formation fondamentale et stratégies pour les atteindre

La formation disciplinaire débute en 1^{re} année par les cours obligatoires « Introduction à la biologie I et II (BIOL 1123 et BIOL 1223) », chacun étant accompagné de leurs travaux pratiques intégrés. Ces cours réalisent un premier survol de l'organisation du monde du vivant qui s'étend de la cellule aux écosystèmes, abordent la classification des êtres vivants, les principes de base en génétique, et la structure des communautés d'êtres vivants. Les travaux pratiques concrétisent l'anatomie et la structure microscopique par l'observation attentive, abordent la classification et l'identification d'organismes représentatifs, initient à l'utilisation d'instruments variés, développent la capacité à la recherche d'informations et la rédaction scientifique objective, mettent à contribution la méthode scientifique avec ses démarches qualitatives et quantitatives. Par de telles activités, les étudiantes et les étudiants enrichissent progressivement leur capacité de travail intellectuel universitaire. Cette dynamique se poursuit bien sûr tout au long du programme.

L'UARD de biologie continuera d'offrir le second bloc de biologie de première année par les cours d'« Anat. physiol. humaines I et II (BIOL 1143 et BIOL 1243) » qui sont requis par plusieurs programmes clients de la Faculté des sciences et d'autres facultés. Cette formation continuera d'être reconnue aux fins de préalables à d'autres cours des programmes de biologie pour les personnes qui transfèrent de programme.

Les autres cours obligatoires assurent un contact fondamental avec plusieurs des grands domaines piliers de la biologie. **Les trois stages sont effectués aux sessions printemps-été des trois dernières années du programme.** Les cours à option accroissent la spécificité en abordant des connaissances reliées à divers domaines biologiques regroupés autour de deux thèmes fondamentaux associés aux axes de développement du Département. L'ensemble des cours obligatoires a une ampleur de 18 crédits et pour l'ensemble des cours à option 30 crédits. Le cheminement à option inclut une sélection entre deux thématiques, soit l'écologie ou la physiologie / biotechnologie. Une orientation de formation en écologie serait favorisée par le suivi des cours Stage de terrain en écologie (BIOL 2123), Écologie générale (BIOL3123), des cours de Limnologie et de leurs travaux pratiques (BIOL3170 et BIOL3171), et des cours de Biologie marine et de leurs travaux pratiques (BIOL4373 et BIOL4371). Par ailleurs, une orientation physiologie / biotechnologie serait favorisée par le suivi des cours de Microbiologie et de leurs travaux pratiques (BIOL 3253 et BIOL 3251), de Concepts de physiologie animale comparée I et II (BIOL 3633 et BIOL4633) et Biotechnologie (BIOL 4353). Chacune de ces deux sélections représente respectivement une valeur de 14 et de 13 crédits. Selon l'une ou l'autre de ces voies, la formation s'enrichit ensuite par la sélection d'autres cours à option. Le jumelage d'un cours à option à l'une ou l'autre des voies n'empêcherait pas les étudiantes et les étudiants de l'ajouter aux cours de l'autre voie.

Les cours désignés et ceux à option couvrent l'exploration de la diversité biologique en tenant compte des méthodes d'étude, des particularités structurales et physiologiques des organismes, des associations environnementales, des caractères adaptatifs, et d'enjeux contemporains. La sélection offerte pour les cours à option veut offrir aux étudiantes et aux étudiants une certaine flexibilité dans le ciblage de leur apprentissage en fonction de leur intérêt personnel et des domaines de la biologie que le Département de biologie peut encadrer à partir de ses ressources professorales.

L'UARD de biologie réitère sa profonde conviction de l'importance de la formation disciplinaire théorique et pratique en fonction des exigences actuelles du marché du travail.

Le programme actuel de **B. Sc. avec majeure en biologie régime coopératif** inclut un total de 75 crédits de formation fondamentale disciplinaire et connexe. Sa diminution prescrite à 66 crédits dans le cadre de la reconfiguration implique donc clairement une diminution de la formation scientifique encadrée. Il faut reconnaître que la formation du B. Sc. avec spécialisation en biologie constitue la porte d'entrée usuelle aux études supérieures (comme c'est aussi le cas pour les programmes avec « honours » des universités anglophones). Aujourd'hui, les étudiantes et étudiants qui ont terminé un programme de **B. Sc. avec majeure en biologie régime coopératif** se voient typiquement imposer un programme en propédeutique avant de pouvoir entreprendre officiellement un programme de deuxième cycle en sciences. Cette réalité fait depuis longtemps partie de nos critères d'admission à notre programme de M. Sc. en biologie tout comme pour l'ensemble des autres universités consultées. Avec une réduction de 9 crédits de formation fondamentale (disciplinaire et connexe) il faudra donc être plus attentif pour que la qualité et l'ampleur de la formation du **B.Sc. avec majeure en biologie régime coopératif** soient à la hauteur des attentes légitimes d'un tel passage. La possibilité d'accès aux études supérieures est une chose et le palier de compétence requis pour s'y engager officiellement en est une autre. Dans cette perspective, la protection de la meilleure formation disciplinaire possible, tant théorique que pratique, est pour nous une priorité.

3.2 L'apport des disciplines connexes

Il est parfaitement reconnu que la démarche scientifique contemporaine met à contribution des connaissances, des concepts et des méthodes diversifiées relevant de diverses sciences. La formation en biologie n'échappe naturellement pas à cette réalité factuelle fondamentale. L'interdisciplinarité et la multidisciplinarité font partie intégrante de la vie des biologistes. Il est ainsi clair que la pensée biologique structurée mise aussi sur une connaissance de principes physiques, de notions chimiques et biochimiques, d'une maîtrise suffisante en mathématique, de l'utilisation efficace de méthodes d'analyse statistique, de l'environnement de travail offert par des outils informatiques diversifiés, pour ne mentionner que ceux-là. Sans être exhaustif, on peut citer les cours MATH1073 et MATH1173 et STAT2673 qui permettent d'être entre autres, en mesure de comprendre et d'élaborer les modèles mathématiques souvent utilisés en écologie ou d'appliquer des tests statistiques pour l'analyse des données issues des travaux de recherche ou utilisés dans le milieu du travail. Il en est de même pour les cours CHIM1113, CHIM1123, PHYS1173 qui complètent la formation et donnent une plus grande profondeur à la formation scientifique des futurs biologistes. Alors que l'ensemble des cours contribue à développer le raisonnement logique et la pensée critique, certains se concentrent plus sur des modes de travail de pertinence pratique évidente. La gamme des cours et des activités pratiques dans les disciplines connexes associent l'éventail et la profondeur des grands domaines scientifiques fondamentaux. Ultiment, intégration et association figurent parmi les attentes légitimes qui s'accroissent tout au long du programme

3.3 Liste des cours de la formation fondamentale exigés.

Tableau 1 - Formation fondamentale du Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie) - Régime coopératif

Formation fondamentale	66 cr.
Discipline principale - cours obligatoires	18 cr.
BIOL1123 Introduction à la biologie I	3
BIOL1223 Introduction à la biologie II	3
BIOL 2000 Stage coopératif I	
BIOL2143 Botanique	3
BIOL2313 Biologie cellulaire	3
BIOL2613 Introduction à la génétique	3
BIOL 3000 Stage coopératif II	
BIOL 4000 Stage coopératif III	
BIOL4393 Évolution	3
Discipline principale - cours à option⁽¹⁾	30 cr.
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
BIOL2163 Zoologie des Invertébrés	
BIOL2363 Zoologie des Vertébrés	3
Choisir 27 crédits parmi la liste des cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et GEOG4803¹. Inclure un minimum de 4 crédits de cours BIOL de travaux pratiques et un minimum de 15 crédits de cours BIOL de niveaux 3000 et 4000. [Commentaire pour le CPR : Les deux cours abolis disparaîtront de la liste de cours à option pour être remplacés par les deux nouveaux cours]	27
Parmi ces 27 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste de cours est disponible au département et dans la feuille de route.	
¹ Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du ou de la responsable du programme dont dépend le cours ou par la reconnaissance d'un nombre de crédits acquis dans le programme de l'étudiante ou de l'étudiant.	
Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne sont pas comptabilisés dans le programme de spécialisation en biologie.	
Disciplines connexes - cours obligatoires	18 cr.
CHIM1113 ⁽²⁾ Chimie générale IA	3
ou	
CHIM1114 Introduction à la chimie IA	4
CHIM1123 Chimie générale IIA	3
MATH1073 Calcul différentiel	3
MATH1173 Calcul intégral	3
PHYS1173 Mécanique	3
STAT2673 Stat appliquée sc. de la vie	3
⁽²⁾ L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.	

4. La formation générale

La structure exigée des programmes reconfigurés définit la nécessité d'une atteinte adéquate de neuf objectifs particuliers. Avant d'en présenter un survol, notons que plusieurs d'entre eux (3, 4, 5, 7) sont de manière évidente atteints par la nature globale de la formation assurée par le programme d'étude, les stratégies pédagogiques employées et les méthodes de travail mises à contribution dans les cours de la formation fondamentale. Par ailleurs, les autres objectifs (1, 2, 6, 8 et 9) reposent avant tout sur des activités académiques particulières offertes par d'autres ressources universitaires. L'approche pédagogique du Département veut confirmer son implication à renforcer l'atteinte des deux objectifs à caractère linguistique. Les objectifs de la formation générale s'atteignent concrètement de manière progressive tout au long du profil de formation du programme du Baccalauréat. Le Tableau 2 présente les cours permettant l'atteinte des neuf objectifs dans le programme de **Baccalauréat ès sciences (majeure biologie) – Régime coopératif reconfiguré**.

4.1 Initiation au travail universitaire

Conjointement avec les autres départements de la Faculté des sciences, le Département de biologie incorpore le cours FSCI 1003, *Init. aux études en sciences* qui sera créé par la Faculté des sciences. Tel que conçu, ce nouveau cours facultaire comprendrait trois composantes. L'une d'elles prendra la forme d'ateliers encadrés par une équipe du Service aux étudiantes et étudiants (SAÉÉ) pour une valeur de 5 périodes de cours. La seconde partie serait offerte par une équipe de la Bibliothèque Champlain pour une valeur de 7 périodes de cours. La troisième partie du cours serait prise en charge par la Faculté et chacun des départements, en l'occurrence par le Département de biologie pour notre part. Ce cours sera obligatoire en première année.

Le contenu et les formules pédagogiques des cours obligatoires Introduction à la biologie I et II (BIOL 1123 et BIOL 1223) de la 1^{re} année, de leurs travaux pratiques ainsi que les autres cours BIOL obligatoires et à option associés au programme continueront d'appuyer ouvertement le développement de bonnes méthodes de travail universitaire et l'importance d'y accorder une assiduité soutenue. Les notions de nature descriptive, les défis de leur compréhension et de leur association, les connaissances de base relatives à l'organisation et à la rigueur d'un travail de nature universitaire, l'importance de la recherche et de la lecture de la documentation de nature bibliographique en constituent des facettes naturelles évidentes. Entre autres, en tenant compte de la qualité variable de la préparation des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants qui débutent leur cheminement universitaire, le Département continuera d'accorder tout au long du programme de Baccalauréat une grande importance à la consolidation de telles valeurs dans l'ensemble de ses cours disciplinaires.

4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation

Dans le cadre de son programme d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours de la banque de cours de l'objectif de formation générale « Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation » pour atteindre cet objectif particulier.

Par ailleurs, les connaissances et les démarches de travail en sciences ne connaissent pas de frontière et, bien sûr, la biologie n'échappe pas à ces réalités. L'environnement informatique moderne rend de plus en plus facile l'accès à d'innombrables données de haut niveau publiées autour de la planète. Il faut aussi admettre la pertinence de la connaissance des divers cadres éthiques et de l'application de leurs valeurs. Les biologistes travaillent en interaction étroite avec d'autres membres de la société, ses organismes, et en interaction avec le milieu naturel. Il existe ainsi tout un cadre éthique à perspective animale (Conseil canadien de protection des animaux, CCPA), à perspective environnementale ainsi qu'à perspective plus typiquement humaine (Conseil national d'éthique en recherche chez l'humain, CNÉRH). Une majorité des cours disciplinaires BIOL aborde délibérément ces questions chaque fois que le contexte s'y prête.

Le Département de biologie est déjà engagé dans la dynamique de la mobilité étudiante, accueillant chaque année plusieurs étudiantes et étudiants provenant de l'étranger et quelques personnes de nos programmes ont déjà un séjour ou sont actuellement en séjour de formation à l'étranger. Cette dynamique est encouragée et continuera.

4.3 Responsabilité sociale et citoyenne

L'acquisition des connaissances en biologie s'étend du niveau moléculaire très fin jusqu'à celui de l'environnement. Quel que soit le type de référence de la pyramide hiérarchique considérée, plusieurs des cours disciplinaires abordent et discutent la portée de stratégies de gestion responsable à perspective environnementale tout autant que sociale. Cet objectif est atteint entre autres, par les cours obligatoires de la discipline BIOL2613, *Introduction à la génétique* et BIOL3123, *Écologie générale*. Ces cours constituent des exemples où les étudiantes et les étudiants sont initiés à la notion d'éthique qui se rapporte aux manipulations génétiques touchant tant au végétal qu'à l'animal et à l'être humain. De plus, le cours d'Écologie générale, en présentant la relation et les liens du vivant avec son milieu, conduit l'étudiante et l'étudiant à être plus conscient de la responsabilité de l'être humain vis-à-vis l'environnement et ce, suite à d'utilisation qu'il en fait.

Lors de projets d'équipe intégrés à certains des cours à option avancés en biologie (ex : BIOL4471, *Stage en océanographie* et BIOL4473, *Océanographie*; BIOL4371, *Stage en biologie marine* et BIOL4373, *Biologie marine*; BIOL4491, *TP biologie de la conservation* et BIOL4493, *Biologie de la conservation*) et plus couramment lors des travaux réalisés en salle de laboratoire ou sur le terrain, les étudiantes et les étudiants sont amenés à développer leur capacité à travailler efficacement en équipe, à discuter de thèmes contemporains, à réaliser des exercices d'étude d'impact, à définir des stratégies d'aménagement qui satisfont aux normes actuelles. La prise en charge de la responsabilité sociale et citoyenne en constitue l'un des fils conducteurs.

Parmi ces cours, nous retenons le cours BIOL2613 *Introduction à la génétique* pour satisfaire à cet objectif dans le cadre de la Feuille de route.

4.4 Initiation à la multidisciplinarité / interdisciplinarité

L'interdisciplinarité peut se définir comme l'art de faire travailler ensemble des personnes issues de diverses disciplines (scientifiques ou non). L'intérêt est de parvenir à un but commun en confrontant des approches différentes d'un même problème. Par ailleurs, l'interdisciplinarité met à contribution la complémentarité intrinsèque de plusieurs personnes pour la résolution de problèmes particuliers.

Cet objectif est clairement couvert par la structure du programme. D'une part, les cours disciplinaires de biologie et de disciplines connexes scientifiques des deux premières années (surtout) assurent clairement une formation interdisciplinaire tout autant que multidisciplinaire. C'est entre autres, le cas des cours BICH2023, *Éléments de biochimie*, CHIM1113, *Chimie générale IA* ou CHIM1114, *Introduction à la chimie IA*, CHIM1123, *Chimie générale IIA*, CHIM2413, *Chimie organique I* et PHYS1173, *Mécanique*. Les activités contemporaines de recherche fondamentale et appliquée qui alimentent l'enseignement des cours plus avancés sont riches en illustrations de ces démarches. La formation ciblée veut miser sur le développement progressif d'une capacité rationnelle et objective d'analyse et d'intégration.

Parmi ces cours, nous retenons le cours CHIM1113 *Chimie générale I* ou CHIM1114 *Introduction à la chimie IA* pour satisfaire à cet objectif dans le cadre de la Feuille de route.

4.5 Connaissance dans les domaines des mathématiques et des sciences

La composante fondamentale de nature scientifique du programme (66 crédits disciplinaires et 30 crédits de disciplines connexes) assure l'atteinte intégrale d'un tel objectif. La formation mathématique obligatoire (MATH1073, *Calcul différentiel* et MATH1173, *Calcul intégral*) s'accompagne d'une formation incontournable en biostatistiques (STAT2673, *Stat appliquée sc. de la vie* et BIOL3391, *T.P. de biométrie* et BIOL3393, *Biométrie*). En effet, la référence scientifique de la formation trouve aussi ses échos dans l'ensemble des cours disciplinaires et des cours des disciplines connexes. De telles composantes échafaudent le développement d'une pensée logique, rationnelle et critique en les mettant en liaison avec plusieurs des grandes disciplines scientifiques.

Parmi ces cours, nous retenons le cours MATH1073 *Calcul différentiel* pour satisfaire à cet objectif dans le cadre de la Feuille de route.

Pour les étudiantes et les étudiants d'autres programmes, les cours obligatoires de service BIOL1133, *Anat. physiol. humaines I*, BIOL1233, *Anat. physiol. humaines II*, BIOL1143, *Anat. physiol. humaines IA* et BIOL1243, *Anat. physiol. humaines IIA* répondent à cet objectif de formation générale.

4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Dans le cadre du Baccalauréat ès sciences avec spécialisation en biologie, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours parmi la liste répertoriée dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.

On doit aussi noter les multiples occasions où les cours BIOL peuvent souligner les valeurs esthétiques présentes dans la nature à ses différentes échelles d'organisation structurale.

4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Les sciences biologiques mettent à contribution de manière soutenue le raisonnement objectif et déductif, enrichissent la capacité de penser de manière logique misant sur un sens critique rigoureux. On retrouve là l'essence même du cadre de la méthode scientifique lorsqu'elle est bien utilisée. Les stratégies pédagogiques utilisées dans les cours BIOL offrent de nombreuses occasions d'étoffer la pensée logique et critique. Le repérage de paramètres d'influence, leur mise en contexte réfléchi, l'analyse de leur association, les déductions logiques possibles et la formulation d'une conclusion figurent parmi les processus fondamentaux en sciences expérimentales. Dans les sciences bien encadrées, les hypothèses découlent de données concrètes. Les conclusions et interprétations découlent d'une démonstration valide et rigoureuse. Les travaux de rédaction scientifique doivent satisfaire aux critères reconnus de rigueur tout en respectant les normes usuelles de présentation.

La démarche est couverte par l'ensemble des cours du programme qui débute de manière ciblée avec les cours BIOL1123 et BIOL1223 et allant jusqu'au cours BIOL4393 (Évolution), qui repose sur l'essence même de la méthode scientifique, raisonnement objectif et déductif et sens critique rigoureux. Parmi ceux-ci, nous retenons le cours BIOL4393 *Évolution* pour satisfaire à cet objectif dans le cadre de la Feuille de route.

Pour les étudiantes et les étudiants d'autres programmes, les cours obligatoires de service BIOL1133, *Anat. physiol. humaines I*, BIOL1233, *Anat. physiol. humaines II*, BIOL1143, *Anat. physiol. humaines IA* et BIOL1243, *Anat. physiol. humaines IIA* répondent à cet objectif de formation générale.

4.8 Capacité de s'exprimer en français

Conformément aux exigences en français stipulées dans le Répertoire de 1er cycle, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au Baccalauréat ès sciences avec spécialisation biologie devra suivre au moins 6 crédits de formation linguistique en français (FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite ou selon l'évaluation). De plus, les exigences en français doivent être satisfaites avant que l'étudiante ou l'étudiant puisse s'inscrire à tout cours de niveau 3000 ou 4000.

Typiquement, l'encadrement pédagogique des cours disciplinaires de biologie soutient de manière visible et soutenue cet objectif. Au-delà des rapports expérimentaux à rédiger à la suite des exercices pratiques, bon nombre des cours disciplinaires incluent une ou des activités de rédaction scientifique dans laquelle l'évaluation spécifique de la qualité de la langue est officiellement prise en compte. Dans certains des cours de la 3^e et de la 4^e année (surtout), il s'y ajoute parfois une présentation orale ou par affiche.

Les descriptions des cours suivants incluent la mention rédaction scientifique : *Travaux pratiques en botanique* (BIOL 2141), *Zoologie des invertébrés* (BIOL 2163), *Zoologie des vertébrés* (BIOL 2363), *Ornithologie* (BIOL 3363), *Écologie végétale* (BIOL 4243), *T.P. en écologie végétale* (BIOL4241), *Amén. biol. des zones côtières* (BIOL 4173), *Stage en océanographie* (BIOL 4471), *Océanographie* (BIOL4473), *Stage en biologie marine* (BIOL 4371), *Biologie marine* (BIOL4373), *Évolution* (BIOL 4393), *Initiation à la recherche* (BIOL 4418), *T.P. biologie de la conservation* (BIOL 4491), *Biologie de la conservation* (BIOL4493), *Conc. physiol. ani. comp. II* (BIOL 4633).

D'autres cours incorporent aussi une certaine activité de rédaction à plus faible dose bien que cette modalité ne figure pas spécifiquement dans la description brève du Répertoire.

4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

Une aisance fonctionnelle en anglais doit être reconnue comme fondamentale de nos jours en sciences. L'étudiante ou l'étudiant inscrit au Baccalauréat ès sciences avec spécialisation biologie devra atteindre le niveau ANGL1022 ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement.

Par ailleurs, et malgré les recours de documentation rédigée en français dans les cours lorsqu'elle est disponible, l'étudiante ou l'étudiant est inévitablement confronté à l'utilisation de manuels ou d'un nombre substantiel d'articles spécialisés rédigés en anglais. C'est particulièrement le cas dans des cours de niveaux 3000 et 4000. Une capacité de s'exprimer en anglais s'acquiert et s'étoffe tout au long du programme de formation.

Lorsque les neuf objectifs particuliers ont été atteints en nécessitant moins que les 30 crédits prescrits, la valeur différentielle est comblée par des cours au choix. La nouvelle définition du cours au choix permet l'accès à n'importe quelle discipline offerte à l'Université de Moncton, y compris des cours disciplinaires.

Tableau 2 – Détails de la Formation générale de 30 crédits devant être atteinte dans le Baccalauréat ès sciences avec spécialisation en biologie reconfiguré

	Objectifs de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cours* au choix
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	FSCI1003 Init.aux études en sciences	
OFG 2	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne (Atteint par des cours obligatoires et à option de la formation fondamentale (discipline principale))	BIOL2613 Introduction à la génétique	X
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité (Atteint par des cours obligatoires de la formation fondamentale (disciplines connexes))	PHYS1173 Mécanique	X
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences (Atteint par des cours obligatoires de la formation fondamentale (disciplines principale et connexes))	MATH1073 Calcul différentiel	X
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique (Atteint par les cours de la formation fondamentale (discipline principale))	BIOL4393 Évolution	X
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement.	
FORMATION GENERALE : 18 crédits		COURS AU CHOIX : 12 crédits	

*Le programme de spécialisation en biologie permet de choisir 12 crédits de cours au choix puisque quatre (4) des OFG sont atteints par des cours de la formation fondamentale.

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences

Septembre 2012

Département : BIOLOGIE

Nom du programme : Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie) – Régime coopératif

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	Proposition de modification
1^{re} ANNÉE	1^{re} ANNÉE
FORMATION FONDAMENTALE:	FORMATION FONDAMENTALE:
Discipline principale : Cours obligatoires	Discipline principale : Cours obligatoires
BIOL1123 Introduction à la biologie I 3cr	BIOL1123 Introduction à la biologie I 3cr
BIOL1223 Introduction à la biologie II 3cr	BIOL1223 Introduction à la biologie II 3cr
6 CR.	6 CR.
Disciplines connexes : Cours obligatoires	Disciplines connexes : Cours obligatoires
CHIM1113 ⁽¹⁾ Chimie générale IA 3cr	CHIM1113 ⁽¹⁾ Chimie générale IA 3cr
ou	ou
CHIM1114 Introduction à la chimie IA 4cr	CHIM1114 Introduction à la chimie IA 4cr
CHIM1123 Chimie générale IIA 3cr	CHIM1123 Chimie générale IIA 3cr
MATH1073 Calcul différentiel 3cr	MATH1073 Calcul différentiel 3cr
MATH1173 Calcul intégral 3cr	MATH1173 Calcul intégral 3cr
PHYS1173 Mécanique 3cr	PHYS1173 Mécanique 3cr
15 CR.	15 CR.
FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX	FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX
FRAN1500 Communication orale 3cr	FRAN1500 Communication orale 3cr
FRAN1600 Communication écrite 3cr	FRAN1600 Communication écrite 3cr
FSCI 1003 Init. aux études en sciences 3cr	FSCI 1003 Init. aux études en sciences 3cr
9 CR.	9 CR.
TOTAL min. 30 CR	TOTAL min. 30 CR.
⁽¹⁾ L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.	⁽¹⁾ L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.
2^e ANNÉE	2^e ANNÉE
FORMATION FONDAMENTALE:	FORMATION FONDAMENTALE:
Discipline principale : Cours obligatoires	Discipline principale : Cours obligatoires
BIOL2000 Stage coopératif I 0cr	BIOL2000 Stage coopératif I 0cr
BIOL2143 Botanique 3cr	BIOL2143 Botanique 3cr
BIOL2313 Biologie cellulaire 3cr	BIOL2313 Biologie cellulaire 3cr
BIOL2613 Introduction à la génétique 3cr	BIOL2613 Introduction à la génétique 3cr
9 CR.	9 CR.
Discipline principale : Cours à option	Discipline principale : Cours à option
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants : 3cr	Choisir 3 crédits parmi les cours suivants : 3cr
BIOL2163 Zoologie des invertébrés	BIOL2163 Zoologie des invertébrés
BIOL2363 Zoologie des vertébrés	BIOL2363 Zoologie des vertébrés
3 CR.	3 CR.
Disciplines connexes : Cours obligatoires	Disciplines connexes : Cours obligatoires
STAT2673 Stat appliquée sc. de la vie 3cr	STAT2673 Stat appliquée sc. de la vie 3cr
3 CR.	3 CR.
FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX	FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX
ANGL1022 ⁽²⁾ Language, writing and reading 3cr	ANGL1022 ⁽²⁾ Language, writing and reading 3cr
Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à l'objectif 2- Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation 3cr	Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à l'objectif 2- Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation 3cr
Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr	Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr
9 CR.	9 CR.
MINEURE	MINEURE
Cours de la mineure	Cours de la mineure
6 CR.	6 CR.
TOTAL 30CR.	TOTAL 30CR.
⁽²⁾ Ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement	⁽²⁾ Ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

D82

<p>3^e ANNÉE</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : cours obligatoire</u> BIOL3000 Stage coopératif II 0cr</p> <p><u>Discipline principale : Cours à option</u> ⁽³⁾ Choisir l'une des deux listes de cours recommandés selon l'orientation de la formation recherchée. 13/14 CR.</p> <p>Orientation en Écologie BIOL2123 Stage de terrain en écologie 3cr BIOL3123 Écologie générale 3cr BIOL3170 Limnologie 3cr BIOL3171 T.P. de limnologie 1cr BIOL4371 Stage en biologie marine 1cr BIOL4373 Biologie marine 3cr</p> <p align="center">OU</p> <p>Orientation en Physiologie/Biotechnologie BIOL3251 T.P. en microbiologie 1cr BIOL3253 Microbiologie 3cr BIOL3633 Conc. physiol. animale comp. I 3cr BIOL4353 Biotechnologie 3cr BIOL4633 Conc. physiol. ani. comp. II 3cr</p> <p>Afin de compléter la sélection de cours à option, dans le cas de l'orientation en écologie, choisir un minimum de 13 crédits de sigles BIOL de niveaux 2000, 3000, 4000 et GEOG4803³. ou Afin de compléter la sélection de cours à option, dans le cas de l'orientation Physiologie/Biotechnologie, choisir un minimum de 14 crédits de sigles BIOL de niveaux 2000, 3000, 4000 et GEOG4803³. 13/14 cr.</p> <p>³Inclure un minimum de 4 crédits de cours BIOL de travaux pratiques et un minimum de 15 crédits de cours BIOL de niveaux 3000 et 4000. Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme GEOG4801 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du ou de la responsable du programme ou par la reconnaissance d'un nombre de crédits acquis dans le programme de l'étudiante ou de l'étudiant. Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne peuvent être comptabilisés dans le programme de majeure en biologie.</p> <p>FORMATION GENERALE OU COURS AU CHOIX: Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour satisfaire à l'objectif 6- Sensibilité aux arts et lettres</p> <p align="right">TOTAL 3 CR. 30 CR.</p> <p>4^e ANNÉE</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : Cours obligatoires</u> BIOL4000 Stage coopératif III 0cr BIOL4393 Évolution 3cr</p> <p align="right">3 CR.</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX: Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr</p> <p align="right">9 CR.</p> <p>MINEURE Cours de la mineure 18 CR.</p> <p align="right">TOTAL 30 CR. GLOBAL 120 CR. <u>120 cr.</u></p>	<p>3^e ANNÉE</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : cours obligatoire</u> BIOL3000 Stage coopératif II 0cr</p> <p><u>Discipline principale : Cours à option</u> ⁽³⁾ Choisir 27 crédits les cours de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et GEOG4803³. [Commentaire pour le CPR : Les deux cours abolis disparaîtront de la liste de cours à option pour être remplacés par les deux nouveaux cours]</p> <p>Parmi ces 27 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste de cours est disponible au département et dans la feuille de route.</p> <p align="right">27 cr.</p> <p>⁽³⁾Inclure un minimum de 4 crédits de cours BIOL de travaux pratiques et un minimum de 15 crédits de cours BIOL de niveaux 3000 et 4000. Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du ou de la responsable du programme dont dépend le cours ou par la reconnaissance d'un nombre de crédits acquis dans le programme de l'étudiante ou de l'étudiant. Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne peuvent être comptabilisés dans le programme de majeure en biologie.</p> <p>FORMATION GENERALE OU COURS AU CHOIX: Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour satisfaire à l'objectif 6- Sensibilité aux arts et lettres</p> <p align="right">3 CR. 30 CR.</p> <p>4^e ANNÉE</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE: <u>Discipline principale : Cours obligatoires</u> BIOL4000 Stage coopératif III 0cr BIOL4393 Évolution 3cr</p> <p align="right">3 CR.</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX: Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr Choisir 3 crédits de cours au choix 3cr</p> <p align="right">9 CR.</p> <p>MINEURE Cours de la mineure 18 CR.</p> <p align="right">TOTAL 30 CR. GLOBAL 120 CR. <u>120 cr.</u></p>
---	--

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE JUILLET 2014
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme
Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie) - Régime coopératif
- 1.2 Unité responsable
Faculté des sciences
- 1.3 Diplôme accordé
B.Sc. (majeure en biologie) - Régime coopératif
- 1.4 Durée du programme
4 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme
Moncton, 4 ans
Edmundston, 2 premières années*
Shippagan, 2 premières années*
* Les années subséquentes se font à Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur
Juillet 2014

Contingentement : Maximum de 10 nouvelles inscriptions par année

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Ce programme offre une formation en biologie complétée par une mineure dans une autre discipline. Il offre une formation théorique et pratique de base en biologie et une formation multidisciplinaire élargie. Cette formation permet d'intégrer le marché du travail dans des postes recherchant l'expertise des deux disciplines ou de poursuivre vers une autre formation. **Les stages rémunérés permettent de prendre conscience de la réalité du travail en biologie tant en laboratoire que sur le terrain.**

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

La formation en biologie repose sur plusieurs approches pédagogiques : cours magistraux, apprentissage par problèmes, travaux pratiques en laboratoire et sur le terrain, travail individuel et en équipe et apprentissage de la communication scientifique. La formation fondamentale assure l'acquisition du vocabulaire disciplinaire, des concepts et méthodes propres à la discipline et à ses sous-disciplines et la capacité d'auto-apprentissage. La mineure offre une introduction à une autre discipline qui saura compléter la majeure ou permettre de satisfaire un nouveau champ d'intérêt. **L'alternance étude-stage permet une meilleure intégration des connaissances dans le milieu du travail et l'acquisition de nouvelles habiletés professionnelles.**

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "

Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

L'étudiante ou l'étudiant qui demande l'admission au programme de Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie) - régime coopératif doit soumettre son formulaire à la fin de sa première année. Pour être considéré, elle ou il doit :

- être inscrit au programme B.Sc. (majeure en biologie);
- avoir réussi tous les cours de la première année;
- avoir obtenu une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,80 à la fin de sa première année.

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ; autres)

L'étudiant ou l'étudiante demeure au régime coopératif à moins qu'elle ou il demande de s'en retirer, que sa moyenne cumulative soit inférieure à 2,50, qu'elle ou il échoue un stage ou que la Faculté lui retire ce privilège pour toute raison qu'elle juge valable. L'étudiante ou l'étudiant doit transférer au régime régulier du B.Sc. (majeure en biologie) dès que sa moyenne cumulative soit inférieure à 2,50, en autant qu'elle ou il continue de satisfaire aux conditions de maintien du régime régulier.

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)¹

Formation fondamentale

Discipline principale

Cours obligatoires

BIOL1123	Introduction à la biologie I	3
BIOL1223	Introduction à la biologie II	3
BIOL2000	Stage coopératif I	0
BIOL2143	Botanique	3
BIOL2313	Biologie cellulaire	3
BIOL2613	Introduction à la génétique	3
BIOL3000	Stage coopératif II	0
BIOL4000	Stage coopératif III	0
BIOL4393	Évolution	3
		18 cr.

Cours à option⁽¹⁾

Choisir 3 crédits parmi les deux cours suivants :		3 cr.
BIOL2163	Zoologie des invertébrés	
BIOL2363	Zoologie des vertébrés	

Choisir 27 crédits parmi la liste des cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et GEOG4803¹. [Commentaire pour le CPR : Les deux cours abolis disparaîtront de la liste de cours à option pour être remplacés par les deux nouveaux cours]

Parmi ces 27 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste de cours est disponible au département et dans la feuille de route.

30 cr.

¹ Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

⁽¹⁾ Inclure un minimum de 4 crédits de cours BIOL de travaux pratiques et un minimum de 15 crédits de cours BIOL de niveaux 3000 et 4000. Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du ou de la responsable du programme dont dépend le cours ou par la reconnaissance d'un nombre de crédits acquis dans le programme de l'étudiante ou de l'étudiant. Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne sont pas comptabilisés dans le programme de majeure en biologie.

Total de la discipline principale 48 cr.

Disciplines connexes

Cours obligatoires

CHIM1113 ⁽²⁾	Chimie générale IA ou	3
CHIM1114	Introduction à la chimie IA	4
CHIM1123	Chimie générale IIA	3
MATH1073	Calcul différentiel	3
MATH1173	Calcul intégral	3
PHYS1173	Mécanique	3
STAT2673	Stat appliquée sc. de la vie	3

Total des disciplines connexes 18 cr.

⁽²⁾ L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.

TOTAL DE LA FORMATION FONDAMENTALE 66 CR.
MINEURE 24 CR.

TOTAL DE LA FORMATION GÉNÉRALE 30 CR.

TOTAL GLOBAL 120 CR.

Formation générale et cours au choix *

OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FSCI1003

OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir trois crédits de cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.

OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : BIOL2613

OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : PHYS1173

OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : MATH1073

OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir trois crédits de cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.

OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : BIOL4393

OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600

OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement)

Nom :

NI :

Feuille de route : Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie) - Régime coopératif**Tableau 1 : Tableau des cours par année**

Première année (30 crédits minimum)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
BIOL1123 Introduction à la biologie I	3	
BIOL1223 Introduction à la biologie II	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
CHIM1113 ⁽¹⁾ Chimie générale IA ou CHIM1114 Introduction à la chimie IA ⁽¹⁾ L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.	3 4	
CHIM1123 Chimie générale IIA	3	
MATH1073 Calcul différentiel	3	OFG 5
MATH1173 Calcul intégral	3	
PHYS1173 Mécanique	3	OFG 4
II. Formation générale ou cours au choix : (Voir note 1)		
FRAN1500 Communication orale	3	OFG 8
FRAN1600 Communication écrite	3	OFG 8
FSCI1003 Init. aux études en sciences	3	OFG 1

Deuxième année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
BIOL2000 Stage coopératif I	0	
BIOL2143 Botanique	3	
BIOL2313 Biologie cellulaire	3	
BIOL2613 Introduction à la génétique	3	OFG3
Discipline principale - Cours à option		
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	3	
BIOL2163 Zoologie des invertébrés ou		
BIOL2363 Zoologie des vertébrés		
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
STAT2673 Stat appliquée sc. de la vie	3	
II. Formation générale et cours au choix : (Voir note 1)		
ANGL1022 Language, writing and reading (ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement)	3	OFG9
Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à l'objectif 2- Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	3	OFG2
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	
III. Mineure		
Choisir 6 crédits de cours de la mineure	6	

Troisième année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoire		
BIOL3000 Stage coopératif II	0	
Discipline principale – Cours à option (Voir note 2)		
Choisir 27 crédits parmi la liste des cours à option de sigles BIOL de niveau 2000, 3000, 4000 et GEOG4803. [Commentaire pour le CPR : Les deux cours abolis disparaîtront de la liste de cours à option pour être remplacés par les deux nouveaux cours]	27	
Parmi ces 27 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en Écologie ou en Physiologie/Biotechnologie pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. (Voir note 3)		
II. Formation générale ou cours au choix : (Voir note 1)		
Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à l'objectif 6- Sensibilité aux arts et lettres	3	OFG 6
Quatrième année (30 crédits)		
I. Formation fondamentale		

Formulaire CPR-11

D87

A. Discipline principale – Cours obligatoires		
BIOL4000	Stage coopératif III	0
BIOL4393	Évolution	3 OFG 7
II. Formation générale ou cours au choix (Voir note 1)		
Choisir 3 crédits de cours au choix		3
Choisir 3 crédits de cours au choix		3
Choisir 3 crédits de cours au choix		3
III. Mineure		
Choisir 18 crédits de cours de la mineure		18

Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie) - Régime coopératif

Objectifs de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note
OFG 1 Initiation au travail intellectuel universitaire	FSCI1003 Init. aux études en sciences	3	
OFG 2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours parmi ceux de la Banque de cours de la formation générale reliés à cet objectif	3	
OFG 3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	BIOL2613 Introduction à la génétique.	3	Choisir 3 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence des 30 crédits de formation générale et cours au choix.
OFG 4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	PHYS1173 Mécanique.	3	Choisir 3 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence des 30 crédits de formation générale et cours au choix.
OFG 5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	MATH1073 Calcul différentiel	3	Choisir 3 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence des 30 crédits de formation générale et cours au choix.
OFG 6 Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours parmi ceux de la Banque de cours de la formation générale reliés à cet objectif	3	
OFG 7 Capacité de penser logiquement et de manière critique	BIOL4393 Évolution.	3	Choisir 3 crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence des 30 crédits de formation générale et cours au choix.
OFG 8 Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	3 3	
OFG 9 Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 Language, writing and reading (ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement)	3	
FORMATION GENERALE : 18 crédits			
COURS AU CHOIX : 12 crédits puisque quatre des OFG sont atteints par des cours de la formation fondamentale.			

Notes :

¹ Dans le cadre du **B.Sc. (majeure en biologie) – Régime coopératif**, vous devez compléter **66 crédits de formation fondamentale dans la majeure, 24 crédits de formation fondamentale dans la mineure et 30 crédits de formation générale et cours au choix**. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de **B.Sc. (majeure en biologie) – Régime coopératif**, la formation **fondamentale** permet de répondre à **4 OFG** :

OFG 3 - Au moyen du cours obligatoire BIOL2613,
 OFG 4 - Au moyen du cours obligatoire PHYS1173,
 OFG 5 – Au moyen du cours obligatoire MATH1073,
 OFG 7 – Au moyen du cours obligatoire BIOL4393.

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **trois (3) OFG** :

OFG 1 au moyen du cours FSCI1003,
 OFG 8 au moyen de deux (2) cours FRAN1500 et FRAN1600,
 OFG 9 au moyen du cours ANGL1022 minimum (ou un cours au choix si le niveau d'anglais est dépassé au test de classement)

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir 2 cours de la **Banque de cours de formation générale** soit un cours de chaque rubrique suivante : OFG 2 et OFG 6.

Pour compléter le cheminement de ce programme, vous devez suivre **12 crédits de cours au choix** dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence de 30 crédits de formation générale et cours au choix.

² Cours à option de la discipline principale :

Les préalables des cours avec des sigles autres que BIOL comme GEOG4803 peuvent être levés au besoin avec l'approbation du ou de la responsable du programme dont dépend le cours ou par la reconnaissance d'un nombre de crédits acquis dans le programme de l'étudiante ou de l'étudiant.

Inclure un minimum de 4 crédits de cours BIOL de travaux pratiques et un minimum de 15 crédits de cours BIOL de niveaux 3000 et 4000.

Les cours BIOL1023 et BIOL1033 ne sont pas comptabilisés dans le programme de **majeure en biologie - Régime coopératif**.

³ Parmi les 27 crédits d'option à suivre, l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait s'orienter en **Écologie** ou en **Physiologie/Biotechnologie** pourrait suivre une liste de cours recommandés (non obligatoires) selon l'orientation recherchée. La liste des cours est la suivante :

Cours dans le domaine de l'écologie

BIOL2123	Stage de terrain en écologie	3 cr
BIOL3170	Limnologie	3 cr
BIOL3171	Travaux pratiques de limnologie	1 cr
BIOL4371	Stage en biologie marine	1 cr
BIOL4373	Biologie marine	3 cr
BIOL4491	TP biologie de la conservation	1 cr
BIOL4493	Biologie de la conservation	3 cr

Cours dans le domaine physiologie/biotechnologie

BIOL2311	T.P. de biologie cellulaire	1 cr
BIOL2313	Biologie cellulaire	3 cr
BIOL3251	T.P. de microbiologie	1 cr
BIOL3253	Microbiologie	3 cr
BIOL3633	Conc. Physiol. Animale comp. I	3 cr
BIOL4353	Biotechnologie	3 cr

IMPORTANT : Il n'y a aucune obligation de suivre une orientation précise.

Cours mutuellement exclusifs en biologie

(8 mai 2014, adopté au CFS le 23 mai 2014 – Modifié décembre 2014)

Cours mutuellement exclusifs		Motif de l'exclusion
BIOL1323 L'être humain et l'environnement	BIOL1023 Éléments de biologie	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL1323 et la création du nouveau cours BIOL1023
BIOL1313 Flore et faune du Nouveau-Brunswick	BIOL1033 Nature environne. être humain	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL1313 et la création du nouveau cours BIOL1033
BIOL1113 Biologie générale I	BIOL1123 Introduction à la biologie I	Exclusion due à la modification du cours BIOL1113 pour créer le nouveau cours BIOL1123 incluant les travaux pratiques
BIOL1111 T.P. de biologie générale I	BIOL1123 Introduction à la biologie I	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL1111 et la création du nouveau cours BIOL1123 incluant les travaux pratiques
BIOL1133 Anat. physiol. humaine I	BIOL1143 Anat. physiol. humaines I	Exclusion due à la modification du cours BIOL1133 pour créer le nouveau cours BIOL1143 incluant les travaux pratiques
BIOL1181 T.P. Anat. physiol. humaine I	BIOL1143 Anat. physiol. humaines I	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL1181 et la création du nouveau cours BIOL1143 incluant les travaux pratiques
BIOL1213 Biologie générale II	BIOL1223 Introduction à la biologie II	Exclusion due à la modification du cours BIOL1213 pour créer le nouveau cours BIOL1223 incluant les travaux pratiques
BIOL1211 T.P. de biologie générale II	BIOL1223 Introduction à la biologie II	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL1211 et la création du nouveau cours BIOL1223 incluant les travaux pratiques
BIOL1233 Anat. physiol. humaine II	BIOL1243 Anat. physiol. humaines II	Exclusion due à la modification du cours BIOL1233 pour créer le nouveau cours BIOL1243 incluant les travaux pratiques
BIOL1281 T.P. Anat. physiol. humaine II	BIOL1243 Anat. physiol. humaines II	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL1281 et la création du nouveau cours BIOL1243 incluant les travaux pratiques
BIOL2364 Embryologie animale	BIOL2461 T.P. embryologie animale BIOL3461 T.P. embryologie	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL2364 incluant les travaux pratiques et la création des travaux pratiques BIOL3461 concomitants au nouveau cours BIOL3463 . Le cours BIOL2461 n'a jamais existé dans le Répertoire.
BIOL2364 Embryologie animale	BIOL2463 Embryologie animale BIOL3463 Embryologie moléculaire	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL2364 et la création des nouveaux cours concomitants BIOL3461 et BIOL3463 . Le cours BIOL2463 n'a jamais existé au Répertoire.
BIOL2164 Histologie animale	BIOL2561 T.P. en histologie animale	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL2164 incluant les travaux pratiques et la création des travaux pratiques BIOL2561 concomitants au nouveau cours BIOL2563
BIOL2164 Histologie animale	BIOL2563 Histologie animale	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL2164 et la création des nouveaux cours concomitants BIOL2561 et BIOL2563
BIOL3144 Systématique des plantes	BIOL3141 T.P. Systématique des plantes	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL3144 incluant les travaux pratiques et la création des travaux pratiques BIOL3141 concomitants au nouveau cours BIOL3143
BIOL3144 Systématique des plantes	BIOL3143 Systématique des plantes	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL3144 et la création des nouveaux cours concomitants BIOL3141 et BIOL3143

BIOL3174 Limnologie	BIOL3170 Limnologie	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL3174 et la création des nouveaux cours concomitants BIOL3170 et BIOL3171
BIOL3174 Limnologie	BIOL3171 T.P. de limnologie	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL3174 incluant les travaux pratiques et la création des travaux pratiques BIOL3171 concomitants au nouveau cours BIOL3170
BIOL3334 Parasitologie	BIOL3331 T.P. en parasitologie	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL3334 incluant les travaux pratiques et la création des travaux pratiques BIOL3331 concomitants au nouveau cours BIOL3333
BIOL3334 Parasitologie	BIOL3333 Parasitologie	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL3334 et la création des nouveaux cours concomitants BIOL3331 et BIOL3333
BIOL 3364 Entomologie	BIOL3351 T.P. entomologie	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL3364 incluant les travaux pratiques et la création des travaux pratiques BIOL3351 concomitants au nouveau cours BIOL3353
BIOL 3364 Entomologie	BIOL3353 Entomologie	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL3364 et la création des nouveaux cours concomitants BIOL3351 et BIOL3353
BIOL3394 Biométrie	BIOL3391 T.P. de biométrie	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL3394 incluant les travaux pratiques et la création des travaux pratiques BIOL3391 concomitants au nouveau cours BIOL3393
BIOL3394 Biométrie	BIOL3393 Biométrie	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL3394 et la création des nouveaux cours concomitants BIOL3391 et BIOL3393
BIOL3374 Ichtyologie	BIOL3471 T.P. d'ichtyologie	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL3374 incluant les travaux pratiques et la création des travaux pratiques BIOL3471 concomitants au nouveau cours BIOL3473
BIOL3374 Ichtyologie	BIOL3473 Ichtyologie	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL3374 et la création des nouveaux cours concomitants BIOL3471 et BIOL3473
BIOL4144 Écologie végétale	BIOL4241 T.P. en écologie végétale	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL4144 incluant les travaux pratiques et la création des travaux pratiques BIOL4241 concomitants au nouveau cours BIOL4243
BIOL4144 Écologie végétale	BIOL4243 Écologie végétale	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL4144 et la création des nouveaux cours concomitants BIOL4241 et BIOL4243
BIOL4374 Biologie marine	BIOL4371 Stage en biologie marine	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL4374 incluant le stage et la création du stage BIOL4371 concomitants au nouveau cours BIOL4373
BIOL4374 Biologie marine	BIOL4373 Biologie marine	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL4374 et la création des nouveaux cours concomitants BIOL4371 et BIOL4373
BIOL4274 Océanographie	BIOL4471 Stage en océanographie	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL4274 incluant le stage et la création du stage BIOL4471 concomitants au nouveau cours BIOL4473
BIOL4274 Océanographie	BIOL4473 Océanographie	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL4274 et la création des nouveaux cours concomitants BIOL4471 et BIOL4473
BIOL 4494 Conservation des écosystèmes	BIOL4491 TP biologie de la conservation	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL4494 incluant les travaux pratiques et la création des travaux pratiques BIOL4491 concomitants au nouveau cours BIOL4493
BIOL 4494 Conservation des écosystèmes	BIOL4493 Biologie de la conservation	Exclusion due à l'abolition du cours BIOL4494 et la création des nouveaux cours concomitants BIOL4491 et BIOL4493

2. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN TRAVAIL SOCIAL

R : 12-CPR-151106

« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats avec un baccalauréat connexe) et de Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail). »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats avec un baccalauréat connexe) et de Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail). »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

D92 VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

13 JUL. 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

40A/13-14

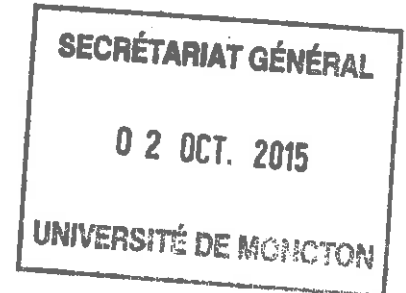
UNIVERSITÉ DE MONCTON

20 MAI 2014

ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

Le 20 mai 2014

Madame Lynne M. Castonguay
Secrétariat général
Université de Moncton



Objet : Suivi concernant le projet de reconfiguration des programmes de
baccalauréats accélérés en travail social

Madame le Secrétaire général,

La présente est pour faire le suivi du procès-verbal CPR-140425 concernant le projet de reconfiguration des programmes de baccalauréats accélérés en travail social.

La lettre de la directrice de l'École, Madame Hélène Albert, précise les changements qui ont été faits.

En espérant que le tout soit à votre satisfaction, je vous prie d'accepter, madame le Secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

Le vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales,

Jean-François Thibault

p.j.
c.c. Hélène Albert, Directrice, École de travail social ✓

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4018 ou 4183
Télécopieur : 506.858.4166 ou 4508

arts-scsoc@umoncton.ca
www.umoncton.ca/umom-fass/

5.2 **Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en travail social (doc. 40/13-14)**

La présidente suppléante présente les deux programmes accélérés en travail social, soit le programme de Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail) et le programme de Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats avec un Baccalauréat connexe). Il s'agit de programmes d'une durée de deux ans auxquels peuvent s'inscrire, soit les étudiantes et les étudiants qui ont déjà un diplôme de Baccalauréat dans une discipline connexe, soit les étudiantes et les étudiants qui ont une expérience professionnelle pertinente d'au moins 8 ans. Les deux programmes visent les mêmes objectifs que le programme régulier de Baccalauréat en travail social; programme qui fut reconfiguré et approuvé par le Sénat académique. Toutefois, le programme pour candidates ou candidats avec un Baccalauréat connexe compte plus de crédits de formation professionnelle (24) sous forme de stages, tandis que le programme pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail met plus l'accent sur la formation théorique.

Le Comité discute des programmes et s'interroge quant au nombre total de crédits au programme de Baccalauréat en travail social pour candidates ou candidats avec un Baccalauréat connexe. Dans l'esprit de la reconfiguration des programmes de premier cycle, chaque année d'étude devrait compter, tout au plus, trente crédits de cours. Considérant qu'il y a 42 crédits de cours théoriques, le Comité croit que la charge de cours du programme pourrait être réduite à 60 crédits. Toutefois, s'il est nécessaire, pour se conformer aux exigences d'agrément, que le programme ait plus de 60 crédits, ce projet de reconfiguration devrait être accompagné d'une demande de dérogation motivée.

Le Comité constate que l'on indique, à la note au bas de la page 14, que les conditions d'admission furent modifiées pour répondre à une remarque de l'évaluation interne du programme. Le Comité voudrait que cette remarque soit ajoutée à l'énoncé du programme de Baccalauréat en travail social pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail.

Le Comité constate que le profil au répertoire (formulaire CPR-10) des programmes proposés ne fait plus mention de la limite de 50 inscriptions aux programmes de B.T.S. Si ceci est une omission, il faudrait la remettre. Autrement, il faudrait expliquer l'élimination du contingentement des inscriptions.

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales

6. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140207**

6.1 **(15) Modifications aux normes linguistiques (doc. 17 et 17A/13-14)**

Reporté à une prochaine réunion.

6.2 **(22) Répertoires des cours – version électronique et version papier**

Reporté à une prochaine réunion.



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Faculté des arts et des sciences sociales
École de travail social

Le 16 mai 2014

Monsieur Jean-François Thibault
Vice-doyen
Faculté des arts et des sciences sociales

Objet : Réponses aux remarques du Comité des programmes concernant la reconfiguration des programmes de baccalauréats accélérés en travail social

Monsieur le vice-doyen,

Vous trouverez, ci-joint, cinq formulaires¹ qui ont été revus de façon à répondre aux remarques émises par le Comité des programmes à sa réunion du 25 avril dernier. Nous reprenons, plus bas, en italique, chacune des trois remarques à la suite desquelles nous précisons comment nous en avons tenu compte dans les formulaires.

Le Comité discute des programmes et s'interroge quant au nombre total de crédits au programme de Baccalauréat en travail social pour candidates ou candidats avec un Baccalauréat connexe. Dans l'esprit de la reconfiguration des programmes de premier cycle, chaque année d'étude devrait compter, tout au plus, trente crédits de cours. Considérant qu'il y a 42 crédits de cours théoriques, le Comité croit que la charge de cours du programme pourrait être réduite à 60 crédits. Toutefois, s'il est nécessaire, pour se conformer aux exigences d'agrément, que le programme ait plus de 60 crédits, ce projet de reconfiguration devrait être accompagné d'une demande de dérogation motivée.

¹ CPR 1 Énoncé de programme – Baccalauréat en travail social pour candidates ou candidats avec un Baccalauréat connexe
CPR 1 Énoncé de programme – Baccalauréat en travail social pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail
CPR 10 Baccalauréat en travail social pour candidates ou candidats avec un Baccalauréat connexe
CPR 10 Baccalauréat en travail social pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail
CPR 10 Baccalauréat en travail social (programme régulier)

Nous avons ajouté une demande de dérogation dans le CPR 1 (Énoncé de programme) du Baccalauréat en travail social pour candidates ou candidats avec un Baccalauréat connexe pour que soit maintenu à 66 les crédits associés à ce programme.

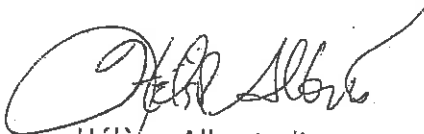
Le Comité constate que l'on indique, à la note au bas de la page 14, que les conditions d'admission furent modifiées pour répondre à une remarque de l'évaluation interne du programme. Le Comité voudrait que cette remarque soit ajoutée à l'énoncé du programme de Baccalauréat en travail social pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail.

Comme la note de bas de page dont il est question figurait déjà au bas de la première page du CPR 1 (Énoncé de programme) du Baccalauréat en travail social pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail, nous avons interprété cette remarque comme quoi la note de bas de page devait plutôt faire partie intégrante du document et l'avons simplement copiée dans le texte à la suite du paragraphe qui y référait.

Le Comité constate que le profil au répertoire (formulaire CPR-10) des programmes proposés ne fait plus mention de la limite de 50 inscriptions aux programmes de B.T.S. Si ceci est une omission, il faudrait la remettre. Autrement, il faudrait expliquer l'élimination du contingentement des inscriptions.

Il s'agissait ici effectivement d'une omission de notre part et avons donc inséré, au point 1.6 des deux CPR 10 la formule précisant le contingentement. En fait, nous vous prions de noter que nous avons inclus le CPR 10 pour le Baccalauréat en travail social (programme régulier) que nous avons aussi revu pour y inclure le contingentement qui n'y était pas précisé.

En espérant le tout conforme, je vous prie d'accepter, Monsieur le vice-doyen, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Hélène Albert, directrice
École de travail social

PJ



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

40/13-14

Faculté des arts et des sciences sociales

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

04 AVR. 2014

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 2 avril 2014

Monsieur Neil Boucher, président
Comité des programmes
Université de Moncton



Objet : Propositions de reconfiguration des programmes de Baccalauréat en travail social (i) pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail et (ii) pour candidates ou candidats avec un baccalauréat connexe

Monsieur le Président,

La présente est pour soumettre les documents relatifs aux propositions de reconfiguration des programmes de Baccalauréat en travail social (i) pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail et (ii) pour candidates ou candidats avec un baccalauréat connexe adoptées par les membres de l'assemblée de l'École de travail social le 25 mars dernier. Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales a pour sa part voté en faveur de ces propositions lors de sa réunion du 2 avril 2014.

En espérant que le tout soit à votre satisfaction, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales

Jean-François Thibault

p.j.
c.c. Hélène Albert, directrice, École de travail social



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Faculté des arts et des sciences sociales
École de travail social

Le 28 mars 2014

FACULTÉ DES ARTS
ET DES SCIENCES SOCIALES

31 MARS 2014

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Madame Lisa Roy, doyenne
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton

Objet : Reconfiguration du baccalauréat en travail social (pour candidates et candidats avec un baccalauréat connexe) et du baccalauréat en travail social (pour candidates et candidats ayant une expérience pertinente de travail)

Madame la doyenne,

Vous trouverez, ci-joint, le projet de reconfiguration du baccalauréat en travail social (pour candidates et candidats avec un baccalauréat connexe) et du baccalauréat en travail social (pour candidates et candidats ayant une expérience pertinente de travail), tel qu'adopté par l'Assemblée de l'École de travail social par vote électronique le 25 mars 2014. Comme vous pourrez le constater, ces programmes sont essentiellement demeurés les mêmes, sauf pour ce qui est des conditions d'admission pour le programme destiné aux candidates et candidats avec expérience pertinente de travail. Nous les avons assouplies légèrement pour en favoriser l'accès. Par ailleurs, ces programmes ne comportent aucun objectif de formation générale puisqu'il est entendu que la formation ou l'expérience antérieure des candidates et candidats leur ont permis d'atteindre ces objectifs de formation générale. De plus, si on imposait une formation générale à ces candidates et candidats, cela aurait pour effet de prolonger la durée de leurs études ce qui pourrait les dissuader de s'inscrire à de tels programmes.

En espérant le tout conforme aux exigences de l'exercice, je vous prie d'accepter, Madame la doyenne, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Hélène Albert, directrice
École de travail social

PJ

CPR-1-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE)

**L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT**

1. Identification du programme

- 1.1 Faculté :** Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.2 Unité(s) responsable(s) du programme :** École de travail social
- 1.3 Titre du programme :** Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats avec un baccalauréat connexe)
- 1.4 Diplôme accordé :** B.T.S.
- 1.5 Date d'entrée en vigueur :** 1^{er} juillet 2016

2. Description générale du programme reconfiguré

**2.1 Description des objectifs du programme (par ex. : *Ce programme vise à etc.*).
Cette partie comprend aussi une explication des débouchés.**

Le programme vise à former des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux généralistes qui sauront valoriser le potentiel des personnes faisant appel à leurs services, leurs actions étant guidées par les valeurs du travail social, notamment la justice sociale, l'autodétermination, et le respect de la dignité et de l'unicité des individus. L'intervention vise à aider les populations cibles (individus, familles, groupes, collectivités) à mobiliser leurs propres ressources et celles de leur milieu afin d'améliorer leurs conditions de vie et de trouver des solutions à leurs problèmes.

Les objectifs généraux du programme sont les suivants :

- Acquérir les connaissances et les habiletés de base en intervention directe auprès des personnes accompagnées conformément à ce qu'on peut attendre d'une personne titulaire d'un diplôme de premier cycle en travail social;
- Acquérir des connaissances sur les services sociaux, les institutions sociales, la politique sociale ainsi que sur certaines problématiques visées par l'intervention en travail social;
- S'initier aux analyses multidimensionnelles qui tiennent compte à la fois des composantes individuelles et sociales des situations problèmes;
- Faire l'apprentissage de la pratique professionnelle;
- Permettre la poursuite de la formation au deuxième cycle en travail social ou dans un domaine connexe.

En ce qui a trait aux débouchés, étant donné la nature généraliste du programme de baccalauréat en travail social, les diplômées et les diplômés peuvent être appelés à œuvrer auprès de diverses populations dans divers milieux. Ainsi, certains travailleront dans les services à l'enfance et à la jeunesse, d'autres auprès de personnes âgées, d'autres encore en milieu carcéral, en milieu scolaire, en milieu hospitalier ou enfin dans le domaine de l'alcoolisme et la toxicomanie, de la santé mentale, de la violence, auprès de populations en situation de vulnérabilité, notamment les personnes et les familles à faible revenu et les personnes itinérantes, pour n'en nommer que quelques exemples. Les diplômées et diplômés du programme sont appelés à œuvrer tant dans les milieux institutionnels que communautaires.

À la différence du programme régulier, ce programme accéléré, d'une durée de deux ans, est destiné aux titulaires d'un diplôme de premier cycle dans une discipline connexe et s'adresse à une population variée. Les étudiantes et étudiants en sociologie et en psychologie y trouvent un débouché intéressant, comme celles et ceux qui ont un profil dans d'autres domaines, tels que les sciences politiques ou d'autres disciplines connexes¹.

¹ Ce paragraphe est fortement inspiré de celui proposé dans l'énoncé du programme de baccalauréat accéléré en traduction déjà reconfiguré. Tous les autres paragraphes en caractères gras sont également inspirés de ce document.

2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).

Les stratégies pédagogiques auxquelles le corps professoral a recours pour permettre l'atteinte des objectifs de formation professionnelle en travail social varient selon la nature des cours et des objectifs visés. Les contenus théoriques sont plutôt offerts sous forme de cours magistraux en ayant toujours le souci d'assurer la capacité de tisser des liens théorie-pratique. Les cours méthodologiques combinent souvent la formule magistrale, les jeux de rôles, les études de cas, les ateliers (activités en petits groupes) ou encore la formule plénière (pour favoriser une pédagogie interactive). Le format séminaire, soit l'enseignement à des groupes plus petits (jusqu'à une douzaine), est offert dans le cadre d'au moins un cours obligatoire par année, soit le cours TSOC3123 *Séminaire d'intégration* offert en 1^{re} année du baccalauréat de deux ans, un cours concomitant au Stage de formation pratique I ainsi que le cours TSOC4413 *Séminaire de recherche en TS* offert en 2^e année et le cours TSOC5413 *Mémoire de fin d'études* offert également en 2^e année. Ce format pédagogique favorise un contexte de formation qui incite à une participation plus active et engagée des étudiantes et étudiants inscrits dans cette formation professionnelle. Le baccalauréat en travail social comprend deux stages de formation pratique, le premier stage se déroule au semestre d'hiver de la première année du baccalauréat à raison de trois jours par semaine² et le deuxième stage se déroule au semestre d'automne, à la deuxième année du programme, à raison de cinq jours par semaine.

En ce qui a trait aux activités d'apprentissages, elles varient selon les cours, mais peuvent prendre les formes suivantes : lecture et analyse de textes, fiche de lecture, projet long, dissertation, analyse de cas, sculpture humaine, jeu de rôles en classe ou vidéo, etc. Au dernier semestre de leur baccalauréat, les étudiantes et les étudiants doivent aussi produire un mémoire de fin d'études, occasion pour eux d'approfondir un sujet qu'elles ou ils affectionnent particulièrement dans une intention de mieux comprendre pour mieux intervenir.

2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants. Ces résultats sont généralement définis en fonction des connaissances et des compétences acquises par les diplômées et diplômés (p. ex. : *À la fin du programme, les diplômées et diplômés seront en mesure de, etc.*).

À la fin du programme, les diplômées et les diplômés sont en mesure d'intervenir auprès d'individus, de familles, de groupes ou de communautés dans une perspective de changement social. Elles et ils sont capables d'analyser des situations pour bien en saisir les enjeux de façon à planifier, avec les principaux intéressés, une intervention. Elles et ils sont aussi en mesure d'agir en tenant compte des valeurs du travail social et des enjeux éthiques présents lors de leurs interventions.

Par ailleurs, une fois le programme complété, les étudiantes et les étudiants peuvent, si elles ou ils le souhaitent, poursuivre des études de 2^e cycle en travail social.

3. La formation fondamentale

3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre

La formation fondamentale en travail social est regroupée selon quatre séquences.

Séquence 1 *Méthodes et modèles d'intervention en travail social*

Les cours qui sont regroupés dans cette séquence sont choisis en fonction des objectifs de développement des habiletés d'intervention en intervention psychosociale et d'intervention communautaire et de l'acquisition d'une aptitude professionnelle par les stages. La séquence comprend aussi des activités d'exploration et d'évaluation des modèles actuels et des modèles en émergence dans différentes problématiques et divers champs de pratique. Au total, 6 cours obligatoires (33 crédits) sont rattachés à cette séquence : TSOC3103 *Travail social personnel*, TSOC3109 *Stage de formation pratique I* (9 crédits), TSOC3113 *Travail social des groupes*, TSOC3123 *Séminaire d'intégration*, TSOC3133 *Travail social collectif I* et TSOC5112 *Stage de formation pratique II* (12 crédits). Un (1) cours optionnel de la discipline principale (3 crédits) complète la formation visée par cette séquence.

² Il est à noter que les deux premières semaines de ce stage se déroulent de façon intensive à raison de cinq jours par semaine.

Séquence 2 *Développement humain, fonctionnement social et acteurs sociaux*

Les cours qui sont regroupés sous cette séquence sont choisis en fonction d'un objectif de développement des habiletés des étudiantes et des étudiants en ce qui a trait à la description et à l'explication des conduites humaines individuelles et familiales, ainsi que des conduites collectives des acteurs sociaux. Ce sont des cours qui privilégient des dimensions spécifiques à l'intervention de travail social, soit la compréhension des facteurs endogènes et exogènes, comme la dynamique interne de la personne ainsi que celle de la famille, du groupe et de la communauté. Cette deuxième séquence comprend un (1) cours obligatoire (3 crédits) : TSOC3203 *Dynamiques familiales*. Un cours à option (3 crédits) de la liste D s'ajoute à cette séquence. Cette liste comprend des cours de niveau 3000 et 4000 de la discipline principale et un cours de psychologie, soit PSYC2900 *Comportement anormal*.

Séquence 3 *Déterminants professionnels et institutionnels de la pratique*

Les cours de cette séquence visent à communiquer des connaissances et à développer des habiletés d'analyse et de réflexion critique en ce qui a trait aux normes et valeurs professionnelles, aux lois sociales, aux politiques sociales, aux programmes sociaux qui servent d'encadrement institutionnel aux pratiques d'intervention. La troisième séquence compte 4 cours obligatoires (12 crédits) : TSOC3313 *Évolution du TS et des s. soc.*, TSOC4303 *Droit et travail social*, TSOC4313 *Éthique du travail social* et TSOC5303 *État et programmes sociaux*.

Séquence 4 *Recherche en travail social : Intégration des démarches de recherche et d'intervention*

Les cours regroupés dans cette séquence ont pour objectif de favoriser l'acquisition des éléments théoriques et méthodologiques essentiels à la recherche en travail social. Les liens entre le processus de recherche et le processus d'intervention sont mis en évidence; les activités de cette séquence favorisent les habiletés de distanciation, d'analyse et de synthèse. Cette séquence comprend 4 cours, (12 crédits) : TSOC4403 *Recherche en TS*, TSOC4413 *Séminaire de recherche en TS*, TSOC5403 *Séminaire de synthèse* et TSOC5413 *Mémoire de fin d'études*.

DISTRIBUTION DES COURS SELON LES SÉQUENCES

Séquence 1	Séquence 2
Méthodes et modèles d'intervention en travail social	Développement humain, fonctionnement social et acteurs sociaux
Cours obligatoires de la discipline principale : 33 cr. Cours optionnel de la discipline principale : 3 cr.	Cours obligatoire de la discipline principale : 3 cr Cours optionnel de la discipline principale ou d'une discipline connexe : 3 cr.
TSOC3103 Travail social personnel (3 cr.) TSOC3109 Stage de formation pratique I (9 cr.) TSOC3113 Travail social des groupes (3 cr.) TSOC3123 Séminaire d'intégration (3 cr.) TSOC3133 Travail social collectif I (3 cr.) TSOC5112 Stage de formation pratique II (12 cr.) Un (1) cours optionnel (3 crédits) en travail social (liste C) complète la formation visée par cette séquence.	TSOC3203 Dynamiques familiales (3 cr.) Un (1) cours optionnel (3 crédits) de la liste D complète la formation visée par cette séquence.
Séquence 3	Séquence 4
Déterminants professionnels et institutionnels de la pratique	Recherche-action : intégration des démarches de recherche et d'intervention
Cours obligatoires de la discipline principale : 12 cr.	Cours obligatoires de la discipline principale : 12 cr.
TSOC3313 Évolution du TS et des s. soc. (3 cr.) TSOC4303 Droit et travail social (3 cr.) TSOC4313 Éthique du travail social (3 cr.) TSOC5303 État et programmes sociaux (3 cr.)	TSOC4403 Recherche en travail social (3 cr.) TSOC4413 Séminaire de recherche en TS (3 cr.) TSOC5403 Séminaire de synthèse (3 cr.) TSOC5413 Mémoire de fin d'études (3 cr.)

3.2 Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale

Le programme accéléré en travail social ne compte potentiellement qu'un seul cours (3 crédits) d'une discipline connexe, la psychologie, soit PSYC2900. Il est à noter qu'étant donné le fait que les étudiantes et étudiants sont déjà titulaires d'un baccalauréat d'une discipline connexe, elles ou ils bénéficient déjà d'une formation riche de la contribution des disciplines connexes au travail social.

3.3 Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option). (Faire accompagner du formulaire approprié.)

Formation fondamentale	66 cr.
Discipline principale (cours obligatoires)	60 cr.
TSOC3103 Travail social personnel	3 cr.
TSOC3109 Stage de formation pratique I	9 cr.
TSOC3113 Travail social des groupes	3 cr.
TSOC3123 Séminaire d'intégration	3 cr.
TSOC3133 Travail social collectif I	3 cr.
TSOC3203 Dynamiques familiales	3 cr.
TSOC3313 Évolution du TS et des s. soc	3 cr.
TSOC4303 Droit et travail social	3 cr.
TSOC4313 Éthique du travail social	3 cr.
TSOC4403 Recherche en travail social	3 cr.
TSOC4413 Séminaire de recherche en TS	3 cr.
TSOC5112 Stage de formation pratique II	12 cr.
TSOC5303 État et programmes sociaux	3 cr.
TSOC5403 Séminaire de synthèse	3 cr.
TSOC5413 Mémoire de fin d'études	3 cr.

Discipline principale ou connexe (cours à option)³	3 cr.
Choisir 3 crédits parmi les cours de travail social suivants (liste C) :	3 cr.
TSOC4105 Études en intervention	3 cr.
TSOC4115 Alcoolisme et toxicomanies	3 cr.
TSOC4123 Intervention féministe	3 cr.
TSOC4133 Médiation familiale	3 cr.
TSOC4125 TS et santé mentale	3 cr.
TSOC4135 TS, sexualité et abus sexuel	3 cr.
TSOC4145 TS et protection de l'enfance	3 cr.
TSOC4153 Thérapie familiale	3 cr.
TSOC4155 Intervention interculturelle	3 cr.
TSOC4163 Séminaire professionnel	3 cr.
TSOC4165 TS et vieillissement	3 cr.
TSOC4173 TS auprès d'enfants et d'ados	3 cr.
TSOC4175 TS en contexte de violence	3 cr.
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants (liste D) :	3 cr.
TSOC3303 Politiques et sécurité sociales (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)	3 cr.
TSOC4003 Approches contemporaines en TS (PR : TSOC3109)	3 cr.
TSOC4203 Analyse des problèmes sociaux (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)	3 cr.
TSOC4213 TS, femmes et changement social (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)	3 cr.
TSOC4223 Groupes et solidarités (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)	3 cr.
TSOC4233 Travail social collectif II	3 cr.
Discipline connexe	
PSYC2900 Comportement anormal	3 cr.

³ Parmi les 20 cours optionnels des listes C et D, un seul provient d'une discipline connexe, soit PSYC2900.

4. **La formation générale**

Cette partie de l'Énoncé de programme constitue la justification des moyens utilisés pour répondre aux exigences de la formation générale. Les cours, activités ou contenus de cours qui permettent la réalisation de chaque objectif sont décrits. Les cas où les cours de la formation fondamentale répondent aux exigences de la formation générale sont clairement indiqués et expliqués.

Puisque le programme s'adresse spécifiquement aux étudiantes et étudiants titulaires d'un premier diplôme de 1^{er} cycle, ce programme ne comporte aucun objectif de formation générale. En ce sens, l'École de travail social considère que les candidates et candidats de ce programme accéléré ont atteint les objectifs de formation générale dans le cadre de leur premier baccalauréat, et cela, sans égard à la discipline ou à l'université dans laquelle elles ou ils ont fait leurs études. Le fait d'imposer des objectifs de formation générale aux étudiantes et étudiants de ce programme aurait pour effet de prolonger la durée des études, ce qui aurait sans doute des répercussions négatives sur le recrutement.

5. **Dérogation**

Toute demande de dérogation aux normes quantitatives et/ou qualitatives doit être circonscrite et justifiée dans cette partie.

Nous désirons, par la présente, faire une demande de dérogation qui justifie le fait de maintenir à 66 le nombre de crédits associés à la réalisation du programme de Baccalauréat en travail social pour candidates et candidats avec un baccalauréat connexe. Cette demande de dérogation est nécessaire puisqu'il est convenu que, dans l'esprit de la reconfiguration des programmes de 1^{er} cycle, une année d'étude devrait compter 30 crédits de cours. Or, le programme de Baccalauréat en travail social pour candidates et candidats avec un baccalauréat connexe présenté ici compte un total de 66 crédits répartis sur deux années. Vingt et un (21) de ces 66 crédits sont liés à la réalisation de deux stages, soit le Stage de formation pratique I (TSOC3109 - 9 crédits) et le Stage de formation pratique II (TSOC5112 - 12 crédits). Il reste donc 45 crédits de cours théoriques, dont 18 précèdent le 1^{er} stage. Les contenus de ces cours théoriques sont nécessaires dans cette formation professionnelle en vue de la mise à niveau disciplinaire étant donné le fait que ces candidates et candidats ont une formation dans une discipline autre que le travail social. Les cours prévus dans le cadre de ce programme ont été choisis en fonction des objectifs de formation qu'ils comportent sur les plans axiologiques, théoriques et méthodologiques pour permettre la transition vers le travail social, de façon à ce que les diplômés de ces programmes puissent devenir membre de l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick et ainsi avoir droit au titre de travailleur social ou de travailleuse sociale.

Par ailleurs, la reconfiguration des programmes concerne les programmes de 1^{er} cycle, programmes dont les cohortes sont principalement formées d'étudiantes et d'étudiants qui arrivent du secondaire et qui ont à s'adapter à un programme universitaire. Or, le programme de Baccalauréat en travail social pour candidates et candidats avec un baccalauréat connexe s'adresse, comme l'indique son titre, à des personnes ayant déjà complété un programme de 1^{er} cycle et ayant une moyenne cumulative de 3.0 sur 4.3. Au moment de s'inscrire à ce programme, elles en sont à leur 5^e année d'université.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMMEPrésenté par Faculté/École : Faculté des arts et des sciences sociales

Le 22 mars 2014

Département : École de travail socialNom du programme : Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats avec un baccalauréat connexe)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel		Proposition de modification	
1^{re} ANNÉE		1^{re} ANNÉE	
<i>OBLIGATOIRES</i>		FORMATION FONDAMENTALE :	
	<i>36 CR.</i>	Discipline principale : cours obligatoires	
<u>TSOC1103</u>	Travail social personnel 3	<u>TSOC3103</u>	Travail social personnel 3 cr.
<u>TSOC1109</u>	Stage de formation pratique I 9	<u>TSOC3109</u>	Stage de formation pratique I 9 cr.
<u>TSOC1113</u>	Travail social des groupes 3	<u>TSOC3113</u>	Travail social des groupes 3 cr.
<u>TSOC1123</u>	Séminaire d'intégration 3	<u>TSOC3123</u>	Séminaire d'intégration 3 cr.
<u>TSOC1133</u>	Travail social collectif 3	<u>TSOC3133</u>	Travail social collectif I 3 cr.
<u>TSOC1203</u>	Dynamiques familiales 3	<u>TSOC3203</u>	Dynamiques familiales 3 cr.
<u>TSOC1313</u>	Évolution du TS et des s. soc. 3	<u>TSOC3313</u>	Évolution du TS et des s. soc. 3 cr.
<u>TSOC2303</u>	Droit et travail social 3	<u>TSOC4303</u>	Droit et travail social 3 cr.
<u>TSOC2313</u>	Éthique du travail social 3	<u>TSOC4313</u>	Éthique du travail social 3 cr.
<u>TSOC2403</u>	Recherche-action en TS 3	<u>TSOC4403</u>	Recherche en travail social 3 cr.
	<hr/> <i>TOTAL</i> 36 CR.		<hr/> TOTAL 36 CR.
2^e ANNÉE		2^e ANNÉE	
<i>OBLIGATOIRES</i>		FORMATION FONDAMENTALE :	
	<i>24 CR.</i>	Discipline principale : cours obligatoires	
<u>TSOC2413</u>	Séminaire de recherche-action 3	<u>TSOC4413</u>	Séminaire de recherche en TS 3 cr.
<u>TSOC3112</u>	Stage de formation pratique II 12	<u>TSOC5112</u>	Stage de formation pratique II 12 cr.
<u>TSOC3305</u>	État et programmes sociaux 3	<u>TSOC5303</u>	État et programmes sociaux 3 cr.
<u>TSOC3403</u>	Séminaire de synthèse 3	<u>TSOC5403</u>	Séminaire de synthèse 3 cr.
<u>TSOC3413</u>	Mémoire de fin d'études 3	<u>TSOC5413</u>	Mémoire de fin d'études 3 cr.
	<hr/> <i>TOTAL</i> 30 CR.		<hr/> TOTAL 24 CR.
<i>OPTION</i>		Discipline principale : cours à option	
	<i>6 CR.</i>	Choisir 3 crédits de cours à option TSOC (voir liste C) 3 CR.	
Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste C. Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste D.		Discipline principale ou connexe : cours à option	
	<hr/> <i>GLOBAL</i> 66 CR.	Choisir 3 crédits de cours à option (voir liste D) 3 CR.	
			<hr/> TOTAL 30 CR.
			GLOBAL 66 CR.
Cours à option :		Cours à option	
Liste C		Liste C	
<u>TSOC2105</u>	Études en intervention	<u>TSOC4105</u>	Études en intervention
<u>TSOC2115</u>	Alcoolisme et toxicomanies	<u>TSOC4115</u>	Alcoolisme et toxicomanies
<u>TSOC2123</u>	Intervention féministe	<u>TSOC4123</u>	Intervention féministe
<u>TSOC2133</u>	Médiation familiale	<u>TSOC4133</u>	Médiation familiale
<u>TSOC2125</u>	TS et santé mentale	<u>TSOC4125</u>	TS et santé mentale
<u>TSOC2135</u>	TS, sexualité et abus sexuel	<u>TSOC4135</u>	TS, sexualité et abus sexuel
<u>TSOC2143</u>	Travail social familial	<u>TSOC4145</u>	TS et protection de l'enfance
<u>TSOC2145</u>	TS et protection de l'enfance	<u>TSOC4153</u>	Thérapie familiale
<u>TSOC2153</u>	Thérapie familiale	<u>TSOC4155</u>	Intervention interculturelle
<u>TSOC2155</u>	Intervention interculturelle	<u>TSOC4163</u>	Séminaire professionnel
<u>TSOC2163</u>	Séminaire professionnel	<u>TSOC4165</u>	TS et vieillissement
<u>TSOC2165</u>	TS et troisième âge	<u>TSOC4173</u>	TS auprès d'enfants et d'ados
<u>TSOC2175</u>	TS et violence familiale	<u>TSOC4175</u>	TS en contexte de violence

Liste D		Liste D	
PSYC2900	Comportement anormal	PSYC2900	Comportement anormal
TSOC1305	Politiques et sécurité sociales (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)	TSOC3303	Politiques et sécurité sociales (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)
TSOC2103	Intervention psychosociale (PR : TSOC-3109)	TSOC4103	Intervention psychosociale (PR : TSOC-3109)
TSOC2203	Analyse des problèmes sociaux (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)	TSOC4203	Analyse des problèmes sociaux (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)
TSOC2213	TS, femmes et changement social (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)	TSOC4213	TS, femmes et changement social (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)
TSOC2223	Groupes et solidarités (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)	TSOC4223	Groupes et solidarités (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)
		TSOC4233	Travail social collectif II

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme
Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats avec un baccalauréat connexe)
- 1.2 Unité responsable
Faculté des arts et des sciences sociales (École de travail social)
- 1.3 Diplôme accordé
B.T.S.
- 1.4 Durée du programme
2 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme
Moncton
- 1.6 Contingentement
50 personnes par année pour l'ensemble des admissions au BTS
- 1.7 Date d'entrée en vigueur
1^{er} juillet 2016

2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)
S'adressant aux titulaires d'un baccalauréat dans une discipline connexe, ce programme vise à former des travailleuses et des travailleurs sociaux généralistes valorisant le potentiel des personnes accompagnées, mettant en avant plan la justice sociale et le respect de la dignité humaine. Il les prépare à aider des populations cibles à mobiliser leurs ressources et celles de leur milieu afin d'améliorer leurs conditions de vie et de trouver des solutions à leurs problèmes.
- 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)
Les stratégies pédagogiques permettant l'atteinte des objectifs de formation professionnelle en travail social varient selon la nature des cours et des objectifs visés. Les contenus théoriques sont plutôt offerts sous forme de cours magistraux en ayant toujours le souci d'assurer la capacité de tisser des liens théorie-pratique. Les cours méthodologiques combinent souvent la formule magistrale, les jeux de rôles, les études de cas, les ateliers (activités en petits groupes) ou encore la formule plénière favorisant une pédagogie interactive. Le format séminaire, soit l'enseignement à des groupes plus petits est offert dans le cadre d'un cours obligatoire par année.

2.3 Conditions d'admission

Pour que leur dossier puisse être étudié par l'École de travail social en vue de l'admission au programme de baccalauréat accéléré (cheminement pour adulte munis d'un B.A. et sans expérience) en travail social, les candidates et les candidats doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline connexe au travail social (sociologie, science politique, économie, etc.);
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,00 sur une échelle de 4,30 durant leurs études universitaires.

Les demandes d'admission sont évaluées sur la base des critères suivants :

- la moyenne cumulative universitaire est le critère principal et les meilleurs dossiers reçoivent la priorité;
- l'École peut aussi prendre en considération certains types de capacités et aptitudes en regard des exigences de la pratique sociale. Cette prise en compte est basée, d'une part sur un dossier personnel faisant état d'expériences de formation, de travail et de bénévolat et, d'autre part, sur un examen écrit ou oral.

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ; autres)

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)¹

Formation fondamentale

Discipline principale

Cours obligatoires

TSOC3103	Travail social personnel	3 cr.
TSOC3109	Stage de formation pratique I	9 cr.
TSOC3113	Travail social des groupes	3 cr.
TSOC3123	Séminaire d'intégration	3 cr.
TSOC3133	Travail social collectif I	3 cr.
TSOC3203	Dynamiques familiales	3 cr.
TSOC3313	Évolution du TS et des s. soc	3 cr.
TSOC4303	Droit et travail social	3 cr.
TSOC4313	Éthique du travail social	3 cr.
TSOC4403	Recherche en travail social	3 cr.
TSOC4413	Séminaire de recherche en TS	3 cr.
TSOC5112	Stage de formation pratique II	12 cr.
TSOC5303	État et programmes sociaux	3 cr.
TSOC5403	Séminaire de synthèse	3 cr.
TSOC5413	Mémoire de fin d'études	3 cr.
		60 cr.

Cours à option

Choisir 3 crédits parmi les cours suivants (liste C) :

TSOC4105	Études en intervention	3
TSOC4115	Alcoolisme et toxicomanies	3
TSOC4123	Intervention féministe	3
TSOC4125	TS et santé mentale	3
TSOC4133	Médiation familiale	3
TSOC4135	TS, sexualité et abus sexuel	3
TSOC4145	TS et protection de l'enfance	3

¹ Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique)

TSOC4153	Thérapie familiale	3
TSOC4155	Intervention interculturelle	3
TSOC4163	Séminaire professionnel	3
TSOC4165	TS et vieillissement	3
TSOC4173	TS auprès d'enfants et d'ados	3
TSOC4175	TS en contexte de violence	3
		3 cr.

Choisir 3 crédits parmi les cours (Liste D)² :

TSOC3303	Politiques et sécurité sociales	3 cr.
TSOC4003	Approches contemporaines en TS	3 cr.
TSOC4203	Analyse des problèmes sociaux	3 cr.
TSOC4213	TS, femmes et changement social	3 cr.
TSOC4223	Groupes et solidarités	3 cr.
TSOC4233	Travail social collectif II	3 cr.

Discipline connexe (cours à option)

PSYC2900	Comportement anormal	3 cr.
		3 cr.

Total de la discipline principale et connexe 66 CR.

TOTAL DE LA FORMATION FONDAMENTALE 66 CR.

TOTAL GLOBAL 66 CR.

3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant :

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)

CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)

CPR-11 Feuille de route

² Parmi les 20 cours optionnels des listes C et D, un seul provient d'une discipline connexe, soit PSYC2900.

Nom : _____ NI : _____

Feuille de route pour le programme de Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats avec un baccalauréat connexe)**Tableau 1 : Tableau des cours par année**

Première année (36 crédits)		Cr.	Note
I. Formation fondamentale			
A. Discipline principale – Cours obligatoires			
TSOC3103	Travail social personnel	3	
TSOC3109	Stage de formation pratique I	9	
TSOC3113	Travail social des groupes	3	
TSOC3123	Séminaire d'intégration	3	
TSOC3133	Travail social collectif I	3	
TSOC3203	Dynamiques familiales	3	
TSOC3313	Évolution du TS et des s.soc.	3	
TSOC4303	Droit et travail social	3	
TSOC4313	Éthique du travail social	3	
TSOC4403	Recherche en travail social	3	

Deuxième année (30 crédits)		Cr.	Note
I. Formation fondamentale			
A. Discipline principale – Cours obligatoires			
TSOC4413	Séminaire de recherche en TS	3	
TSOC5112	Stage de formation pratique II	12	
TSOC5303	État et programmes sociaux	3	
TSOC5403	Séminaire de synthèse	3	
TSOC5413	Mémoire de fin d'études	3	
Discipline principale – Cours à option			
Choisir 3 crédits parmi les cours à option TSOC de la liste C (voir note 1)		3	
Discipline principale ou connexe – Cours à option			
Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste D (voir note 2)		3	

Note 1 : Liste C – cours à option TSOC

TSOC4105	Études en intervention
TSOC4115	Alcoolisme et toxicomanies
TSOC4123	Intervention féministe
TSOC4125	TS et santé mentale
TSOC4133	Médiation familiale
TSOC4135	TS, sexualité et abus sexuel
TSOC4145	TS et protection de l'enfance
TSOC4153	Thérapie familiale
TSOC4155	Intervention interculturelle
TSOC4163	Séminaire professionnel
TSOC4165	TS et vieillissement
TSOC4173	TS auprès d'enfants et d'ados
TSOC4175	TS en contexte de violence

Note 2 : Liste D – cours à option TSOC

PSYC2900	Comportement anormal
TSOC3303	Politiques et sécurité sociales
TSOC4103	Intervention psychosociale
TSOC4203	Analyse des problèmes sociaux
TSOC4213	TS, femmes et changement social
TSOC4223	Groupes et solidarités
TSOC4233	Travail social collectif II

CPR-1-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE)

**L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT**

1. Identification du programme

- 1.1 Faculté :** Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.2 Unité(s) responsable(s) du programme :** École de travail social
- 1.3 Titre du programme :** Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail)
- 1.4 Diplôme accordé :** B.T.S.
- 1.5 Date d'entrée en vigueur :** 1^{er} juillet 2016

2. Description générale du programme reconfiguré

**2.1 Description des objectifs du programme (par ex. : *Ce programme vise à etc.*).
Cette partie comprend aussi une explication des débouchés.**

Le programme vise à former des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux généralistes, qui sauront valoriser le potentiel des personnes faisant appel à leurs services, leurs actions étant guidées par les valeurs du travail social, notamment la justice sociale, l'autodétermination, et le respect de la dignité et de l'unicité des individus. L'intervention vise à aider les populations cibles (individus, familles, groupes, collectivités) à mobiliser leurs propres ressources et celles de leur milieu afin d'améliorer leurs conditions de vie et de trouver des solutions à leurs problèmes.

Les objectifs généraux du programme sont les suivants :

- Acquérir les connaissances et les habiletés de base en intervention directe auprès des personnes accompagnées conformément à ce qu'on peut attendre d'une personne titulaire d'un diplôme de premier cycle en travail social;
- Acquérir des connaissances sur les services sociaux, les institutions sociales, la politique sociale ainsi que sur certaines problématiques visées par l'intervention en travail social;
- S'initier aux analyses multidimensionnelles qui tiennent compte à la fois des composantes individuelles et sociales des situations problèmes;
- Faire l'apprentissage de la pratique professionnelle;
- Permettre la poursuite de la formation au deuxième cycle en travail social ou dans un domaine connexe.

En ce qui a trait aux débouchés, étant donné la nature généraliste du programme de baccalauréat en travail social, les diplômées et les diplômés peuvent être appelés à œuvrer auprès de diverses populations dans divers milieux. Ainsi, certains travailleront dans les services à l'enfance et à la jeunesse, d'autres auprès de personnes âgées, d'autres encore en milieu carcéral, en milieu scolaire, en milieu hospitalier ou enfin dans le domaine de l'alcoolisme et la toxicomanie, de la santé mentale, de la violence, auprès de populations en situation de vulnérabilité, notamment les personnes et les familles à faible revenu et les personnes itinérantes, pour n'en nommer que quelques exemples. Les diplômées et diplômés du programme sont appelés à œuvrer tant dans les milieux institutionnels que communautaires.

À la différence du programme régulier, ce programme accéléré, d'une durée de deux ans, est destiné aux personnes ayant une formation postsecondaire d'au moins deux ans complétée et réussie, avec une moyenne cumulative équivalente à au moins 2,5 sur 4,3, et possédant un minimum de 8 ans d'expérience dans des postes rémunérés rattachés au travail social. Nous avons profité de l'exercice de reconfiguration de ce programme pour répondre à une des remarques de l'évaluation interne du programme relative aux conditions d'admission rendant difficile l'accès à ce programme, ce qui était observable par le nombre très faible, voire presque nul, de demandes d'admission à ce programme. Les modifications proposées reflètent davantage la réalité du Nouveau-Brunswick.

2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).

Les stratégies pédagogiques auxquelles le corps professoral a recours pour permettre l'atteinte des objectifs de formation professionnelle en travail social varient selon la nature des cours et des objectifs visés. Les contenus théoriques sont plutôt offerts sous forme de cours magistraux en ayant toujours le souci d'assurer la capacité de tisser des liens théorie-pratique. Les cours méthodologiques combinent souvent la formule magistrale, les jeux de rôles, les études de cas, les ateliers (activités en petits groupes) ou encore la formule plénière (pour favoriser une pédagogie interactive). Le format séminaire, soit l'enseignement à des groupes plus petits (jusqu'à une douzaine), est offert dans le cadre d'au moins un cours obligatoire par année, soit le cours TSOC4413 *Séminaire de recherche en TS* offert en 1^{re} année du baccalauréat de deux ans, et le cours TSOC5413 *Mémoire de fin d'études* offert en 2^e année. Ce format pédagogique favorise un contexte de formation qui incite à une participation plus active et engagée des étudiantes et étudiants inscrits dans cette formation professionnelle. Le baccalauréat en travail social comprend un stage de formation pratique se déroulant au semestre d'automne, à la deuxième année du programme, à raison de cinq jours par semaine. Il est à noter qu'en raison de l'expérience cumulée des candidats et candidates à ce programme dans un domaine rattaché au travail social, ce programme compte un seul stage.

En ce qui a trait aux activités d'apprentissages, elles varient selon les cours, mais peuvent prendre les formes suivantes : lecture et analyse de textes, fiche de lecture, projet long, dissertation, analyse de cas, sculpture humaine, jeu de rôles en classe ou vidéo, etc. Au dernier semestre de leur baccalauréat, les étudiantes et les étudiants doivent aussi produire un mémoire de fin d'études, occasion pour eux d'approfondir un sujet qu'ils affectionnent particulièrement dans une intention de mieux comprendre pour mieux intervenir.

2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants. Ces résultats sont généralement définis en fonction des connaissances et des compétences acquises par les diplômées et diplômés (p. ex. : *À la fin du programme, les diplômées et diplômés seront en mesure de, etc.*).

À la fin du programme, les diplômées et les diplômés sont en mesure d'intervenir auprès d'individus, de familles, de groupes ou de communautés dans une perspective de changement social. Elles et ils sont capables d'analyser des situations pour bien en saisir les enjeux de façon à planifier, avec les principaux intéressés, une intervention. Elles et ils sont aussi en mesure d'agir en tenant compte des valeurs du travail social et des enjeux éthiques présents lors de leurs interventions.

Par ailleurs, une fois le programme complété, les étudiantes et les étudiants peuvent, si elle ou ils le souhaitent, poursuivre des études de 2^e cycle en travail social.

3. La formation fondamentale

3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre

La formation fondamentale en travail social est regroupée selon quatre séquences...

Séquence 1 *Méthodes et modèles d'intervention en travail social*

Les cours qui sont regroupés dans cette séquence sont choisis en fonction des objectifs de développement des habiletés d'intervention en intervention psychosociale et d'intervention communautaire et de l'acquisition d'une aptitude professionnelle par les stages. La séquence comprend aussi des activités d'exploration et d'évaluation des modèles actuels et des modèles en émergence dans différentes problématiques et divers champs de pratique. Au total, 4 cours obligatoires (21 crédits) sont rattachés à cette séquence : TSOC3103 *Travail social personnel*, TSOC3113 *Travail social des groupes*, TSOC3133 *Travail social collectif I* et TSOC5112 *Stage de formation pratique II* (12 crédits). Trois (3) cours optionnels de la discipline principale (9 crédits) complètent la formation visée par cette séquence.

Séquence 2 *Développement humain, fonctionnement social et acteurs sociaux*

Les cours qui sont regroupés sous cette séquence sont choisis en fonction d'un objectif de développement des habiletés des étudiantes et des étudiants en ce qui a trait à la description et à l'explication des conduites humaines individuelles et familiales, ainsi que des conduites collectives des acteurs sociaux. Ce sont des cours qui privilégient des dimensions spécifiques à l'intervention de travail social, soit la compréhension des facteurs endogènes et exogènes, comme la dynamique interne de la personne ainsi que celle de la famille, du groupe et de la communauté. Cette deuxième séquence comprend un (1) cours obligatoire (3 crédits) : TSOC3203 *Dynamiques familiales*. Un cours à option (3 crédits) de la liste D s'ajoute à cette séquence. Cette liste comprend des cours de niveau 3000 et 4000 de la discipline principale et un cours de psychologie, soit PSYC2900 *Comportement anormal*.

Séquence 3 *Déterminants professionnels et institutionnels de la pratique*

Les cours de cette séquence visent à communiquer des connaissances et à développer des habiletés d'analyse et de réflexion critique en ce qui a trait aux normes et valeurs professionnelles, aux lois sociales, aux politiques sociales, aux programmes sociaux qui servent d'encadrement institutionnel aux pratiques d'intervention. La troisième séquence compte 4 cours obligatoires (12 crédits) : TSOC3313 *Évolution du TS et des s. soc.*, TSOC4303 *Droit et travail social*, TSOC4313 *Éthique du travail social* et TSOC5303 *État et programmes sociaux*.

Séquence 4 *Recherche en travail social : Intégration des démarches de recherche et d'intervention*

Les cours regroupés dans cette séquence ont pour objectif de favoriser l'acquisition des éléments théoriques et méthodologiques essentiels à la recherche en travail social. Les liens entre le processus de recherche et le processus d'intervention sont mis en évidence; les activités de cette séquence favorisent les habiletés de distanciation, d'analyse et de synthèse. Cette séquence comprend quatre (4) cours (12 crédits) : TSOC4403 *Recherche en TS*, TSOC4413 *Séminaire de recherche en TS*, TSOC5403 *Séminaire de synthèse* et TSOC5413 *Mémoire de fin d'études*.

DISTRIBUTION DES COURS SELON LES SÉQUENCES

Séquence 1	Séquence 2
Méthodes et modèles d'intervention en travail social	Développement humain, fonctionnement social et acteurs sociaux
Cours obligatoires de la discipline principale : 21 cr. Cours optionnels de la discipline principale : 9 cr.	Cours obligatoire de la discipline principale : 3 cr Cours optionnel de la discipline principale ou connexe : 3 cr.
TSOC3103 Travail social personnel (3 cr.) TSOC3113 Travail social des groupes (3 cr.) TSOC3133 Travail social collectif I (3 cr.) TSOC5112 Stage de formation pratique II (12 cr.) Trois (3) cours optionnel (9 crédits) en travail social (liste C) complètent la formation visée par cette séquence.	TSOC3203 Dynamiques familiales (3 cr.) Un cours optionnel (3 crédits) de la liste D complète la formation visée par cette séquence.
Séquence 3	Séquence 4
Déterminants professionnels et institutionnels de la pratique	Recherche-action : intégration des démarches de recherche et d'intervention
Cours obligatoires de la discipline principale : 12 cr.	Cours obligatoires de la discipline principale : 12 cr.
TSOC3313 Évolution du TS et des s. soc. (3 cr.) TSOC4303 Droit et travail social (3 cr.) TSOC4313 Éthique du travail social (3 cr.) TSOC5303 État et programmes sociaux (3 cr.)	TSOC4403 Recherche en travail social (3 cr.) TSOC4413 Séminaire de recherche en TS (3 cr.) TSOC5403 Séminaire de synthèse (3 cr.) TSOC5413 Mémoire de fin d'études (3 cr.)

3.2 Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale

Le Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail) ne compte potentiellement qu'un seul cours (3 crédits) d'une discipline connexe, la psychologie, soit PSYC2900. Il est à noter qu'étant donné le fait que les étudiantes et étudiants ont déjà fait des études postsecondaires et d'une expérience pertinente de travail, elles ou ils bénéficient déjà d'une formation riche de la contribution des disciplines connexes au travail social.

3.3 Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option). (Faire accompagner du formulaire approprié.)

Formation fondamentale	60 cr.
Discipline principale (cours obligatoires)	48 cr.
TSOC3103 Travail social personnel	3 cr.
TSOC3113 Travail social des groupes	3 cr.
TSOC3133 Travail social collectif I	3 cr.
TSOC3203 Dynamiques familiales	3 cr.
TSOC3313 Évolution du TS et des s. soc	3 cr.
TSOC4303 Droit et travail social	3 cr.
TSOC4313 Éthique du travail social	3 cr.
TSOC4403 Recherche en travail social	3 cr.
TSOC4413 Séminaire de recherche en TS	3 cr.
TSOC5112 Stage de formation pratique II	12 cr.
TSOC5303 État et programmes sociaux	3 cr.
TSOC5403 Séminaire de synthèse	3 cr.
TSOC5413 Mémoire de fin d'études	3 cr.

Discipline principale ou connexe (cours à option) ¹	9 cr.
Choisir 9 crédits parmi les cours de travail social suivants (liste C) :	3 cr.
TSOC4105 Études en intervention	3 cr.
TSOC4115 Alcoolisme et toxicomanies	3 cr.
TSOC4123 Intervention féministe	3 cr.
TSOC4133 Médiation familiale	3 cr.
TSOC4125 TS et santé mentale	3 cr.
TSOC4135 TS, sexualité et abus sexuel	3 cr.
TSOC4145 TS et protection de l'enfance	3 cr.
TSOC4153 Thérapie familiale	3 cr.
TSOC4155 Intervention interculturelle	3 cr.
TSOC4163 Séminaire professionnel	3 cr.
TSOC4165 TS et vieillissement	3 cr.
TSOC4173 TS auprès d'enfants et d'ados	3 cr.
TSOC4175 TS en contexte de violence	3 cr.
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants (liste D) :	3 cr.
TSOC3303 Politiques et sécurité sociales (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)	3 cr.
TSOC4003 Approches contemporaines en TS (PR : TSOC3109)	3 cr.
TSOC4203 Analyse des problèmes sociaux (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)	3 cr.
TSOC4213 TS, femmes et changement social (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)	3 cr.
TSOC4223 Groupes et solidarités (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)	3 cr.
TSOC4233 Travail social collectif II	3 cr.
Discipline connexe	
PSYC2900 Comportement anormal	3 cr.

¹ Parmi les 20 cours optionnels des listes C et D, un seul provient d'une discipline connexe, soit PSYC2900.

4. **La formation générale**

Cette partie de l'Énoncé de programme constitue la justification des moyens utilisés pour répondre aux exigences de la formation générale. Les cours, activités ou contenus de cours qui permettent la réalisation de chaque objectif sont décrits. Les cas où les cours de la formation fondamentale répondent aux exigences de la formation générale sont clairement indiqués et expliqués.

Puisque le programme s'adresse spécifiquement aux personnes ayant une formation postsecondaire d'au moins deux ans complétée et réussie, avec une moyenne cumulative équivalente à au moins 2,5 sur 4,3, et possédant un minimum de 8 ans d'expérience dans des postes rémunérés rattachés au travail social, ce programme ne comporte aucun objectif de formation générale. En ce sens, l'École de travail social considère que les candidates et candidats à ce programme accéléré ont atteint les objectifs de formation générale dans le cadre de leurs études et des expériences de travail cumulées, et cela, sans égard à la discipline ou à l'institution postsecondaire dans laquelle elles ou ils ont fait leurs études ou acquis leur expérience de travail. Le fait d'imposer des objectifs de formation générale aux étudiantes et étudiants de ce programme aurait pour effet de prolonger la durée des études, ce qui aurait sans doute des répercussions négatives sur le recrutement.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMMEPrésenté par Faculté/École : Faculté des arts et des sciences sociales

Le 22 mars 2014

Département : École de travail socialNom du programme : Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel		Proposition de modification	
1^{re} ANNÉE		1^{re} ANNÉE	
<i>OBLIGATOIRES</i> 27 CR.		FORMATION FONDAMENTALE : Discipline principale : cours obligatoires	
TSOC1103	Travail social personnel 3	TSOC3103	Travail social personnel 3 cr.
TSOC1113	Travail social des groupes 3	TSOC3113	Travail social des groupes 3 cr.
TSOC1133	Travail social collectif 3	TSOC3133	Travail social collectif I 3 cr.
TSOC1203	Dynamiques familiales 3	TSOC3203	Dynamiques familiales 3 cr.
TSOC1313	Évolution du TS et des s. soc. 3	TSOC3313	Évolution du TS et des s. soc. 3 cr.
TSOC2303	Droit et travail social 3	TSOC4303	Droit et travail social 3 cr.
TSOC2313	Éthique du travail social 3	TSOC4313	Éthique du travail social 3 cr.
TSOC2403	Recherche-action en TS 3	TSOC4403	Recherche en travail social 3 cr.
TSOC2413	Séminaire de recherche-action 3	TSOC4413	Séminaire de recherche en TS 3 cr.
<i>OPTION</i> 6 CR.			
Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste C. Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste D.			
TOTAL 33 CR.		Discipline principale : cours à option Choisir 3 crédits de cours à option TSOC (voir liste C) 3 CR.	
		Discipline principale ou connexe : cours à option Choisir 3 crédits de cours à option (voir liste D) 3 CR.	
		TOTAL 33 CR.	
2^e ANNÉE		2^e ANNÉE	
<i>OBLIGATOIRES</i> 21 CR.		FORMATION FONDAMENTALE : Discipline principale : cours obligatoires	
TSOC3112	Stage de formation pratique II 12	TSOC5112	Stage de formation pratique II 12 cr.
TSOC3305	État et programmes sociaux 3	TSOC5303	État et programmes sociaux 3 cr.
TSOC3403	Séminaire de synthèse 3	TSOC5403	Séminaire de synthèse 3 cr.
TSOC3413	Mémoire de fin d'études 3	TSOC5413	Mémoire de fin d'études 3 cr.
<i>OPTION</i> 6 CR.			
Choisir 6 crédits parmi les cours de la liste C.			
TOTAL 27 CR.		Discipline principale : cours à option Choisir 6 crédits de cours à option TSOC (voir liste C) 6 CR.	
GLOBAL 60 CR.		TOTAL 27 CR.	
		GLOBAL 60 CR.	
Cours à option :		Cours à option	
Liste C		Liste C	
TSOC2105	Études en intervention	TSOC4105	Études en intervention
TSOC2115	Alcoolisme et toxicomanies	TSOC4115	Alcoolisme et toxicomanies
TSOC2123	Intervention féministe	TSOC4123	Intervention féministe
TSOC2133	Médiation familiale	TSOC4133	Médiation familiale
TSOC2125	TS et santé mentale	TSOC4125	TS et santé mentale
TSOC2135	TS, sexualité et abus sexuel	TSOC4135	TS, sexualité et abus sexuel
TSOC2143	Travail social familial	TSOC4145	TS et protection de l'enfance
TSOC2145	TS et protection de l'enfance	TSOC4153	Thérapie familiale
TSOC2153	Thérapie familiale	TSOC4155	Intervention interculturelle
TSOC2155	Intervention interculturelle	TSOC4163	Séminaire professionnel
TSOC2163	Séminaire professionnel	TSOC4165	TS et vieillissement
TSOC2165	TS et troisième âge	TSOC4173	TS auprès d'enfants et d'ados
TSOC2175	TS et violence familiale	TSOC4175	TS en contexte de violence

Liste D		Liste D	
PSYC2900	Comportement anormal	PSYC2900	Comportement anormal
TSOC1305	Politiques et sécurité sociales (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)	TSOC3303	Politiques et sécurité sociales (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)
TSOC2103	Intervention psychosociale (PR : TSOC-3109)	TSOC4103	Intervention psychosociale (PR : TSOC-3109)
TSOC2203	Analyse des problèmes sociaux (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)	TSOC4203	Analyse des problèmes sociaux (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)
TSOC2213	TS, femmes et changement social (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)	TSOC4213	TS, femmes et changement social (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)
TSOC2223	Groupes et solidarités (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)	TSOC4223	Groupes et solidarités (PR : 9 crédits en TSOC, ECON, GERO, PSYC, SCPO OU SOCI ou l'équivalent)
		TSOC4233	Travail social collectif II

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme
Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail)
- 1.2 Unité responsable
Faculté des arts et des sciences sociales (École de travail social)
- 1.3 Diplôme accordé
B.T.S.
- 1.4 Durée du programme
2 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme
Moncton
- 1.6 Contingentement
50 personnes par année pour l'ensemble des admissions au BTS
- 1.7 Date d'entrée en vigueur
1^{er} juillet 2016

2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)
S'adressant aux personnes ayant une formation postsecondaire d'au moins deux ans et possédant 8 années ou plus d'expérience rémunérée rattachée au travail social, ce programme forme des travailleuses et des travailleurs sociaux valorisant la justice sociale et le respect de la dignité humaine. Il les prépare à accompagner des populations cibles à mobiliser leurs ressources et celles de leur milieu afin d'améliorer leurs conditions de vie et de trouver des solutions à leurs problèmes.
- 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)
Les stratégies pédagogiques permettant l'atteinte des objectifs de formation professionnelle en travail social varient selon la nature des cours et des objectifs visés. Les contenus théoriques sont plutôt offerts sous forme de cours magistraux en ayant toujours le souci d'assurer la capacité de tisser des liens théorie-pratique. Les cours méthodologiques combinent souvent la formule magistrale, les jeux de rôles, les études de cas, les ateliers (activités en petits groupes) ou encore la formule plénière favorisant une pédagogie interactive. Le format séminaire est offert dans le cadre d'un cours obligatoire par année.
- 2.3 Conditions d'admission
- Pour que leur dossier puisse être étudié par l'École de travail social en vue de l'admission au programme de baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail), les candidates et les candidats doivent satisfaire aux exigences suivantes :
- avoir une formation postsecondaire, en travail social ou dans une discipline connexe, d'au moins deux ans complétée et réussie avec une moyenne cumulative équivalente à au moins 2,5 sur 4,3;

- posséder un minimum de 8 ans d'expérience dans des postes rémunérés rattachés au travail social.

Les demandes d'admission sont évaluées sur la base des critères suivants :

- la moyenne cumulative de leur formation postsecondaire est le critère principal et les meilleurs dossiers reçoivent la priorité;
- l'École peut aussi prendre en considération certains types de capacités et aptitudes en regard des exigences de la pratique sociale. Cette prise en compte est basée, d'une part sur un dossier personnel faisant état d'expériences de formation, de travail et de bénévolat et, d'autre part, sur un examen écrit ou oral.

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ; autres)

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)¹

Formation fondamentale

Discipline principale

Cours obligatoires

TSOC3103	Travail social personnel	3 cr.
TSOC3113	Travail social des groupes	3 cr.
TSOC3133	Travail social collectif I	3 cr.
TSOC3203	Dynamiques familiales	3 cr.
TSOC3313	Évolution du TS et des s. soc	3 cr.
TSOC4303	Droit et travail social	3 cr.
TSOC4313	Éthique du travail social	3 cr.
TSOC4403	Recherche en travail social	3 cr.
TSOC4413	Séminaire de recherche en TS	3 cr.
TSOC5112	Stage de formation pratique II	12 cr.
TSOC5303	État et programmes sociaux	3 cr.
TSOC5403	Séminaire de synthèse	3 cr.
TSOC5413	Mémoire de fin d'études	3 cr.
		48 cr.

Cours à option

Choisir 9 crédits parmi les cours TSOC suivants (liste C) :

TSOC4105	Études en intervention	3
TSOC4115	Alcoolisme et toxicomanies	3
TSOC4123	Intervention féministe	3
TSOC4125	TS et santé mentale	3
TSOC4133	Médiation familiale	3
TSOC4135	TS, sexualité et abus sexuel	3
TSOC4145	TS et protection de l'enfance	3
TSOC4153	Thérapie familiale	3
TSOC4155	Intervention interculturelle	3
TSOC4163	Séminaire professionnel	3
TSOC4165	TS et vieillissement	3
TSOC4173	TS auprès d'enfants et d'ados	3
TSOC4175	TS en contexte de violence	3
		9 cr.

¹ Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

Discipline principale ou connexe

Cours à option

Choisir 3 crédits parmi les cours suivants (liste D)² :

PSYC2900	Comportement anormal	3 cr.
TSOC3303	Politiques et sécurité sociales	3 cr.
TSOC4003	Approches contemporaines en TS	3 cr.
TSOC4203	Analyse des problèmes sociaux	3 cr.
TSOC4213	TS, femmes et changement social	3 cr.
TSOC4223	Groupes et solidarités	3 cr.
TSOC4233	Travail social collectif II	3 cr.
		3 cr.
Total de la discipline principale et connexe		60 CR.

TOTAL DE LA FORMATION FONDAMENTALE 60 CR.

TOTAL GLOBAL 60 CR.

3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant :

- CPR-1 Énoncé de programme
- CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)
- CPR-2 Proposition de modification d'un programme
- CPR-3 Proposition d'un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours
- CPR-5 Modification d'un cours existant
- CPR-6 Abolition d'un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)
- CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)
- CPR-11 Feuille de route

² Parmi les 20 cours optionnels des listes C et D, un seul provient d'une discipline connexe, soit PSYC2900.

Nom : _____ NI : _____

Feuille de route pour le programme de Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail)**Tableau 1 : Tableau des cours par année**

Première année (33 crédits)		Cr.	Note
I. Formation fondamentale			
A. Discipline principale – Cours obligatoires			
TSOC3103	Travail social personnel	3	
TSOC3113	Travail social des groupes	3	
TSOC3133	Travail social collectif I	3	
TSOC3203	Dynamiques familiales	3	
TSOC3313	Évolution du TS et des s.soc.	3	
TSOC4303	Droit et travail social	3	
TSOC4313	Éthique du travail social	3	
TSOC4403	Recherche en travail social	3	
TSOC4413	Séminaire de recherche en TS	3	
Discipline principale – Cours à option			
Choisir 3 crédits parmi les cours à option TSOC de la liste C (voir note 1)		3	
Discipline principale ou connexe – Cours à option			
Choisir 3 crédits parmi les cours à option de la liste D (voir note 2)		3	

Deuxième année (27 crédits)		Cr.	Note
I. Formation fondamentale			
A. Discipline principale – Cours obligatoires			
TSOC5112	Stage de formation pratique II	12	
TSOC5303	État et programmes sociaux	3	
TSOC5403	Séminaire de synthèse	3	
TSOC5413	Mémoire de fin d'études	3	
Discipline principale – Cours à option			
Choisir 6 crédits parmi les cours à option TSOC de la liste C (voir note 1)		6	

Note 1 : Liste C – cours à option TSOC

- TSOC4105 Études en intervention
- TSOC4115 Alcoolisme et toxicomanies
- TSOC4123 Intervention féministe
- TSOC4125 TS et santé mentale
- TSOC4133 Médiation familiale
- TSOC4135 TS, sexualité et abus sexuel
- TSOC4145 TS et protection de l'enfance
- TSOC4153 Thérapie familiale
- TSOC4155 Intervention interculturelle
- TSOC4163 Séminaire professionnel
- TSOC4165 TS et vieillissement
- TSOC4173 TS auprès d'enfants et d'ados
- TSOC4175 TS en contexte de violence

Note 2 : Liste D – cours à option TSOC

- PSYC2900 Comportement anormal
- TSOC3303 Politiques et sécurité sociales
- TSOC4103 Intervention psychosociale
- TSOC4203 Analyse des problèmes sociaux
- TSOC4213 TS, femmes et changement social
- TSOC4223 Groupes et solidarités
- TSOC4233 Travail social collectif II

3. **CONDITIONS DE MAINTIEN AU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN TRAVAIL SOCIAL (PROGRAMME RÉGULIER)**

R : 13-CPR-151106

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les conditions de maintien proposées pour le programme de Baccalauréat en travail social (programme régulier). »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les conditions de maintien proposées pour le programme de Baccalauréat en travail social (programme régulier). »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Faculté des arts et des sciences sociales
École de travail social

Le 9 février 2015

FACULTÉ DES ARTS
ET DES SCIENCES SOCIALES
13 FEV. 2015
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Madame Lisa Roy, doyenne
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton

Objet : Modification de conditions d'admission

Madame la doyenne,

Vous trouverez, ci-joint, une proposition de modification de conditions d'admission pour le programme de baccalauréat en travail social que nous souhaitons qui soit traité à notre prochaine réunion du Conseil de la faculté.

En effet, c'est à sa réunion du 17 novembre dernier que les membres de l'Assemblée de l'École de travail social ont voté, à l'unanimité, de faire passer la note minimale exigée comme condition d'admission au programme de baccalauréat en travail social de 2.0 à 2.3. La principale raison qui motive cette modification est de nature académique. Elle réside dans le fait que les étudiantes et étudiants dont la moyenne est de très peu supérieure à 2.0 et qui entrent au programme spécialisé (baccalauréat en travail social) éprouvent souvent de la difficulté dans les cours du premier semestre de la 3^e année. Cette situation les met parfois en position d'échec et dans l'impossibilité de poursuivre au deuxième semestre avec le stage de formation pratique, trois des cinq cours du semestre d'automne étant préalables au stage. De plus, il nous semble que cette modification aurait dû être faite au moment où la moyenne maximale est passée de 4.0 à 4.3. Par ailleurs, une recommandation d'un évaluateur du programme invitait l'équipe de l'École à une réflexion qui a conduit à cette modification.

.../2

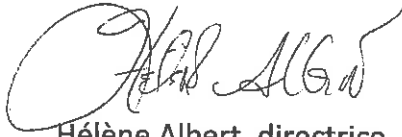
18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4181
Télécopieur : 506.858.4508

ets@umoncton.ca
www.umoncton.ca/umcm-fass-travail-social

De plus, nous avons ajouté une condition particulière sur le CPR10 pour que soit clairement indiqué dans le répertoire le fait qu'un échec ou un retrait du stage de formation pratique I (TSOC3109) entraîne la nécessité d'un retrait du cours concomitant à ce stage, soit le TSOC3123 – Séminaire d'intégration. Cette précision au répertoire évitera l'impression de toute ambiguïté.

Je vous prie d'accepter, Madame la doyenne, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Hélène Albert, directrice
École de travail social



UNIVERSITÉ DE MONCTON
UNIVERSITY OF MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales
École de travail social

Le 7 avril 2015

FACULTÉ DES ARTS
ET DES SCIENCES SOCIALES

08 AVRIL 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Madame Lisa Roy, doyenne
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton

Objet : Modification aux conditions de maintien au Baccalauréat en travail social

Madame la doyenne,

Vous trouverez ci-joint, une proposition de modification aux conditions de maintien au programme de Baccalauréat en travail social.

En effet, c'est à sa réunion du 23 mars dernier que les membres de l'Assemblée de l'École de travail social ont décidé, par un vote unanime, de recommander le changement des conditions de maintien au programme de baccalauréat en travail social, pour assurer une plus grande cohérence avec la nouvelle condition d'admission qui a récemment été recommandée, soit de passer de 2,00 à 2,30. Vous trouverez, ci-joint, le CPR10 faisant état du libelle des changements proposés.

En espérant le tout conforme, je vous prie d'accepter, Madame la doyenne, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Hélène Albert, directrice
École de travail social

PJ

UNIVERSITÉ DE MONCTON
UNIVERSITY OF MONCTON

UNIVERSITÉ DE MONCTON
UNIVERSITY OF MONCTON

UNIVERSITÉ DE MONCTON
UNIVERSITY OF MONCTON



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales
Bureau de la doyenne

Le 14 septembre 2015

Monsieur André Samson, président
Comité des programmes
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Université de Moncton

Objets :

- *Modification à la **condition d'admission** au programme des **années préparatoires** en travail social,
- *Modification à la **condition d'admission** au programme de **Baccalauréat** en travail social
- *Modification à la **condition de maintien** au programme de **Baccalauréat** en travail social.

Monsieur le Président,

Par la présente, je réagis aux questions posées par le Comité des programmes lors des réunions du 16 avril et du 11 juin 2015 concernant les éléments cités en objets et qui sont intimement liés. Tel que proposé dans le procès-verbal de la réunion du 11 juin, il aurait été souhaitable que je sois invitée à discuter de ces points de vive voix lors de la réunion du 30 septembre, mais comme je serai en déplacement vers l'ouest du pays pour un colloque cette journée, je tenterai de fournir des compléments d'information très détaillés en souhaitant que vous saurez reconnaître le bien-fondé de nos demandes et pour qu'elles puissent être mises en œuvre le plus rapidement possible pour le bénéfice des étudiantes et étudiants et afin d'assurer un meilleur rayonnement de nos programmes de 1^{er} cycle en travail social.

Condition d'admission aux années préparatoires en travail social

En ce qui concerne la première question posée autour de la modification à la condition d'admission à savoir si cette recommandation a reçu l'aval du Conseil de faculté, je peux confirmer que notre demande émane d'une recommandation du Conseil de faculté du 19 janvier 2015. Je comprends difficilement que les membres du CPR puissent en avoir douté.

Toujours en lien avec la modification de la condition d'admission pour le programme des années préparatoires, nous avons retenu les commentaires fréquents depuis plusieurs

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4018 ou 4183
Télécopieur : 506.858.4166 ou 4508

arts-scsoc@umoncton.ca
www.umoncton.ca

années de la part des agents de recrutement de notre institution ainsi que des conseillères et conseillers en orientation des écoles secondaires nous indiquant que plusieurs élèves des écoles secondaires n'ayant pas la condition d'admission B souhaiteraient accéder au programme des années préparatoires en travail social. Encore lors de notre rencontre avec les conseillers en orientation et les agents de recrutement de nos trois campus le jeudi 10 septembre dernier, cette question est revenue sur la table suscitant des échanges enflammés sur l'importance de pouvoir donner la chance aux coureurs.

Attendu que la Faculté des arts et des sciences sociales souhaite contribuer aux efforts de recrutement, en particulier en ces temps difficiles où les inscriptions sont à la baisse à l'Université de Moncton, nous avons évalué la possibilité de diminuer nos exigences pour l'entrée aux années préparatoires. Nous nous sommes d'abord penchés sur la question à savoir ce qui avait motivé, depuis plusieurs années, l'exigence de la condition d'admission B. Nous avons ainsi réalisé que c'était en partie pour assurer que les étudiantes et étudiants admis aient acquis le même niveau académique que celles et ceux des programmes en sciences sociales compte tenu du fait que les années préparatoires en travail social sont constituées principalement de cours provenant de ces disciplines. Or, au cours des dernières années, à l'exception des programmes en économie, la condition d'admission à ces programmes est passée de la condition d'admission B à la condition d'admission A, et ce suite à des modifications au régime pédagogique au niveau secondaire. Il est donc logique de dire que les étudiantes et étudiants satisfaisant la condition d'admission A devraient normalement pouvoir réussir les cours des années préparatoires en sciences sociales sans problème.

Comme pour tous programmes d'études, nous souhaitons aussi recruter les étudiantes et étudiants qui possèdent un certain niveau d'aptitudes académiques et dans le cas du travail social, s'ajoute à cela l'importance d'avoir un profil satisfaisant aux exigences de la profession. Nous considérons que la condition d'admission B ne peut à elle seule être déterminante de ces éléments. Ainsi nous considérons que le processus d'admission au baccalauréat devient très important pour ces enjeux. C'est pourquoi nous avons récemment implanté les mini-entrevues obligatoires pour toutes les étudiantes et tous les étudiants voulant accéder au programme de baccalauréat. Ces entrevues nous permettent d'évaluer le potentiel des étudiantes et étudiants au-delà des résultats académiques de manière plus qualitative. Les résultats de ces entrevues s'ajoutent dorénavant à la moyenne cumulative des années préparatoires lorsque vient le temps d'admettre les étudiantes et étudiants au programme de baccalauréat.

Donc, s'il est vrai que la Faculté des arts et des sciences se préoccupe du recrutement, il est aussi vrai que nous avons considéré les aspects académiques avant de proposer cette modification au Comité des programmes.

Conditions d'admission au Baccalauréat en travail social

Nous débiterons en citant les recommandations 3 et 4 du Conseil des gouverneurs dans le cadre de l'évaluation du programme de baccalauréat qui s'est conclu en décembre 2014 :

RECOMMANDATION 3

Que l'École de travail social étudie la performance des étudiantes et des étudiants ayant une note avoisinante à 2,0 dans les années préparatoires au programme de Baccalauréat en travail social afin de voir s'il y a une incidence quant à leur performance une fois inscrits audit programme.

RECOMMANDATION 4

Que l'École de travail social examine différents moyens d'améliorer son processus de sélection au-delà de la moyenne académique (c.-à-d. dossier personnel, entrevue, etc.) de façon à mieux cerner les aptitudes des étudiantes et des étudiants au travail social. Cet examen devra prendre en considération le rapport coût-bénéfice de tels changements.

La proposition de modification de la condition d'admission découle en partie de ces deux recommandations. En effet, les professeures et professeurs de l'École de travail social, sans avoir compilé de données statistiques, sont unanimes pour dire que les étudiantes et étudiants dont la moyenne cumulative avoisinait 2,0 à la fin des années préparatoires éprouvaient plus de difficulté que ceux dont la moyenne cumulative était plus élevée. De plus, tel qu'indiqué plus haut dans la lettre, nous nous préoccupons des aptitudes de nos étudiantes et étudiants afin d'assurer que celles et ceux qui accéderont à la profession soient le mieux outillés possible afin de pouvoir s'épanouir dans cette difficile carrière. Une moyenne cumulative de 2,3 sera un très bon indicateur du potentiel académique des étudiantes et étudiants, alors que les résultats des mini-entrevues obligatoires nous permettra de mieux cerner les autres aptitudes essentielles. Nous considérons que ce nouveau mode d'admission au programme favorisera un recrutement d'étudiantes et étudiants mieux outillés pour la réussite de leurs études et pour accéder à la profession. Comme le programme est contingenté à 50 nouvelles inscriptions par année, que nous avons toujours plus de demandes que de sièges disponibles et que le nombre de demandes risque d'augmenter si nous sommes en mesure de pouvoir admettre les étudiantes et étudiants aux années préparatoires avec la condition d'admission A, nous sommes convaincus de pouvoir assurer des cohortes de 50 étudiantes et étudiants annuellement.

En ce qui concerne la rétention des étudiantes et étudiants qui ne pourront pas accéder au programme de baccalauréat en raison d'une moyenne cumulative inférieure à 2,3, nous ferons comme nous l'avons toujours fait, soit de les aider à s'orienter vers d'autres programmes offerts par notre institution en misant sur les programmes de notre faculté si possible étant donné qu'il est dans l'intérêt de la Faculté de maintenir de bons taux de rétention. Bien sûr, les aptitudes et intérêts des étudiantes et étudiants seront mis au premier plan dans le cadre de ces réorientations. Nous mentionnons que, parmi d'autres, la flexibilité qu'offre le nouveau programme d'études individualisées sera parfait pour celles et ceux que se verraient intéressés à poursuivre leurs études universitaires tout en faisant reconnaître un maximum de crédits accumulés durant les années préparatoires.

Incidentement, nous sommes très heureux de pouvoir répondre favorablement aux recommandations du Conseil des gouverneurs citées plus haut dans le but d'assurer un corps étudiant de qualité, ce qui aura un impact positif sur la qualité de ce programme de

nature professionnelle qui, nous vous le rappelons, est soumis à une accréditation nationale.

→ **Condition de maintien au programme de baccalauréat**

Tel qu'expliqué dans la lettre initiale proposant cette modification, il s'agit d'assurer une meilleure cohérence avec la demande de modification de condition d'admission dont il est question plus haut. Incidemment, cette demande de modification de la condition de maintien n'est valide que si le Comité des programmes donne l'aval à notre recommandation de modification à la condition d'admission au programme de baccalauréat.

Je souhaite que les membres du Comité des programmes sauront reconnaître que ces propositions de modifications sont présentées dans le cadre d'une planification académique réfléchie dont les enjeux touchent à la fois aux aspects académiques des programmes ainsi qu'à leur pouvoir d'attraction dans un monde universitaire concurrentiel.

Vous remerciant de l'attention qui sera portée à notre demande, et confiante d'un appui favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments distingués.



Lisa Roy
Doyenne
Faculté des arts et des sciences sociales

c.c. Jean-François Thibault, Vice-doyen, Faculté des arts et des sciences sociales
Chantal H. Bourassa, directrice, École de travail social

40/13-14

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme
Baccalauréat en travail social (programme régulier)
- 1.2 Unité responsable
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé
B.T.S.
- 1.4 Durée du programme
3 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme
Moncton
- 1.6 Contingentement
50 personnes par année pour l'ensemble des admissions au BTS
- 1.7 Date d'entrée en vigueur
1^{er} juillet 2016

2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)
Le programme de Baccalauréat en travail social forme les étudiantes et étudiants à devenir des travailleuses et travailleurs sociaux généralistes qui sauront valoriser le potentiel des personnes faisant appel à leurs services, leurs actions étant guidées par les valeurs du travail social, notamment la justice sociale et le respect de la dignité humaine. Il les prépare à aider les populations cibles (individus, familles, groupes, collectivités) à mobiliser leurs propres ressources et celles de leur milieu afin d'améliorer leurs conditions de vie et de trouver des solutions à leurs problèmes.
- 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)
Les stratégies pédagogiques permettant l'atteinte des objectifs de formation professionnelle en travail social varient selon la nature des cours et des objectifs visés. Les contenus théoriques sont plutôt offerts sous forme de cours magistraux en ayant toujours le souci d'assurer la capacité de tisser des liens théorie-pratique. Les cours méthodologiques combinent souvent la formule magistrale, les jeux de rôles, les études de cas, les ateliers (activités en petits groupes) ou encore la formule plénière favorisant une pédagogie interactive. Le format séminaire, soit l'enseignement à des groupes plus petits, est offert dans le cadre d'un cours obligatoire par année.

2.3 Conditions d'admission

Pour que leur dossier puisse être étudié par l'École de travail social en vue de l'admission au programme de Baccalauréat en travail social, les candidates et les candidats doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- avoir terminé les deux années préparatoires au Baccalauréat en travail social;
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,30 sur une échelle de 4,30 durant leurs études universitaires.

Les demandes d'admission sont évaluées sur la base des critères suivants :

- la moyenne cumulative universitaire est le critère principal et les meilleurs dossiers reçoivent la priorité;
- l'École peut aussi prendre en considération certains types de capacités et aptitudes en regard des exigences de la pratique sociale. Cette prise en compte est basée, d'une part sur un dossier personnel faisant état d'expériences de formation, de travail et de bénévolat et, d'autre part, sur un examen écrit ou oral.

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ; autres)

Condition particulière :

En cas d'interruption ou d'échec du *Stage de formation pratique I* (TSOC3109), l'étudiante ou l'étudiant devra se retirer du cours TSOC3123 *Séminaire d'intégration*. Si une reprise du stage lui est autorisée, l'étudiante ou l'étudiant devra aussi reprendre le cours TSOC3123 *Séminaire d'intégration*, qui est concomitant au stage.

Conditions de maintien :

L'accès au Stage de formation pratique I (TSOC3109) est réservé aux étudiantes et aux étudiants ayant obtenu une moyenne pondérée de 2,30 et plus à la session d'automne.

Outre cette exception, l'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne pondérée d'au moins 2,00 par session et une moyenne cumulative d'au moins 2,30.

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)¹

Formation fondamentale

Discipline principale

Cours obligatoires

TSOC3103	Travail social personnel	3
TSOC3109	Stage de formation pratique I	9
TSOC3113	Travail social des groupes	3
TSOC3123	Séminaire d'intégration	3
TSOC3133	Travail social collectif I	3
TSOC3203	Dynamiques familiales	3
TSOC3303	Politiques & sécurité sociales	3
TSOC3313	Évolution du TS et des s. soc.	3
TSOC4003	Approches contemporaines en TS	3
TSOC4203	Analyse des problèmes sociaux	3
TSOC4213	TS, femmes & changement social	3
TSOC4303	Droit et travail social	3
TSOC4313	Éthique du travail social	3
TSOC4403	Recherche en travail social	3
TSOC4413	Séminaire de recherche en TS	3
TSOC5112	Stage de formation pratique II	12
TSOC5303	État et programmes sociaux	3
TSOC5403	Séminaire de synthèse	3
TSOC5413	Mémoire de fin d'études	3
		72 cr.

¹ Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

Cours à option 12 CR.

Choisir 12 crédits parmi les cours suivants :

TSOC4105	Études en intervention	3
TSOC4115	Alcoolisme et toxicomanies	3
TSOC4123	Intervention féministe	3
TSOC4125	TS et santé mentale	3
TSOC4133	Médiation familiale	3
TSOC4135	TS, sexualité et abus sexuel	3
TSOC4145	TS et protection de l'enfance	3
TSOC4153	Thérapie familiale	3
TSOC4155	Intervention interculturelle	3
TSOC4163	Séminaire professionnel	3
TSOC4165	TS et vieillissement	3
TSOC4173	TS auprès d'enfants et d'ados	3
TSOC4175	TS en contexte de violence	3
TSOC4183	TS et populations autochtones	3
TSOC4185	Initiation au TS international	3
TSOC4223	Groupes et solidarités	3
TSOC4233	Travail social collectif II	3

COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 6 CR.

Cours à option 6 CR.

Choisir 6 crédits de niveau 3000 ou 4000 parmi les disciplines ECON, GERO, PHIL, PSYC, SCPO, SOCI et cours suivants ⁽¹⁾ :

SCRE3141	Éthique et religion	3
SCRE4613	Femmes et spiritualité	3
SINF3123	Mort et deuil	3
SINF3223	La personne et l'autosanté	3

(1) ou tout autre cours de niveau 3000 ou 4000 approuvé par l'École de travail social.

GLOBAL **90 CR.**

3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:

- CPR-1 Énoncé de programme
- CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)
- CPR-2 Proposition de modification d'un programme
- CPR-3 Proposition d'un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours
- CPR-5 Modification d'un cours existant
- CPR-6 Abolition d'un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)
- CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)
- CPR-11 Feuille de route

4. MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS DE CYCLE SUPÉRIEUR 22.2, 31 ET 32

R : 15-CPR-151106

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications aux règlements de cycles supérieurs 22.2 – Conditions générales (3^e cycle), 31 – Thèse (2^e cycle), article 31.3.1, et 32 – Thèse (3^e cycle), article 32.4.1. »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications aux règlements de cycles supérieurs 22.2 – Conditions générales (3^e cycle), 31 – Thèse (2^e cycle), article 31.3.1, et 32 – Thèse (3^e cycle), article 32.4.1. »

9/15-16

D132



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON
04 SEP. 2015
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Vice-rectorat adjoint à l'enseignement

Le 3 septembre 2015

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE
04 SEP. 2015
UNIVERSITÉ DE MONCTON

SECRETARIAT GÉNÉRAL
04 SEP. 2015
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur André Samson, président
Comité des programmes
Pavillon Taillon

Objet : Modification aux règlements de cycle supérieur 22.2, 31 et 32

Monsieur,

Veillez prendre note que les modifications aux règlements de cycle supérieur 22.2 – *Conditions générales (3^e cycle)* et 31.3.1 et 32.4.1 – *Direction de l'étudiante ou de l'étudiant* présentées à la RVD du 21 avril 2015 ont reçu l'aval de ses membres.

Je vous prie de faire l'étude de ces projets de règlement au Comité des programmes et de faire le suivi nécessaire au Sénat académique.

Le vice-recteur adjoint à l'enseignement,

Jean-François Richard, Ph. D.

JFR/ds

c.c. Mme Lynne Castonguay, secrétaire générale
Membres de la RVD

p.j.

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4137
Télécopieur : 506.858.4096

jean-francois.richard@umoncton.ca
www.umoncton.ca



01 SEP. 2015

Vice-rectorat adjoint à la recherche et
Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR)

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 18 août 2015

Monsieur André Samson
Président
Comité des programmes
Pavillon Léopold-Taillon
Université de Moncton

Objet : Modification des règlements de cycles supérieurs 22.2, 31 et 32

Monsieur le Président,

Lors de ses deux dernières réunions, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche a adopté les modifications aux règlements de cycles supérieurs 22.2, 31.3.1 et 32.4.1 que lui a proposées le Comité d'étude et de révision. Ces modifications seront présentées à la RVD par le vice-doyen de la FESR, François Vigneau, pour discussion et approbation. Les résolutions présentées au Conseil de la FESR se lisent comme suit :

R-14-CFESR-150311 : Il est proposé par Michel Soucy et appuyé par Marie-Andrée Pelland que la proposition de modification du règlement universitaire 22.2 soit adoptée.

R-15-CFESR-150311 : Il est proposé par Céline Surette et appuyé par Denis Roy que la proposition de modification du règlement universitaire 31.3.1 soit adoptée.

R-16-CFESR-150311 : Il est proposé par Manon LeBlanc et appuyé par Monique Richard que la proposition de modification du règlement universitaire 32.4.1 soit adoptée.

Règlement de cycles supérieurs 22.2 « Conditions générales (3^e cycle) » : La modification au règlement 22.2 d) propose d'abaisser la note minimale exigée à la maîtrise pour le passage direct au doctorat sans compléter la thèse de maîtrise de 4,0 à 3,7. D'abord proposée par l'évaluation externe du Ph. D. en sciences de la vie lors de la mise en œuvre de ce programme (2011), cette modification fait en sorte que le passage direct de la maîtrise au doctorat s'aligne sur la majorité des pratiques à l'échelle du Canada. En effet, à l'heure actuelle, la moyenne exigée à l'Université de Moncton pour le passage direct est supérieure à celles des autres



UNIVERSITÉ DE MONCTON

MONCTON MONCTON SHIPPAGAN

Page 2

Le 18 août 2015

Vice-rectorat adjoint à la recherche et
Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR)

universités. De plus, cette modification a l'avantage de s'inscrire dans la tendance des organismes subventionnaires de favoriser les maîtrises plus courtes et le passage direct par l'octroi de bourses de maîtrise d'une durée d'un an seulement.

Règlement de cycles supérieurs 31. Thèse (2^e cycle), article 31.3.1, et règlement de cycles supérieurs 32. Thèse (3^e cycle), article 32.4.1 : Dans le but de rendre les règlements de cycles supérieurs plus clairs, la Faculté des études supérieures et de la recherche souhaite harmoniser le libellé des articles des règlements des deux cycles qui s'y prêteraient. Or, ces deux règlements sont semblables dans leur sens et leur portée; par conséquent, les modifications proposées harmonisent le libellé. De plus, elles précisent que la condition d'affectation à la direction d'une thèse est le statut de membre de l'Assemblée de la FESR, indépendamment du campus d'appartenance. Les autres modifications à ces deux règlements sont de nature stylistique.

Je reste à l'entière disposition du Comité des programmes pour répondre à toute question et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-rectrice adjointe à la recherche
et doyenne,

Lise Dubois, Ph. D.

LD/ncl

- P.j. 1. Règlement de cycles supérieurs 22.2
2. Règlements de cycles supérieurs 31 et 32

c.c. Monsieur Jean-François Richard, président de la RVD, VRAE

PROPOSITION DE MODIFICATION DE RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES DE CYCLES SUPÉRIEURS

Règlement actuel	Règlement proposé
<p>22.2 Conditions générales (3^e cycle) Pour être admis à un programme de doctorat, les conditions suivantes doivent être réunies :</p> <p>a) Être titulaire d'une diplôme de maîtrise nord-américaine (avec thèse) ou avoir une formation universitaire jugée équivalente par le Comité des études supérieures du programme et la Faculté des études supérieures et de la recherche.</p> <p>b) Avoir réussi les cours ou les séminaires du programme de maîtrise avec une moyenne minimale de B (3,00 sur une échelle dont le maximum est 4,30).</p> <p>c) Faire preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française.</p> <p>d) Par dérogation à l'alinéa 22.2 a), un candidat ou une candidate à la maîtrise dont le dossier est exceptionnel peut, sur recommandation du Comité des études supérieures du programme à la Faculté des études supérieures et de la recherche, être admis à un programme de doctorat sans avoir à soumettre la thèse requise pour l'obtention de la maîtrise. Le maintien d'une moyenne de A dans les cours et les séminaires et la présentation d'un mémoire sont des conditions obligatoires. Le Comité des études supérieures du programme détermine les modalités d'évaluation du mémoire.</p> <p>REMARQUE : L'alinéa 22.2 d) ne s'applique qu'après la période d'implantation (cinq ans) d'un programme de doctorat.</p>	<p>22.2 Conditions générales (3^e cycle) Pour être admis à un programme de doctorat, les conditions suivantes doivent être réunies :</p> <p>a) Être titulaire d'une diplôme de maîtrise nord-américaine (avec thèse) ou avoir une formation universitaire jugée équivalente par le Comité des études supérieures du programme et la Faculté des études supérieures et de la recherche.</p> <p>b) Avoir réussi les cours ou les séminaires du programme de maîtrise avec une moyenne minimale de B (3,00 sur une échelle dont le maximum est 4,30).</p> <p>c) Faire preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française.</p> <p>d) Par dérogation à l'alinéa 22.2 a), un candidat ou une candidate ou un candidat à la maîtrise inscrit à un programme de maîtrise de l'Université de Moncton et dont le dossier est exceptionnel peut, sur recommandation du Comité des études supérieures du programme de doctorat à la Faculté des études supérieures et de la recherche, être admis à un programme de doctorat sans avoir à soumettre la thèse requise normalement exigée pour l'obtention de la par le programme de maîtrise. Le maintien d'une moyenne de A dans les cours et les séminaires cumulative de 3,70 ou plus à la maîtrise et la présentation orale et écrite d'un mémoire d'un projet de thèse de doctorat jugé favorablement par le Comité des études supérieures de doctorat sont des conditions obligatoires de l'admission au doctorat sans soumission de la thèse de maîtrise. Le Comité des études supérieures du programme détermine les modalités d'évaluation du mémoire. Le projet de thèse de doctorat est évalué selon les modalités d'un séminaire de thèse de doctorat.</p> <p>REMARQUE : L'alinéa 22.2 d) ne s'applique qu'après la période d'implantation (cinq ans) d'un programme de doctorat.</p>

Motivation :

Il apparaît opportun d'abaisser la note minimale exigée à la maîtrise pour le passage au doctorat sans compléter la thèse de maîtrise. Les exigences actuelles (moyenne de A : 4,0 ou plus sur 4,3) sont supérieures à celles des autres universités et nuisent à la compétitivité de nos programmes. Ces exigences ne sont pas non plus en phase avec les tendances universitaires actuelles ni avec les organismes subventionnaires (CRSH, CRSNG) qui favorisent le passage direct par l'octroi de bourses de maîtrise d'une durée de un an seulement.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES DE CYCLES SUPÉRIEURS

Règlement actuel	Règlement proposé
31. THÈSE OU MÉMOIRE (2^e CYCLE)	31. THÈSE OU MÉMOIRE (2^e CYCLE)
[...]	[...]
31.3 Direction de l'étudiante ou de l'étudiant	31.3 Direction de l'étudiante ou de l'étudiant
31.3.1 L'étudiante ou l'étudiant inscrit à un programme exigeant une thèse ou un mémoire procède normalement à une entente de principe avec une professeure ou un professeur qui deviendra sa directrice ou son directeur de thèse ou de mémoire, au plus tard à la fin de la session qui suit l'inscription. Une professeure ou un professeur associé peut diriger ou codiriger des thèses de deuxième cycle. Le choix de la directrice ou du directeur de thèse doit être soumis pour approbation au Comité des études supérieures du programme.	31.3.1 L'étudiante ou l'étudiant inscrit à un programme exigeant une thèse ou un mémoire procède normalement à une entente de principe avec une professeure ou un professeur identifie une directrice ou un directeur de thèse parmi les membres de l'Assemblée de la Faculté des études supérieures et de la recherche qui deviendra sa directrice ou son directeur de thèse ou de mémoire, au plus tard à la fin de la session qui suit l'inscription. Une professeure ou un professeur associé peut diriger ou codiriger des thèses de deuxième cycle. Le choix de la directrice ou du directeur de thèse doit être soumis pour est soumis à l'approbation de la Faculté des études supérieures et de la recherche au par le Comité des études supérieures du programme au plus tard à la fin de la première session d'inscription au programme.
[...]	[...]
32. THÈSE (3^e CYCLE)	32. THÈSE (3^e CYCLE)
[...]	[...]
32.4 Direction de l'étudiante ou de l'étudiant	32.4 Direction de l'étudiante ou de l'étudiant
32.4.1 L'étudiante ou l'étudiant choisit une directrice ou un directeur de thèse parmi les membres de l'Assemblée de la Faculté des études supérieures et de la recherche. Avant de fixer son choix, l'étudiante ou l'étudiant aurait tout intérêt à rencontrer les professeures et professeurs du programme, y compris les professeures et professeurs associés, et les membres du Comité des études supérieures du département. Ce choix est soumis à l'approbation du Comité des études supérieures au plus tard avant la fin de la deuxième session suivant l'inscription initiale.	32.4.1 L'étudiante ou l'étudiant choisit identifie une directrice ou un directeur de thèse parmi les membres de l'Assemblée de la Faculté des études supérieures et de la recherche. Avant de fixer son choix, l'étudiante ou l'étudiant aurait tout intérêt à rencontrer les professeures et professeurs du programme, y compris les professeures et professeurs associés, et les membres du Comité des études supérieures du département. Ce Le choix de la directrice ou du directeur de thèse est soumis à l'approbation de la Faculté des études supérieures et de la recherche par le Comité des études supérieures au plus tard avant la fin de la deuxième session suivant l'inscription initiale d'inscription au programme.

Motivation :

Transcrire dans les règlements universitaires la condition d'affectation aux études supérieures (le statut de membre de l'Assemblée de la FESR) comme seule condition pour diriger thèses et mémoires de cycles supérieurs et uniformiser dans ce processus le rôle de la FESR.

Clarification des délais.

Simplification, et harmonisation du libellé entre cycles.

5. **MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS 2 (PROGRAMMES), 2.01 (PROGRAMMES RECONFIGURÉS) ET 1.6.3 (COURS AU CHOIX)**

R : 16-CPR-151106

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications aux règlements 2 – Programmes, 2.01 – Programmes reconfigurés et 1.6.3 – Cours au choix. »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications aux règlements 2 – Programmes, 2.01 – Programmes reconfigurés et 1.6.3 – Cours au choix. »

R : 17-CPR-151106

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création des règlements universitaires 2.10, 2.10.1, 2.10.2 et 2.10.3. »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte la création des règlements universitaires 2.10, 2.10.1, 2.10.2 et 2.10.3. »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Vice-rectorat adjoint à l'enseignement

Le 15 septembre 2015

Monsieur André Samson
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Président du Comité des programmes
Université de Moncton

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON
17 SEP. 2015
UNIVERSITÉ DE MONCTON

10/15-16
SECRETARIAT GÉNÉRAL
17 SEP. 2015
UNIVERSITÉ DE MONCTON
VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE
16 SEP. 2015
UNIVERSITÉ DE MONCTON
VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE
16 SEP. 2015
UNIVERSITÉ DE MONCTON

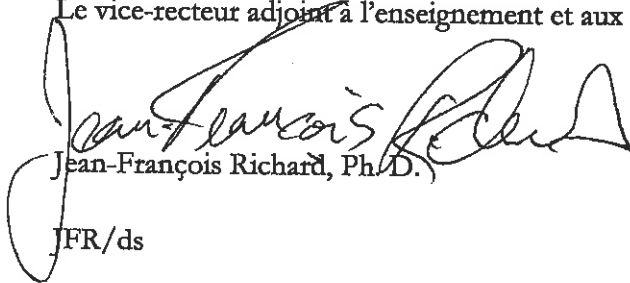
Objet : Règlements en lien avec la reconfiguration des programmes

Monsieur Samson,

Par la présente, je vous achemine un projet de règlements lié à la reconfiguration des programmes, contenant, notamment, un règlement remplaçant le règlement transitoire 2.01 qui fut adopté au Sénat académique en 2012 (SAC-120504) et 2013 (SAC-130503). Ce règlement particulier et les autres présentés dans le document ci-joint sont de mise puisque le déploiement des derniers programmes reconfigurés est prévu à l'automne 2016. La RVD a discuté du contenu de ces propositions et a donné son aval. Vous trouverez en première partie du document ci-joint une mise en contexte en ce qui a trait aux trois propositions mises de l'avant pour votre étude.

Veuillez agréer, Monsieur Samson, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales,


Jean-François Richard, Ph.D.
JFR/ds

c.c. Mme Lynne Castonguay, secrétaire générale
Membres de la RVD

p.j.

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4137
Télécopieur : 506.858.4096

jean-francois.richard@umoncton.ca
www.umoncton.ca

Règlement transitoire sur la reconfiguration des programmes (partie IV)

Pour la mise en œuvre de la reconfiguration des programmes d'études de premier cycle, le Sénat académique a adopté plusieurs modifications aux règlements universitaires, notamment la création du règlement transitoire 2.01¹, la modification des exigences linguistiques² et l'ajout du règlement sur le baccalauréat en études individualisées³. Il a, de plus, adopté le régime pédagogique des programmes de formation initiale à l'enseignement⁴ en novembre 2013 (voir en annexe).

Puisque le déploiement des derniers programmes reconfigurés est prévu pour l'automne 2016, il nous faut ficeler les derniers éléments de règlement universitaire touchant à la reconfiguration des programmes. Trois choses restent à faire, soit :

1. Convertir le régime pédagogique des programmes de formation initiale à l'enseignement en projet de règlement et l'intégrer au règlement 2.01;
2. Modifier le règlement 1.6.3 sur les cours au choix, et
3. Abroger le règlement 2 et le remplacer par le règlement 2.01, qui deviendra le nouveau règlement 2.

Projet de règlement sur les programmes de formation initiale à l'enseignement

Comme pour les autres parties du régime pédagogique de la reconfiguration des programmes d'études de premier cycle, celui sur les programmes de formation initiale à l'enseignement doit être converti en règlement. Pour respecter la structure du règlement et le contenu du régime pédagogique, le règlement se déclinerait comme suit :

2.01.10 Baccalauréats combinés en éducation

Dans le cadre de la préparation à la profession enseignante, les programmes de baccalauréats combinés en éducation visent l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être liés aux diverses composantes de l'acte pédagogique ainsi qu'à l'enseignement des disciplines scolaires reconnues aux fins de la certification par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) du Nouveau-Brunswick. Ces programmes, destinés à la formation à l'enseignement au primaire et au secondaire, comprennent des composantes théorique et pratique, incluant des stages en milieu de travail. Ces programmes mènent aussi aux études supérieures.

2.01.10.1 Structure du programme combiné en enseignement primaire (B.A.-B.Ed.)

Le programme d'une durée de dix sessions comporte 168 crédits, dont 153 crédits de formation fondamentale et 15 crédits de formation générale. Les crédits de la formation fondamentale se répartissent en 90 à 93 crédits de formation liée à l'enseignement, dont 81 à 84 crédits de formation à l'enseignement et 9 crédits des disciplines connexes, et en 60 à 63 crédits de formation liée aux disciplines scolaires.

¹ Résolutions 26-SAC-120504 (programmes spécialisés, avec spécialisation, majeure et mineure) et 10-SAC-130503 (programmes bidisciplinaires, double majeure, programmes multidisciplinaires et programmes appliqués).

² Résolution 15-SAC-140307 (ajout d'exigences linguistique en anglais et création du règlement 6.3)

³ Résolution 24-SAC-150508

⁴ Résolution 14-AC-131101

2.01.10.2 Structure des programmes combinés en enseignement au secondaire (B.A-B.Ed.; B.Sc.-B.Ed.; B.E.P.-B.Ed.)

Les programmes d'une durée de dix sessions comportent 168 crédits, dont 153 crédits de formation fondamentale et 15 crédits de formation générale. Les crédits de la formation fondamentale se répartissent en 78 à 81 crédits de formation liée à l'enseignement, dont 69 crédits de formation à l'enseignement et 9 à 12 crédits des disciplines connexes, et en 72 à 75 crédits de formation liée aux disciplines scolaires, dont 48 à 54 crédits d'une première discipline scolaire et 21 à 24 crédits d'une deuxième discipline scolaire.

2.01.10.3 Structure du programme spécialisé en éducation musicale (B.Mus.-B.Ed.)

Le programme d'une durée de 10 sessions comporte 168 crédits, dont 153 crédits de formation fondamentale et 15 crédits de formation générale. Les crédits de la formation fondamentale se répartissent en 81 crédits de formation liée à l'enseignement, dont 72 crédits de formation à l'enseignement et 9 crédits des disciplines connexes, et en 72 crédits de formation liée aux disciplines scolaires, dont 54 à 57 crédits en musique et 15 à 18 crédits d'autres disciplines scolaires.

Règlement sur les cours au choix

Dans le cadre de la reconfiguration, il fut convenu que les cours au choix ne seraient plus dorénavant limités aux disciplines d'études autres que la discipline principale du programme d'études. Les cours au choix deviennent donc tout cours auxquels l'étudiante ou l'étudiant peut s'inscrire. Le règlement actuel est comme suit :

1.6.3 Cours au choix

Cours dont un nombre donné est exigé de toute personne inscrite à un programme de 1^{er} cycle. L'étudiante ou l'étudiant choisit ce cours, compte tenu des préalables et des concomitants, à partir de l'ensemble des cours de ce cycle. Les cours sont nécessairement choisis hors des disciplines principales du programme. (Nous soulignons) L'Université se réserve le droit de refuser un cours au choix dont le contenu est semblable ou de niveau inférieur au contenu d'un cours déjà réussi. (Les responsables de programmes précisent la nature des cours au choix à même le programme.)

Il suffirait de retirer la deuxième phrase, pour que le règlement ne proscrive plus les cours au choix de la discipline principale du programme. Toutefois, il y a ici une occasion de rendre le règlement plus précis. Dire que l'Université se réserve le droit de refuser un cours au choix, n'est pas aussi claire que dire que la doyenne ou le doyen responsable du programme peut refuser l'inscription à un cours au choix. Le nouveau règlement se lirait donc comme suit :

1.6.3 Cours au choix

Cours dont un nombre donné est exigé de toute personne inscrite à un programme de 1^{er} cycle. L'étudiante ou l'étudiant choisit ce cours, compte tenu des préalables et des concomitants, à partir de l'ensemble des cours de ce cycle. La doyenne ou le doyen de la faculté responsable du programme se réserve le droit de refuser un cours au choix dont le contenu est semblable ou de niveau inférieur au contenu d'un cours déjà réussi. (Les responsables de programmes précisent la nature des cours au choix à même le programme.)

Abrogation et remplacement du règlement 2.

Puisque tous les programmes reconfigurés seront déployés à l'automne 2016, le règlement 2 sera caduc. Il demeurera aux archives et pourra être invoqué par l'Université et par les étudiantes et les étudiants qui sont inscrits à un programme non reconfiguré. En fait, pas tout le règlement est touché par la reconfiguration des programmes de premier cycle. Les règlements 2.1 à 2.5 seraient abrogés et remplacés par les règlements 2.01.0 à 2.01.7. La numérotation du nouveau règlement 2 suivrait la structure du règlement 2.01 en retirant le «.01 ». Dès lors, le règlement 2.01.0 deviendrait le règlement 2. Le règlement 2.01.1 deviendrait le règlement 2.1 et ainsi de suite jusqu'au règlement 2.01.7, qui deviendrait le règlement 2.7. Le règlement 2.6 « Grade d'associé » deviendrait le règlement 2.8. Le règlement sur le baccalauréat en études individualisés devient le règlement 2.9 et le régime pédagogique des programmes de formation initiale à l'enseignement devient le règlement 2.10.

Projet de règlement 1.6.3

Règlement actuel	Règlement proposé
<p>1.6.3 Cours au choix</p> <p>Cours dont un nombre donné est exigé de toute personne inscrite à un programme de 1^{er} cycle. L'étudiante ou l'étudiant choisit ce cours, compte tenu des préalables et des concomitants, à partir de l'ensemble des cours de ce cycle. <u>Les cours sont nécessairement choisis hors des disciplines principales du programme.</u> (Nous soulignons) L'Université se réserve le droit de refuser un cours au choix dont le contenu est semblable ou de niveau inférieur au contenu d'un cours déjà réussi. (Les responsables de programmes précisent la nature des cours au choix à même le programme.)</p>	<p>1.6.3 Cours au choix</p> <p>Cours dont un nombre donné est exigé de toute personne inscrite à un programme de 1^{er} cycle. L'étudiante ou l'étudiant choisit ce cours, compte tenu des préalables et des concomitants, à partir de l'ensemble des cours de ce cycle. La doyenne ou le doyen de la faculté ou de Campus responsable du programme peut refuser un cours au choix dont le contenu est semblable ou de niveau inférieur au contenu d'un cours déjà réussi. (Les responsables de programmes précisent la nature des cours au choix à même le programme.)</p>

Projet de règlement 2

Règlement 2 actuel	Règlement 2.01 actuel	Règlement proposé
<p>2. Programmes</p>	<p>2.01 Programmes reconfigurés</p>	<p>2. Programmes</p>
<p>2.1 Baccalauréat spécialisé (programme professionnel) Portant de façon marquée sur un même champ d'études, ce programme entend répondre à des exigences professionnelles.</p>	<p>2.01.0 Programmes reconfigurés Les programmes de huit sessions comportent 120 crédits et ceux de dix sessions comportent 150 crédits. Les programmes se répartissent en crédits de cours de formation fondamentale et en crédits de cours de formation générale et de cours au choix. Les crédits de formation fondamentale se répartissent en crédits de la discipline principale et en crédits de disciplines connexes.</p> <p>2.01.1 Baccalauréat spécialisé Dans l'optique de l'exercice d'une profession, le programme de baccalauréat spécialisé vise l'acquisition d'une grande capacité de conceptualisation, des connaissances approfondies et spécialisées dans une discipline ou un champ d'études et d'une autonomie intellectuelle. Ce type de programme intègre la théorie et la pratique, exige généralement un projet de fin d'études, notamment un mémoire, un projet de recherche, une exposition ou une prestation artistique et est parfois soumis aux exigences d'accréditation d'un ordre professionnel. Le programme de baccalauréat spécialisé prépare aussi aux études supérieures.</p> <p>2.01.1.1 Structure</p> <p>2.01.1.1.1 Programme de huit sessions Les programmes d'une durée de huit sessions comportent 120 crédits de cours, dont 90 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale et de cours au choix. Les crédits de formation fondamentale se</p>	<p>2.1 Structure des programmes Les programmes de huit sessions comportent 120 crédits et ceux de dix sessions comportent 150 crédits. Les programmes se répartissent en crédits de cours de formation fondamentale et en crédits de cours de formation générale et de cours au choix. Les crédits de formation fondamentale se répartissent en crédits de la discipline principale et en crédits de disciplines connexes.</p> <p>2.1.1 Baccalauréat spécialisé Dans l'optique de l'exercice d'une profession, le programme de baccalauréat spécialisé vise l'acquisition d'une grande capacité de conceptualisation, des connaissances approfondies et spécialisées dans une discipline ou un champ d'études et d'une autonomie intellectuelle. Ce type de programme intègre la théorie et la pratique, exige généralement un projet de fin d'études, notamment un mémoire, un projet de recherche, une exposition ou une prestation artistique et est parfois soumis aux exigences d'accréditation d'un ordre professionnel. Le programme de baccalauréat spécialisé prépare aussi aux études supérieures.</p> <p>2.1.1.1 Structure</p> <p>2.1.1.1.1 Programme de huit sessions Les programmes d'une durée de huit sessions comportent 120 crédits de cours, dont 90 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale et de cours au choix. Les crédits de formation fondamentale se</p>
<p>2.1.1 Description</p> <p>Les programmes, d'une durée de huit sessions, comportent de 120 à 126 crédits de cours. Le champ d'études comporte 90 crédits, dont 60 à 66 crédits de cours dans la discipline de spécialisation, 21 à 30 crédits de cours dans des disciplines connexes, 21 à 30 crédits de cours de formation générale et de 9 à 15 crédits de cours au choix.</p>		

<p>Pour les programmes d'une durée de dix sessions, les mêmes paramètres s'appliquent aux huit premières sessions et les deux dernières comportent de 30 à 36 crédits.</p> <p>Lorsqu'un programme est soumis à un agrément « accréditation », les normes d'agrément ont priorité sur les paramètres des programmes spécialisés.</p>	<p>répartissent en 60 crédits de la discipline principale et 30 crédits de disciplines connexes.</p> <p>2.01.1.1.2 Programme de dix sessions</p> <p>Les programmes d'une durée de dix sessions comportent 150 crédits de cours, dont 120 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale ou crédits au choix. Les crédits de formation fondamentale se répartissent en 90 crédits de la discipline principale et 30 crédits de disciplines connexes.</p> <p>2.01.1.1.3 Programmes soumis à un agrément professionnel</p> <p>Lorsqu'un programme nécessite l'agrément d'un ordre professionnel pour donner droit de pratique professionnelle, les normes d'agrément ont priorité sur les règlements 2.01.1.1.1 et 2.01.1.1.2.</p>	<p>répartissent en 60 crédits de la discipline principale et 30 crédits de disciplines connexes.</p> <p>2.1.1.1.2 Programme de dix sessions</p> <p>Les programmes d'une durée de dix sessions comportent 150 crédits de cours, dont 120 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale ou crédits au choix. Les crédits de formation fondamentale se répartissent en 90 crédits de la discipline principale et 30 crédits de disciplines connexes.</p> <p>2.1.1.1.3 Programmes soumis à un agrément professionnel</p> <p>Lorsqu'un programme nécessite l'agrément d'un ordre professionnel pour donner droit de pratique professionnelle, les normes d'agrément ont priorité sur les règlements 2.1.1.1.1 et 2.1.1.1.2.</p>
<p>2.2 Baccalauréat avec spécialisation</p> <p>Ce programme offre une forte concentration de cours dans une discipline et permet, compte tenu des conditions d'admission des programmes de 2^e cycle, l'accès à un programme de cours supérieurs regroupés sous la spécialité choisie.</p>	<p>2.01.2 Baccalauréat avec spécialisation</p> <p>Le programme de baccalauréat avec spécialisation vise l'acquisition d'une grande capacité de conceptualisation, des connaissances approfondies et spécialisées, d'une autonomie intellectuelle, ainsi que d'un savoir disciplinaire étendu. L'étudiant inscrit à un programme de baccalauréat avec spécialisation participe à la recherche dans la discipline dans l'optique d'approfondir ses connaissances et de maîtriser les méthodes de la discipline et/ou du champ d'études. Ce programme exige normalement une activité de fin d'études, notamment un mémoire, un projet de</p>	<p>2.2 Baccalauréat avec spécialisation</p> <p>Le programme de baccalauréat avec spécialisation vise l'acquisition d'une grande capacité de conceptualisation, des connaissances approfondies et spécialisées, d'une autonomie intellectuelle, ainsi que d'un savoir disciplinaire étendu. L'étudiant inscrit à un programme de baccalauréat avec spécialisation participe à la recherche dans la discipline dans l'optique d'approfondir ses connaissances et de maîtriser les méthodes de la discipline et/ou du champ d'études. Ce programme exige normalement une activité de fin d'études, notamment un mémoire, un projet de</p>

	recherche, une exposition, une prestation artistique et mène aux études supérieures.	recherche, une exposition, une prestation artistique et mène aux études supérieures.	
2.2.1 Description	Les programmes, d'une durée de huit sessions, comportent de 120 à 126 crédits de cours. La concentration comporte un maximum de 90 crédits, dont 60 à 66 crédits de cours dans la discipline de la spécialisation, de 21 à 30 crédits de cours dans des disciplines connexes, de 21 à 30 crédits de cours de formation générale et de neuf à 15 crédits de cours au choix.	2.01.2.1 Structure Les programmes, d'une durée de huit sessions, comportent 120 crédits, dont 90 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale et de cours au choix. Les crédits de formation fondamentale se répartissent en 60 crédits de la discipline principale et 30 crédits de disciplines connexes.	2.2.1 Structure Les programmes, d'une durée de huit sessions, comportent 120 crédits, dont 90 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale et de cours au choix. Les crédits de formation fondamentale se répartissent en 60 crédits de la discipline principale et 30 crédits de disciplines connexes.
2.3 Baccalauréat avec majeure et mineure	Ce programme porte en grande partie sur deux disciplines ou champs d'études, dont l'une (la majeure) comprend un plus grand nombre de crédits que l'autre (la mineure).	2.01.3 Baccalauréat avec majeure et mineure Le programme de baccalauréat avec majeure et mineure vise l'acquisition d'une capacité de conceptualisation, des connaissances spécialisées, d'une autonomie intellectuelle, ainsi que d'un savoir disciplinaire dans deux disciplines. Tout en n'exigeant pas normalement une activité de fin d'études (mémoire, projet de recherche, exposition), ce type de programme exige néanmoins une solide connaissance fondamentale de la discipline principale comme préparation au marché du travail ou à l'accès, direct ou indirect, aux études supérieures dans la discipline principale ou dans un domaine professionnel.	2.3 Baccalauréat avec majeure et mineure Le programme de baccalauréat avec majeure et mineure vise l'acquisition d'une capacité de conceptualisation, des connaissances spécialisées, d'une autonomie intellectuelle, ainsi que d'un savoir disciplinaire dans deux disciplines. Tout en n'exigeant pas normalement une activité de fin d'études (mémoire, projet de recherche, exposition), ce type de programme exige néanmoins une solide connaissance fondamentale de la discipline principale comme préparation au marché du travail ou à l'accès, direct ou indirect, aux études supérieures dans la discipline principale ou dans un domaine professionnel.
2.3.1 Description du programme	Le programme est d'une durée de huit sessions et comporte normalement un minimum de 120 crédits et un maximum de 126 crédits; ce total comprend de 21 à 27 crédits de cours de formation générale et un minimum de 6 crédits de cours au choix.	2.01.3.1 Structure de la majeure Les programmes, d'une durée de huit sessions, comportent 96 crédits, dont 66 crédits de formation fondamentale et 30	2.3.1 Structure de la majeure Les programmes, d'une durée de huit sessions, comportent 96 crédits, dont 66 crédits de formation fondamentale et 30
2.3.2 Description de la majeure	La concentration majeure comporte normalement un maximum de 60 crédits, dont de 42 à 48 crédits de cours dans		

<p>la discipline de la majeure et de 12 à 18 crédits de cours dans des disciplines connexes.</p>	<p>crédits de formation générale et de cours au choix. Les crédits de formation fondamentale se répartissent en 42 à 48 crédits de la discipline principale et 18 à 24 crédits de disciplines connexes.</p>	<p>crédits de formation générale et de cours au choix. Les crédits de formation fondamentale se répartissent en 42 à 48 crédits de la discipline principale et 18 à 24 crédits de disciplines connexes.</p>
<p>2.3.3 Description de la mineure unidisciplinaire</p> <p>La concentration mineure comporte un maximum de 33 crédits, dont de 24 à 30 crédits dans la discipline de la mineure et de trois à neuf crédits dans des disciplines connexes.</p> <p>2.3.4 Description de la mineure pluridisciplinaire</p> <p>Cette mineure comporte de 30 à 33 crédits normalement répartis entre 3 et 5 disciplines principales en ce qui a trait aux cours obligatoires. Le choix des cours à option doit être approuvé par la direction du programme de la mineure.</p> <p>2.4 Baccalauréat avec mention ou concentration</p> <p>Ce programme de baccalauréat offre dans une ou plusieurs disciplines universitaires une concentration de cours définie au sein du programme. Le sujet de concentration est porté au dossier universitaire et la durée minimale de ce baccalauréat est de quatre ans.</p>	<p>2.01.3.2 Structure de la mineure</p> <p>Le programme de mineure comporte 24 crédits et est associé à un programme d'une autre discipline; normalement une majeure et d'autres mineures.</p>	<p>2.3.2 Structure de la mineure</p> <p>La mineure comporte 24 crédits et est associé à un programme d'une autre discipline; normalement une majeure et d'autres mineures.</p>
<p>2.01.4 Baccalauréat bidisciplinaire</p> <p>Le programme de Baccalauréat bidisciplinaire vise l'acquisition d'une capacité de conceptualisation, de connaissances spécialisées, d'une autonomie intellectuelle, ainsi que d'un savoir disciplinaire dans deux disciplines connexes. Ce programme exige une activité de fin d'études interdisciplinaire (le cas échéant, mémoire, projet de recherche, exposition, prestation artistique, etc.). Ce type de programme exige une solide connaissance fondamentale des deux disciplines principales comme préparation au marché du travail ou à l'accès direct ou indirect aux études supérieures.</p> <p>2.01.4.1 Structure</p> <p>Le programme d'une durée de huit sessions comporte 120 crédits, dont 90 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale. Les crédits de formation</p>	<p>2.01.4 Baccalauréat bidisciplinaire</p> <p>Le programme de Baccalauréat bidisciplinaire vise l'acquisition d'une capacité de conceptualisation, de connaissances spécialisées, d'une autonomie intellectuelle, ainsi que d'un savoir disciplinaire dans deux disciplines connexes. Ce programme exige une activité de fin d'études interdisciplinaire (le cas échéant, mémoire, projet de recherche, exposition, prestation artistique, etc.). Ce type de programme exige une solide connaissance fondamentale des deux disciplines principales comme préparation au marché du travail ou à l'accès direct ou indirect aux études supérieures.</p> <p>2.01.4.1 Structure</p> <p>Le programme d'une durée de huit sessions comporte 120 crédits, dont 90 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale. Les crédits de formation</p>	<p>2.4 Baccalauréat bidisciplinaire</p> <p>Le programme de Baccalauréat bidisciplinaire vise l'acquisition d'une capacité de conceptualisation, de connaissances spécialisées, d'une autonomie intellectuelle, ainsi que d'un savoir disciplinaire dans deux disciplines connexes. Ce programme exige une activité de fin d'études interdisciplinaire (le cas échéant, mémoire, projet de recherche, exposition, prestation artistique, etc.). Ce type de programme exige une solide connaissance fondamentale des deux disciplines principales comme préparation au marché du travail ou à l'accès direct ou indirect aux études supérieures.</p> <p>2.4.1 Structure</p> <p>Le programme d'une durée de huit sessions comporte 120 crédits, dont 90 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale. Les crédits de formation</p>

	fondamentale se répartissent en 39 à 45 crédits de la première discipline, 33 à 36 crédits de la deuxième discipline et 9 à 18 crédits des disciplines connexes. (Voir le règlement 2.01.9)	fondamentale se répartissent en 39 à 45 crédits de la première discipline, 33 à 36 crédits de la deuxième discipline et 9 à 18 crédits des disciplines connexes. (Voir le règlement 2.9)
<p>2.5 Baccalauréat ès arts général Abrogé : 2015 (SAC-150508)</p> <p>2.3 Exceptionnellement, la doyenne ou le doyen peut accorder l'autorisation de transformer une mineure en une seconde majeure.</p>	<p>2.01.5 Baccalauréat avec double majeure</p> <p>Le programme de Baccalauréat avec double majeure vise l'acquisition d'une capacité de conceptualisation, de connaissances spécialisées, d'une autonomie intellectuelle, ainsi que d'un savoir disciplinaire dans deux disciplines. Il peut comporter une activité de fin d'études (le cas échéant, mémoire, projet de recherche, exposition, prestation artistique, etc.). Ce type de programme exige une solide connaissance fondamentale des deux disciplines principales comme préparation au marché du travail ou à l'accès direct ou indirect aux études supérieures.</p> <p>2.01.5.1 Structure</p> <p>Le programme d'une durée de dix sessions comporte 150 crédits, dont 120 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale. Les crédits de formation fondamentale se répartissent en 42 à 48 crédits de la discipline principale de chaque majeure et 24 à 36 crédits des disciplines connexes.</p> <p>2.01.5.2 Admission</p> <p>L'étudiante ou l'étudiant qui désire être admis dans un programme de double majeure doit être admissible aux deux programmes de majeures.</p>	<p>2.5 Baccalauréat avec double majeure</p> <p>Le programme de Baccalauréat avec double majeure vise l'acquisition d'une capacité de conceptualisation, de connaissances spécialisées, d'une autonomie intellectuelle, ainsi que d'un savoir disciplinaire dans deux disciplines. Il peut comporter une activité de fin d'études (le cas échéant, mémoire, projet de recherche, exposition, prestation artistique, etc.). Ce type de programme exige une solide connaissance fondamentale des deux disciplines principales comme préparation au marché du travail ou à l'accès direct ou indirect aux études supérieures.</p> <p>2.5.1 Structure</p> <p>Le programme d'une durée de dix sessions comporte 150 crédits, dont 120 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale. Les crédits de formation fondamentale se répartissent en 42 à 48 crédits de la discipline principale de chaque majeure et 24 à 36 crédits des disciplines connexes.</p> <p>2.5.2 Admission</p> <p>L'étudiante ou l'étudiant qui désire être admis dans un programme de double majeure doit être admissible aux deux programmes de majeures.</p>

<p>2.01.6 Baccalauréat multidisciplinaire</p> <p>Le programme de Baccalauréat multidisciplinaire vise l'acquisition d'une capacité de conceptualisation ainsi que de connaissances spécialisées dans trois disciplines ou champs d'études. Ce programme permet à l'étudiant de s'insérer dans le milieu du travail ou d'intégrer un programme d'études plus approfondies dans une des disciplines ou dans un des champs d'études.</p> <p>2.01.6.1 Structure</p> <p>Le programme de huit sessions comporte 120 crédits, dont 72 crédits de formation fondamentale répartis en trois mineures, un tronc commun de 18 crédits et 30 crédits de formation générale. L'étudiante ou l'étudiant peut choisir les trois mineures parmi celles offertes à l'Université, mais deux des mineures doivent normalement être rattachées à la faculté d'attache du programme. De plus, sur l'approbation du conseil de la faculté concernée, le programme pourra inclure une mineure thématique composée de 24 crédits dont au moins 9 crédits sont de niveau 3000 ou 4000. Le tronc commun est constitué de cours obligatoires de cours à option normalement de la faculté d'attache du programme. Si un cours du tronc commun et un cours d'une mineure se recourent, un de ces cours devra être remplacé par un cours de même nature, d'un niveau au moins égal et offrant au moins le même nombre de crédits.</p> <p>2.01.7 Baccalauréat appliqué</p> <p>Le programme de Baccalauréat appliqué vise l'acquisition d'une capacité de conceptualisation, de connaissances spécialisées et d'une autonomie intellectuelle. Le contenu disciplinaire est axé sur l'application des connaissances dans le milieu du travail. Ce programme allie la théorie et la</p>	<p>2.6 Baccalauréat multidisciplinaire</p> <p>Le programme de Baccalauréat multidisciplinaire vise l'acquisition d'une capacité de conceptualisation ainsi que de connaissances spécialisées dans trois disciplines ou champs d'études. Ce programme permet à l'étudiant de s'insérer dans le milieu du travail ou d'intégrer un programme d'études plus approfondies dans une des disciplines ou dans un des champs d'études.</p> <p>2.6.1 Structure</p> <p>Le programme de huit sessions comporte 120 crédits, dont 72 crédits de formation fondamentale répartis en trois mineures, un tronc commun de 18 crédits et 30 crédits de formation générale. L'étudiante ou l'étudiant peut choisir les trois mineures parmi celles offertes à l'Université, mais deux des mineures doivent normalement être rattachées à la faculté d'attache du programme. De plus, sur l'approbation du conseil de la faculté concernée, le programme pourra inclure une mineure thématique composée de 24 crédits dont au moins 9 crédits sont de niveau 3000 ou 4000. Le tronc commun est constitué de cours obligatoires de cours à option normalement de la faculté d'attache du programme. Si un cours du tronc commun et un cours d'une mineure se recourent, un de ces cours devra être remplacé par un cours de même nature, d'un niveau au moins égal et offrant au moins le même nombre de crédits.</p> <p>2.7 Baccalauréat appliqué</p> <p>Le programme de Baccalauréat appliqué vise l'acquisition d'une capacité de conceptualisation, de connaissances spécialisées et d'une autonomie intellectuelle. Le contenu disciplinaire est axé sur l'application des connaissances dans le milieu du travail. Ce programme allie la théorie et la</p>
--	---

	pratique et exige une activité qui fait la preuve de la préparation à l'insertion au milieu du travail. Il est offert en partenariat avec un collège. Les cours universitaires sont normalement de la formation fondamentale.	pratique et exige une activité qui fait la preuve de la préparation à l'insertion au milieu du travail. Il est offert en partenariat avec un collège. Les cours universitaires sont normalement de la formation fondamentale.
	<p>2.01.7.1 Structure</p> <p>Le programme, normalement de huit sessions, comporte 120 crédits, dont 90 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale. Les crédits de formation fondamentale se répartissent en 60 crédits de la discipline principale et 30 crédits des disciplines connexes. Les crédits sont répartis entre les deux établissements. Il est offert en partenariat, normalement avec un collège communautaire.</p> <p>2.01.8 Grade d'associé</p> <p>Le grade d'associé est décerné à la personne qui a terminé la première moitié d'un programme spécialisé avec une moyenne cumulative finale égale ou supérieure à 2,00 dans les disciplines où le Sénat a autorisé ce grade. Le Sénat n'accorde son autorisation que si la première moitié du programme spécialisé constitue un tout en soi.</p> <p>2.01.9 Baccalauréat d'études individualisées</p> <p>Le Baccalauréat d'études individualisées vise l'acquisition d'une capacité de conceptualisation, ainsi que d'une connaissance plus générale dans une discipline. Ce programme exige moins de spécialisation que les programmes axés sur une discipline ou un champ d'études. Il contribue à la croissance personnelle et intellectuelle et permet l'insertion dans le milieu du travail ou à un programme d'études plus approfondies.</p>	<p>2.7.1 Structure</p> <p>Le programme, normalement de huit sessions, comporte 120 crédits, dont 90 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale. Les crédits de formation fondamentale se répartissent en 60 crédits de la discipline principale et 30 crédits des disciplines connexes. Les crédits sont répartis entre les deux établissements. Il est offert en partenariat, normalement avec un collège communautaire.</p> <p>2.8 Grade d'associé</p> <p>Le grade d'associé est décerné à la personne qui a terminé la première moitié d'un programme spécialisé avec une moyenne cumulative finale égale ou supérieure à 2,00 dans les disciplines où le Sénat a autorisé ce grade. Le Sénat n'accorde son autorisation que si la première moitié du programme spécialisé constitue un tout en soi.</p> <p>2.9 Baccalauréat d'études individualisées</p> <p>Le Baccalauréat d'études individualisées vise l'acquisition d'une capacité de conceptualisation, ainsi que d'une connaissance plus générale dans une discipline. Ce programme exige moins de spécialisation que les programmes axés sur une discipline ou un champ d'études. Il contribue à la croissance personnelle et intellectuelle et permet l'insertion dans le milieu du travail ou à un programme d'études plus approfondies.</p>
<p>2.6 Grade d'associé</p> <p>Le grade d'associé est décerné à la personne qui a terminé la première moitié d'un programme spécialisé avec une moyenne cumulative finale égale ou supérieure à 2,00 dans les disciplines où le Sénat a autorisé ce grade. Le Sénat n'accorde son autorisation que si la première moitié du programme spécialisé constitue un tout en soi.</p>		

<p>2.01.9.1 Structure</p> <p>Le programme comporte 120 crédits, dont 90 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale. Les crédits de formation fondamentale se répartissent en 24 à 39 crédits de la discipline principale, dont au moins 9 crédits de niveau 3000, 4000 ou 5000 et 51 à 66 crédits des disciplines connexes, dont au moins 24 crédits de niveau 3000, 4000 ou 5000 et pas plus de 21 crédits d'une même discipline.</p>	<p>2.9.1 Structure</p> <p>Le programme comporte 120 crédits, dont 90 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale. Les crédits de formation fondamentale se répartissent en 24 à 39 crédits de la discipline principale, dont au moins 9 crédits de niveau 3000, 4000 ou 5000 et 51 à 66 crédits des disciplines connexes, dont au moins 24 crédits de niveau 3000, 4000 ou 5000 et pas plus de 21 crédits d'une même discipline.</p>
<p>2.10 Baccalauréats combinés en éducation</p> <p>Dans le cadre de la préparation à la profession enseignante, les programmes de baccalauréats combinés en éducation visent l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être liés aux diverses composantes de l'acte pédagogique ainsi qu'à l'enseignement des disciplines scolaires reconnues aux fins de la certification par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) du Nouveau-Brunswick. Ces programmes, destinés à la formation à l'enseignement au primaire et au secondaire, comprennent des composantes théorique et pratique, incluant des stages en milieu de travail. Ces programmes mènent aussi aux études supérieures.</p>	<p>2.10.1 Structure du programme combiné en enseignement primaire (B.A.-B.Ed.)</p> <p>Le programme d'une durée de dix sessions comporte 168 crédits, dont 153 crédits de formation fondamentale et 15 crédits de formation générale. Les crédits de la formation fondamentale se répartissent en 90 à 93 crédits de formation liée à l'enseignement, dont 81 à 84 crédits de formation à l'enseignement et 9 crédits des disciplines</p>

	<p>connexes, et en 60 à 63 crédits de formation liée aux disciplines scolaires.</p>
	<p>2.10.2 Structure des programmes combinés en enseignement au secondaire (B.A-B.Ed.; B.Sc.-B.Ed.; B.E.P.-B.Ed.)</p> <p>Les programmes d'une durée de dix sessions comportent 168 crédits, dont 153 crédits de formation fondamentale et 15 crédits de formation générale. Les crédits de la formation fondamentale se répartissent en 78 à 81 crédits de formation liée à l'enseignement, dont 69 crédits de formation à l'enseignement et 9 à 12 crédits des disciplines connexes, et en 72 à 75 crédits de formation liée aux disciplines scolaires, dont 48 à 54 crédits d'une première discipline scolaire et 21 à 24 crédits d'une deuxième discipline scolaire.</p>
	<p>2.10.3 Structure du programme spécialisé en éducation musicale (B.Mus.-B.Ed.)</p> <p>Le programme d'une durée de 10 sessions comporte 168 crédits, dont 153 crédits de formation fondamentale et 15 crédits de formation générale. Les crédits de la formation fondamentale se répartissent en 81 crédits de formation liée à l'enseignement, dont 72 crédits de formation à l'enseignement et 9 crédits des disciplines connexes, et en 72 crédits de formation liée aux disciplines scolaires, dont 54 à 57 crédits en musique et 15 à 18 crédits d'autres disciplines scolaires.</p>

ANNEXE A

**Régime pédagogique des programmes de formation initiale à l'enseignement
approuvé par le Sénat**

Objectifs :

Dans le cadre de la préparation à la profession enseignante, les programmes de baccalauréats combinés en éducation visent l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être liés aux diverses composantes de l'acte pédagogique ainsi qu'à l'enseignement des disciplines scolaires reconnues aux fins de la certification par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) du Nouveau-Brunswick. Ces programmes, destinés à la formation à l'enseignement au primaire et au secondaire, comprennent des composantes théorique et pratique, incluant des stages en milieu de travail. Ces programmes mènent aussi aux études supérieures.

B.5.1 Structure du programme combiné en éducation primaire

1. Nombre de crédits au programme : 168
2. Nombre de crédits de formation fondamentale : 153
 - 2.1 formation dans les disciplines scolaires : 60-63 crédits
 - 2.2 formation à l'enseignement : 81-84 crédits
 - 2.3 formation connexe : 9 crédits
3. Nombre de crédits de formation générale ou de cours au choix : 15

B.5.2 Structure du programme combiné en éducation secondaire

1. Nombre de crédits au programme : 168
2. Nombre de crédits de formation fondamentale : 153
 - 2.1 formation dans les disciplines scolaires : 72-75 crédits
 - a) première discipline scolaire : 48-54 crédits
 - b) deuxième discipline scolaire : 21-24 crédits
 - 2.2 formation à l'enseignement : 69 crédits
 - 2.3 formation connexe : 9 à 12 crédits
3. Nombre de crédits de formation générale ou de cours au choix : 15

B.5.3 Structure du programme spécialisé en éducation musicale

1. Nombre de crédits au programme : 168
2. Nombre de crédits de formation fondamentale : 153
 - 2.1 formation dans les disciplines scolaires : 72 crédits
 - a) musique : 54-57 crédits
 - b) autres disciplines scolaires : 15-18 crédits
 - 2.2 formation à l'enseignement : 72 crédits
 - 2.3 formation connexe : 9 crédits
3. Nombre de crédits de formation générale ou de cours au choix : 15